

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2008



PROCES-VERBAL

Nantes, le 5 décembre 2008

Ordre du jour

Conseil municipal du 5 décembre 2008

- | | | | |
|--------------|----|---|------------------|
| M. LE MAIRE | | - Appel nominal. | |
| M. LE MAIRE | | - Désignation d'un secrétaire. | |
| M. LE MAIRE | 1 | - Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2008 – Approbation. | (page 6) |
| M. LE MAIRE | 2 | - Conseil Municipal – Décisions prises du 16 septembre au 24 novembre 2008 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | (pages 6 à 8) |
| M. BOLO | 2A | - Vœu pour le maintien d'une école maternelle publique de qualité. | (pages 8 à 14) |
| | | - Questions d'actualité | (pages 85 à 101) |
| M. BOLO | 3 | - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2009. | (pages 14 à 46) |
| M. ROBERT | 4 | - Soutien de la Ville à l'amélioration de l'Habitat : OPAH RU Chantenay et OPAH Decré-Bouffay – Approbation. | (page 54) |
| M. JUNIQUE | 5 | - Dénomination de voies publiques – Approbation. | (pages 55-56) |
| M. REBOUH | 6 | - Vie associative – Quatrième répartition des subventions – Conventions - Approbation. | (pages 56-57) |
| Mme CLERGEAU | 7 | - Associations sportives – Cinquième répartition des subventions – Conventions et avenants - Approbation. | (pages 57-58) |
| Mme CLERGEAU | 8 | - Bottière – Doulon – Construction d'un gymnase de quartier – Approbation du programme – Demande de subventions – Approbation. | (pages 58-59) |
| Mme ROLLAND | 9 | - Quartier Nantes-Erdre – Restructuration et extension du groupe scolaire Linot et création d'un centre de loisirs – Approbation du projet – Marché Négocié – Demande de subvention – Approbation. | (pages 59-60) |
| Mme ROLLAND | 10 | - Contrat Educatif Local – Actions 2008/2009 – Engagement de la Ville de Nantes et modalités de financement – Approbation. | (pages 61 à 64) |
| Mme ROLLAND | 11 | - Subventions au titre des actions éducatives – Conventions et avenant avec la Fédération des Amicales Laiques 44 (FAL 44), l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 44) et l'association Le Relais – Approbation. | (pages 64-65) |
| Mme ROLLAND | 12 | - Associations Enfance et Jeunesse – Quatrième répartition des subventions – Conventions - Approbation. | (page 66) |

M. BOLO	12A	- Création d'une mission d'information et d'évaluation sur les conditions de fonctionnement de l'ACCOORD.	(pages 66-67)
Mme ROLLAND	13	- Associations Vie Etudiante – Quatrième répartition des subventions – Convention – Approbation.	(page 67)
Mme PADOVANI	14	- Politique publique de la famille – Quatrième répartition des subventions – Approbation.	(page 68)
Mme CHOQUET	15	- Politiques publiques de la Petite enfance et de l'Enfance Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Avenant – Approbation.	(page 69)
Mme CHOQUET	16	- Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.	(pages 69-70)
Mme BOUFFENIE	17	- Intégration et lutte contre les discriminations - Convention avec l'Union Régionale CFDT –Approbation.	(pages 47 à 52)
M. MAGNEN	18	- Actions Internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Avenant – Bourses CLAP Villes Jumelles et Partenaires - Approbation.	(pages 52 à 54)
Mme DANIEL	19	- Pacte de Jumelage entre les villes de NIIGATA et NANTES – Approbation.	(pages 70-71)
M. JUNIQUE	20	- Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain - Avenants n° 13 aux conventions du 20 février et du 30 avril 1996 passées avec Nantes Renaissance – Approbation.	(page 71)
M. JUNIQUE	21	- Conventions et avenants à conclure entre la Ville de Nantes et des associations culturelles – Quatrième répartition de subventions – Approbation.	(pages 72 à 77)
M. BOLZER	22	- Transactions foncières diverses - Approbation.	(page 77)
M. BOLZER	23	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Ajustements - Dispositions diverses - Approbation.	(pages 77-78)
M. BOLZER	24	- Echanges d'informations géographiques – Protocole d'accord et convention bilatérale d'application avec Nantes Métropole- Approbation.	(pages 78-79)
M. BOLZER	25	- Fonctionnement des services municipaux - Dispositions relatives aux marchés publics - Approbation.	(pages 79-80)
M. LANNUZEL	26	- Travaux sur les bâtiments municipaux - Dispositions relatives aux marchés publics - Approbation.	(page 80)
M. GACHET	27	- Achats durables – Engagement dans la campagne « Territoires de Commerce Equitable » - Participation à la campagne « PROCURA + » d'ICLEI – Approbation.	(pages 80 à 82)

- M. BOLO 28 - Transformation de Nantes Aménagement et de la SAMOA en sociétés publiques locales d'aménagement (S.P.L.A.) – Modification de l'actionnariat et des statuts – Souscription d'actions – Approbation. (pages 82 à 84)
- M. BOLO 29 - Association société des courses de Nantes – Emprunt de 600 000 € auprès de la Banque Populaire – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % - Convention - Approbation. (page 84)
- M. BOLO 30 - Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2009 – Crédits d'investissement – Avances sur subventions 2009 – Approbation. (pages 84-85)
- M. BOLO 31 - Décision modificative 2008 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. (page 85)

Séance du 5 décembre 2008

La séance débute à 9 heures 10

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, M. ROBERT, Mme CHOQUET, M. LANNUZEL, Mme MEUNIER, MM. BOLO, MAGNEN, BOLZER, Mme BOUFFENIE, M. JOSSIC, Mme ROLLAND, MM. REBOUH, NICOLAS, Mmes CHIRON, BOCHER, M. JUNIQUE, Mmes DANIEL, TOUCHEFEU, PADOVANI, M. FRAPPIER, Mme SCILBO.

Sont également présents : MM. GUIN, VRAIN, Mme GUIBERT, MM. EVEN, CESTOR, MAZZORANA-KREMER, LE BOUEDEC, MOREAU, Mme CALLET-PELLEN, M. LE BRUN, Mme LEFEVRE, M. PLAZE, Mme BENÂTRE, MM. ROMI, BRISSET, RICA, Mmes FEVRIER, SOTTER, LEFRANC, de OLIVEIRA, de CARVALHO, MM. GACHET, MARTINEAU, Mmes BASSAL, TRICHET-ALLAIRE, NAEL, MM. AUGIER, ROLLAND, Mmes LE POMELLE, JOZAN, VAN GOETHEM, M. GRELARD, Mmes BARRÉ, GARNIER, MM. BAINVEL, BLINEAU, Mmes LOIRAT, DIBON-POQUET.

Absents et excusés : M. DANTEC, Mmes HAKEM, PIAU, MEYER.

M. le Maire informe ses collègues que M. DANTEC a donné pouvoir de voter en son nom à M. GACHET, Mme HAKEM à M. REBOUH, Mme PIAU à M. PLAZE, Mme MEYER à M. LE BOUEDEC.

M. AUGIER absent de 14 h 20 à 16 h 15 (dossiers n^{os} 14-15-16-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31)

Secrétaire

Mme CHOQUET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VI - 6

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2008 – Approbation

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

Conseil Municipal – Décisions prises du 16 septembre au 24 novembre 2008 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu

M. LE DEPUTE-MAIRE – Oui, Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Dans ce document, il est question d'une mission d'audit et de conseil en vue de l'obtention d'une certification ISO, d'ailleurs de deux certifications ISO et d'une ONSAS.

Est-ce que vous pouvez nous faire un point sur la stratégie en la matière ? Est-ce que vous souhaitez organiser des certifications pour tous les services ? Est-ce que vous souhaitez organiser une certification service par service, et si oui dans quel cas.

Et puis est-ce que vous pouvez expliquer les critères d'attribution de cette mission à DEXIA ? Pourquoi n'avez-vous pas choisi un spécialiste dans ce domaine, comme il en existe, par exemple comme l'APAVE, l'AFNOR, BVQI, etc... Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Pardon. Excusez-moi Madame Barré, Delphine Bouffenie me parlait, et je n'ai pas été aussi attentif que j'aurais dû. Rires.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Alors on va essayer de vous reconstituer le... Madame Loirat ? Allez-y. Le temps pour M. Bolo de reconstituer ce que Mme Barré lui a dit. Il n'était pas attentif, alors que je lui avais fait signe, mais je ne sais pas pourquoi... Mme Bouffenie a été beaucoup trop ...

M. BOLO, Adjoint - ... Absolument.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Comment dire, prioritaire dans cette affaire...

M. BOLO, Adjoint - ... Je suis confus.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale - ... Oui, ce n'est pas très ...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Mais, il le confesse, c'est déjà bien.

M. BOLO, Adjoint – ... C'est le début de la rédemption !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Alors, allez-y Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Ma question portait sur la mission d'audit et de conseil ...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Bon, eh bien désolé !

VI - 7

Mme BARRÉ, Conseillère municipale - ... En vue de l'obtention d'une certification. Je souhaitais savoir qu'elle était votre stratégie en la matière, puisque là, la certification concerne uniquement le Bâti. Savoir si vous aviez une stratégie plus globale de certification de l'ensemble des services ou uniquement de certains.

Et puis, savoir quels étaient les critères qui avaient conduits à donner cette mission à DEXIA et non à des structures spécialisées sur les démarches ISO et ONSAS comme par exemple l'APAVE, l'AFNOR ou des bureaux comme BVQI.

M. BOLO, Adjoint – Bien. Alors, ce n'est pas une politique générale. Pour l'instant, nous avons une certification de processus liée au Bâti. Il y en a d'autres qui sont liées au processus des marchés, qui sont deux choses importantes, mais pour l'instant, on en reste à ces domaines précis.

Et au fur et à mesure des opportunités des progrès de nos organisations, de nos démarches managériales, nous verrons si d'autres secteurs feront l'objet de la même démarche.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Sur ce dossier nous avons 3 questions :

1. Pourquoi toutes les mises à disposition gratuites de locaux ne font-elles pas l'objet d'une délibération à part au Conseil, parce qu'en effet elles se trouvent ici mélangées à des décisions importantes ?
2. Pourquoi avoir contracté en fin d'année - 2 novembre 2008 - un emprunt de 5 millions auprès de la Société Générale ? En fait, pour quels investissements fin 2008 ?
3. Nous aimons bien la convivialité, mais nous nous interrogeons sur le sens de la « conviviabilité » que vous nous proposez à trois reprises (pages 6 et 7). Serait-ce là un nouveau concept nantais? Attention tout de même à ne pas tomber dans la « conviviabilité » !

Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bon. Mais ce n'est pas un dossier, Madame. Je vous corrige. Ce n'est pas un dossier. C'est un compte rendu des décisions qui ont été prises par le Maire et les Adjointes, dans le cadre de la délégation que vous leur avez accordée, vous-même, puisque vous l'aviez votée. Donc, c'est pour cela qu'il n'y a pas une délibération.

Mais par contre, comme c'est un compte rendu, vous avez parfaitement le droit d'interroger sur les motivations et les décisions et puis également les précisions que vous attendez.

Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Alors, je vais vous répondre sur le dernier point : non pas la « conviviabilité », mais l'emprunt à la Société Générale. Nous avons une gestion de notre trésorerie qui est une gestion globale.

Vous savez que les recettes des collectivités n'arrivent pas de manière régulière mensuelle, comme un salaire qui tomberait, et donc nous avons une gestion, à la fois d'un plan de trésorerie et d'un fonds de roulement. Ce qui fait que, lorsque nous empruntons, comme cela a été le cas, là : 5 millions à la Société Générale, ça n'est pas un emprunt fléché sur une dépense particulière.

VI - 8

C'est dans le cadre de la gestion de nos sorties et rentrées de trésorerie, dans l'ordre d'arrivée des factures, notamment, des investissements, que nous constatons que nous avons ou non besoin de lever quelques fonds sur les marchés financiers.

Pour ça, nous avons différents types d'outils. Nous avons des lignes de crédit à court terme, l'équivalent des revolving pour les particuliers, à des conditions naturellement très particulières.

Et nous avons aussi, dans le cadre de la gestion globale de notre endettement - mais on y reviendra tout à l'heure dans le DOB - la faculté, la possibilité, et même l'obligation parfois, d'emprunter sur les marchés financiers.

Et l'emprunt auquel vous faites allusion, a été conclu effectivement il y a quelques semaines. Je vais même vous dire que j'en ai fait un autre hier, et si vous voulez, on y reviendra au moment du DOB, parce que ça fait partie des éléments et de diagnostic et de prospective financière.

S'agissant des mises à disposition de locaux, peut-être mes Collègues seraient-ils plus à même que moi d'y répondre... ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Il n'y a pas d'autres questions sur ces comptes rendus de décisions ?

Le Conseil prend acte.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Alors, nous allons passer maintenant à l'ordre du jour.

Nous avons d'abord un vœu. C'est encore M. Bolo qui a la parole. Je lui donne la parole.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 2A, intitulé :

Vœu pour le maintien d'une école maternelle publique de qualité

M. BOLO, Adjoint – Monsieur le Maire, la Commission des vœux a reçu, modifié, amendé et vous propose le vœu suivant, déposé par notre groupe majoritaire, dont je vais vous donner lecture.

(lecture du vœu).

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est fini ? ... Est-ce qu'il y a des interventions ? J'ai Mme Jozan, j'ai M. Blineau. Je leur donne la parole.

Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Monsieur le Maire, d'abord une remarque de légitime défense de démocratie.

Vous nous aviez proposé de déposer des vœux, mais ils ne franchissent jamais l'étape de la Commission des vœux.

Nous demandons, donc, que ceux-ci puissent être présentés au Conseil municipal, car il nous semble très important pour la démocratie locale, et pour qu'elle ne soit pas un trompe-l'œil, que nous puissions en débattre et bien sûr, puisqu'il y a une majorité, nous appliquerons le fait majoritaire et nous reconnaissons que nous avons peu de chance qu'ils soient votés par l'ensemble des conseillers municipaux.

Mais le fait qu'ils ne puissent jamais franchir l'étape de la Commission des vœux au prétexte qu'ils sont politiques, nous semble curieux et peu respectueux de la démocratie locale.

VI - 9

A propos du vœu d'aujourd'hui, comme vous le savez sans doute, l'école, à moins de trois ans, n'a jamais fait l'unanimité.

Aussi, récemment, un rapport parlementaire porté par la sénatrice de Loire-Atlantique Monique Papon, préconise la création de structures intermédiaires entre la crèche et une école maternelle peu adaptée aux tout-petits.

En effet les enfants scolarisés dès 2 ans souffrent souvent d'une mauvaise adéquation de la structure scolaire à leur âge précoce :

- un personnel enseignant insuffisamment formé à l'accueil des tout-petits,
- l'impossibilité de respecter le rythme de sommeil de chacun,
- des locaux souvent assez inadaptés.

On constate, d'ailleurs, chez les enfants scolarisés trop jeunes, une lassitude, même parfois dès le CP, comme le soulignait récemment - je la cite - l'ex-défenseuse des enfants, Claire Brisset.

De plus, d'après le linguiste Alain Bentolila, tout acte d'enseignement, au-delà de huit enfants est parfaitement illusoire à cet âge-là.

En guise d'alternative, donc, Monique Papon propose de créer des jardins d'éveil, structures intermédiaires, financées en partie par la CAF.

En réalité, la scolarité précoce a un intérêt. Oui, mais elle a un intérêt pour les parents, et non pour les enfants. Elle ne doit, en aucun cas, pallier un manque de structures d'accueil de la petite enfance.

Dans tous les pays d'Europe du Nord d'ailleurs, où l'on constate de bons résultats du système scolaire, la scolarisation se fait plus tard.

Et votre argument sur la politique d'Obama est à la fois curieux et spécieux. Certes, le personnage est assez consensuel et même sympathique, mais vous semblez ignorer que l'âge d'entrée à l'école aux Etats-Unis, comme dans la plupart des pays anglo-saxons, est actuellement plutôt de 5 ans. Et que les propositions d'Obama visent à baisser de cinq à trois ans et demie, quatre ans. Il n'a jamais été question de deux ans.

D'autre part, vous stigmatisez évidemment à dessein le Gouvernement, je vous cite : « comme si le gouvernement français, à l'inverse du monde entier se détournait de l'enseignement précoce ».

Caricature peu crédible et légèrement excessive : la France contre le monde entier !!!! Vous croyez vraiment ! Soyons sérieux ! Et pourquoi donc parler d'une remise en cause de l'école avant 5 ans alors que le sujet de ce rapport, qui n'est qu'un rapport, vise les enfants de deux à trois ans ?

La question c'est bien de l'intérêt d'aller en classe et non en structure d'accueil, avant trois ans. Ignorez-vous donc à ce point la réalité des autres pays ?

Une fois de plus, votre mauvaise foi n'est pas à démontrer. N'oublions jamais qu'il s'agit de tout-petits et parmi les membres de ce conseil municipal aujourd'hui, peu de mères en toute franchise défendraient l'idée que les enfants doivent aller en classe à 2 ans...

M. MAGNEN, Adjoint - ... Et de pères, Madame Jozan.

Brouhaha dans la salle.

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Oui, et de pères, si vous voulez, peu de parents, excusez-moi, alors que la plupart d'entre eux ne sont ni propres, ni capables de parler.

VI - 10

Vous vous retranchez inutilement derrière des postures purement idéologiques. Décidément, la Gauche, en France, n'a pas intégré l'allongement de la durée de la vie : l'école à deux ans et la retraite à 60 ans !!!

M. LE DEPUTE-MAIRE – ... Non, Madame, la retraite c'est maintenant soixante-dix ans, si j'en crois vos amis de la Majorité.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – C'est ce que vous préconisez, ce n'est pas ce que je préconise l'école à 2 ans et la retraite à soixante ans.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Non, mais je parlais de la retraite à soixante-dix ans, Madame... Rires.

Puisque vous dites que c'est archaïque que de défendre la retraite à soixante ans ! Si j'ai bien compris.

Vous avez terminé ?... Pardon.

Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues.

Nous, élus Modem, soutenons ce vœu comme nous condamnons toutes les attaques, dont est victime aujourd'hui le système éducatif français. Soit par le biais de réformes dévastatrices, soit par la remise en cause de la probité des enseignants et ce, à tous les niveaux éducatifs.

Hier, on liquéfie le programme du lycée. On supprime des postes RASED, on laisse les enfants à la maison le samedi, mais on met au travail les parents le dimanche. On veut incarcérer les enfants de douze ans, dans des prisons pourtant surchargées, inadaptées. Et pour faire suite au discours de Latran, on investit dans la veille de l'opinion, un véritable flicage des humeurs des enseignants sur le Net.

Aujourd'hui, la majorité gouvernementale s'attaque à la scolarisation des enfants à partir de deux ans en maternelle pourtant source de stabilité sociale, dans une société qui en manque tant.

Pour nous, élus démocrates, ces réformes n'ont qu'un but, soulager l'Etat de ses responsabilités, conduisant à la mise au pas et à l'abrutissement systématique des citoyens, dont seuls, les plus privilégiés, pourront accéder à l'excellence républicaine. Mais alors, de quelle république parlerons-nous ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Blineau.

Mme Garnier lève la main.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Alors, vous vous inscrivez, s'il vous plaît, au début des débats, parce que sinon...

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Juste pour apporter un complément sur les écoles publiques nantaises, qui refusent les enfants de moins de trois ans. Donc...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Non, mais là c'est l'Inspection d'Académie qui refuse, Madame. Arrêtez de dire que c'est ...

Mme GARNIER, Conseillère municipale - ... Oui. Voilà. Non, mais, c'est pour le dire quand même, parce qu'il faut le savoir. Les enfants de moins de trois ans ne sont pas acceptés dans de très nombreuses écoles publiques nantaises. Il y a aussi beaucoup d'hypocrisie dans ce débat.

VI - 11

M. LE DEPUTE-MAIRE – Mais non, mais non, il n’y a pas d’hypocrisie dans le débat. Je pense que derrière la question qui est posée - M. Blineau d’ailleurs vient d’y faire référence, je partage son opinion - Il y a quand même une attaque frontale contre l’Education Nationale en général. Il suffit de voir la montée du mécontentement des parents d’élèves et des enseignants : c’est clair.

Les mouvements récents qui ont donné lieu d’ailleurs, je dirai, à une réaction très vive des maires au Congrès des Maires. Je vous ferai observer malgré tout que ce n’est pas un hasard s’il y avait de la « grogne » à ce congrès, que pour s’en sortir, le Président de la République n’a pas trouvé mieux que d’opposer les petites communes aux grandes villes - ce qui est tout de même assez douteux - sur la question du service minimum d’accueil.

Alors, pour des raisons idéologiques, le Gouvernement s’est embarqué dans une histoire qui ressemble follement à l’obstination sur le lundi de Pentecôte - vous voyez - cela relève de la même approche. Et puis après, il finit par reculer, en désordre, d’ailleurs, ce n’est pas très glorieux.

Mais ce qui est certain, c’est qu’il y a quand même une accumulation d’attaques contre l’Education Nationale. Il y a non seulement la question des postes, des moyens. Et donc l’affaire que vous évoquez, Madame, sur l’accueil, les impossibilités d’accueil dans les écoles maternelles nantaises des moins de trois ans : c’est parce que l’Education Nationale a modifié les moyens d’accueil.

Je me souviens, et je crois que c’est Alain Robert – oui, c’est bien lui - qui était à l’Education à l’époque, nous avons signé une convention avec l’inspecteur d’académie, qui s’engageait sur trois ans et nous aussi, à créer les conditions d’accueil : nous, matériellement, en terme de locaux et d’équipement, et lui, en terme de moyens pour accueillir les enfants de moins de trois ans. Eh bien, cela a été annulé. Donc c’est un engagement de l’Education Nationale qui n’a plus été respecté.

Ensuite, je fais observer que très récemment, on a vu les atteintes aux RASED (Réseaux d’Aide aux Enfants en Difficulté dans les écoles), sur l’intervention de ces réseaux qui est un - alors là - qui est un recul considérable sur la qualité ! On dit toujours que l’on oppose le qualitatif au quantitatif, eh bien voilà du qualitatif.

Et puis, on peut continuer comme cela... les programmes des lycées, enfin, bref...

Alors, moi, très explicitement, je pense qu’il faut dire les choses. On n’attaque personne à travers ce vœu. On peut en critiquer certaines formulations. On peut toujours dire à tel paragraphe, ça peut être rédigé autrement. D’ailleurs, vous pouviez faire des amendements.

Mais la motivation de ce vœu, c’est que ça fait déjà un certain temps qu’on sait que des experts qui travaillent pour le Gouvernement préconisent, pour faire des économies, de ne plus soutenir l’école maternelle qui est une originalité française. Alors, il n’était peut-être pas opportun de comparer avec les Etats-Unis, je veux bien en convenir.

Mais en tout cas, ce qui est sûr c’est qu’en Europe, dans des pays qui sont beaucoup plus proches de ce qui est l’organisation de la France, l’école maternelle n’existe pas. On a les jardins d’enfants : les « kindergarten », qui est le même mot d’ailleurs en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Je suis désolé de vous dire que c’est ça, malgré tout, qu’il y a derrière. Alors, qu’après, il faille être attentif aux plus petits, les deux à trois ans qui sont dans les situations que vous avez décrites : évidemment ! Il y a ici des gens qui ont des expériences de parents, et donc on sait très bien ce qu’il en est.

Mais je vous rappelle tout de même que nous avons aussi une politique publique pour la petite enfance, avec des crèches, ici, où l’on peut... Et dans les villes où il n’y en a pas, ou dans les quartiers où il n’y en a pas, souvent, c’est l’école maternelle. Mais il ne faut pas opposer l’une à

VI - 12

l'autre et en tout cas, surtout ne pas ouvrir une brèche dans ce qui est un acquis formidable : l'école maternelle. C'est cela la question qui motive ce vœu. Il ne faut pas sous-estimer cela.

Donc, voilà. Moi, je ne sais pas si vous voulez qu'on ouvre un grand débat. On peut le faire. Ceux qui me demandent la parole, je vais la leur donner. J'en ai deux d'ailleurs qui me l'ont demandée. Il y a Mme Choquet et Mme Rolland.

Madame Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci. Je voulais réagir sur différents points que vous avez annoncés, qui sont à mon avis inexacts.

Il y a un point - je pense – avec lequel je suis d'accord avec vous, c'est : la France contre le reste du monde. Mais c'est vrai que ce n'est pas la France, c'est la France et la Belgique, puisqu'il n'y a que la France et la Belgique qui proposent aujourd'hui une scolarisation des enfants avant trois ans.

C'est effectivement la France et la Belgique et pas seulement la France contre le reste du monde. Mais c'est quand même bien contre le reste du monde.

Ensuite, vous dites que c'est une histoire de financement, de compétences des professionnels, de lassitude des enfants qui peuvent aller à l'école à 2 ans, que ce n'est pas du tout prouvé que ce soit un mieux pour les enfants d'aller à l'école si tôt. On peut y aller étude internationale contre étude internationale !

Mais il est quand même prouvé - je peux vous donner les références des livres et des études et des recherches qui ont été menées là-dessus - que la réussite se joue quand même pour les enfants dans les plus jeunes années. Cela ne veut pas dire que, après, tout est fichu. Mais il y a un rôle important des acquisitions qui sont faites dans les premières années. Et je ne parle pas que d'acquisitions scolaires ou éducatives.

Un milieu d'accueil pour les enfants de 0-3 ans, tel qu'on peut le proposer en crèche, on est plus sur de l'éducatif. Et sur les écoles, on est plus dans du pédagogique.

Mais il est prouvé que pour les enfants qui sont accueillis dans un milieu collectif, que ce soit une crèche, ou que ce soit une école, les enfants accueillis en milieu collectif ont, c'est prouvé, c'est prédictif, de meilleures réussites scolaires, mais surtout, ce que je trouve le plus important, c'est le fait que ces enfants-là développent plus tôt leurs compétences sociales.

Et les compétences sociales, vous pouvez soupirer, je vois que ça vous agace...

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Non, ce n'est pas ça, mais quand vous dites que...

Mme CHOQUET, Adjointe - ... Je vous remercie de me laisser...

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Vous pouvez prouver, moi, je peux prouver aussi, on ne va pas se battre étude contre étude...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Chut....

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Pourquoi vos preuves à vous...

Mme CHOQUET, Adjointe - ... Je ne peux pas vous laissez dire des choses fausses, et je finis...

M. LE DEPUTE-MAIRE – S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît....s'il vous plaît ! Madame Choquet, Madame Jozan... Vous écoutez, et puis laissez terminer Mme Choquet. Si vous voulez répondre, je vous laisserai répondre.

VI - 13

Mme CHOQUET, Adjointe – Les compétences sociales c'est le fait de savoir vivre en groupe, d'attendre son tour, de respecter le voisin, d'échanger davantage, de développer le langage.

Effectivement, vers 8 ou 10 ans, à la sortie du primaire, les enfants se retrouvent à peu près sur un même niveau. Mais là où la réussite de l'individu et pas seulement sa réussite scolaire se joue, c'est quand même bien entre les 0 et 10 ans. Et ce que propose la Ville, et ce qui est proposé dans les structures d'accueil pour les petits enfants, c'est bien de pouvoir favoriser ces deux domaines-là. Parce qu'il est montré aussi que ceux qui profitent de la scolarisation avant 3 ans, ce sont ou les plus pauvres, ou les plus riches, mais pas forcément la classe intermédiaire.

Alors, après, quand j'entends, moi, un ministre dire : « avant 6 ans, ce n'est pas la peine d'avoir fait Bac +5 pour changer les couches », et après il s'excuse en disant : « après 3 ans, ce n'est pas la peine d'avoir fait Bac +5 pour changer les couches ». Et bien moi je vous le demande : et avant 3 ans, quel est le niveau requis?

Est-ce qu'avant 3 ans, il s'agit uniquement de changer des couches ? Est-ce qu'avant 3 ans, il s'agit seulement de faire dormir les enfants, les faire manger ? Est-ce que c'est de l'élevage avec des compétences en diététique, en nutrition, ou est-ce que ce sont toutes ces compétences sociales-là qui sont développées. Et là, je vous repose la question.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Alors on va... Très bien... D'accord, d'accord...

Mme CHOQUET, Adjointe - ... Et quand vous dites – un dernier point – à propos de l'accueil des enfants : l'idéal c'est un groupe de huit enfants. Bien, c'est parfait, allez-y, mettez-y des enseignants qui fassent des groupes de huit enfants, et pas plus, puisque ce sont les meilleures conditions pour pouvoir accueillir !

Aujourd'hui, les enfants...

M. LE DEPUTE-MAIRE - Merci. Merci, merci, on va conclure...

Mme CHOQUET, Adjointe - ... De 2-3 ans... Sur l'éveil, les jardins d'éveil, il n'y a rien de prévu. C'est du remplissage, c'est de l'utilisation de locaux dont on ne sait pas quoi faire, et il n'y a absolument pas l'intérêt de l'enfant en première préoccupation dans cette proposition-là !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Il faut essayer de faire des interventions qui ne soient pas trop longues, parce que je vous rappelle que l'on est sur un vœu.

Madame Rolland, et puis après, on va conclure.

M. LE DEPUTE-MAIRE – (à Mme Jozan) ... Ce n'est pas la peine de s'énerver. Cela ne sert à rien.

Mme ROLLAND, Adjointe – Juste une information précise sur la question de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les écoles publiques nantaises, pour dire qu'au dernier Comité départemental de l'éducation, qui a eu lieu il y a trois semaines, les élus présents, ainsi que l'ensemble des syndicats d'enseignants, mais aussi l'ensemble des fédérations de parents d'élèves ont interpellé l'inspecteur d'académie sur la limitation de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles du département.

La réponse qui nous a été faite par le nouvel inspecteur d'académie est que les consignes gouvernementales qu'il avait, allaient dans le sens contraire à ce que nous demandions.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Alors, maintenant, nous allons mettre aux voix le vœu qui est proposé.

VI - 14

Le Conseil approuve (avis contraires du groupe « Ensemble pour Nantes » et d'un élu du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolo, vous avez la parole à nouveau pour le rapport précédant le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2009.

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2009

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers Collègues, au mois de septembre dernier, lorsque nous avons voté la réforme portant création d'un abattement général à la base et augmentation des abattements généraux pour charge de famille et la création également - et j'y reviendrai - de l'abattement pour personne handicapée ou en situation d'invalidité, je vous avais dit que c'était un petit peu une anticipation du Débat d'Orientations Budgétaires que nous aurions et que nous avons donc aujourd'hui.

Et je souhaitais, ce que je vais essayer de faire, avec votre concours, que notre Débat d'Orientations Budgétaires ne soit pas une pré-photographie de l'équilibre des budgets 2009, mais soit réellement un examen de la stratégie financière, un exercice - on va voir que c'est toujours risqué et difficile - de prospective financière pour voir comment nous allons pouvoir dégager les moyens de mettre en œuvre les propositions que nous avons faites aux Nantais : « Nantes et Plus », et comment nous allons pouvoir poursuivre dans la voie d'ambition, de développement et de cohésion sociale qui caractérisent notre projet.

Nous avons pour cela un calendrier. Donc aujourd'hui, c'est le Débat d'Orientations Budgétaires, et nous voterons le 30 janvier le Budget Primitif 2009, et le 26 juin 2009, le Compte Administratif 2008. Ceux-ci sont des repères de calendrier.

Le DOB, petit rappel législatif et réglementaire sur sa création.

Pour établir une prospective financière, il faut voir où nous en sommes. Donc, je voudrais faire très rapidement un petit bilan financier de la mandature passée, pour vous dire que dans la situation de crise financière, mais également de crise économique, et il y a tout lieu de le craindre, de crise sociale, que nous allons devoir affronter, nous avons la chance, contrairement à d'autres grandes villes - je pense à la Ville de Rouen, où Mme Fourneyron a de grandes difficultés - nous avons la chance de bénéficier...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... a hérité, je rappelle que ce n'est pas de sa faute....

M. BOLO, Adjoint - ... Oui, oui, a hérité d'une situation difficile, effectivement.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bon, quand même.

M. BOLO, Adjoint – Nous avons la chance, nous, d'hériter, grâce à nos prédécesseurs, dont certains sont évidemment dans cette salle - et j'ai une pensée particulière pour mon ami Albert Mahé - nous avons la chance d'hériter d'une situation de finances particulièrement saine, puisque des marges de manœuvre que nous pouvions espérer sont de fait consolidées par le haut niveau d'épargne de gestion et d'autofinancement des investissements qui a pu être réalisé lors du mandat précédent, puisque il y a eu un taux d'autofinancement qui a été en permanence supérieur à 15 %, lors du mandat précédent, ce qui est une véritable performance.

Et donc, grâce à ces taux importants d'autofinancement, qui ont été obtenus en limitant la croissance des dépenses de fonctionnement, tout en garantissant - et j'en reparlerai en permanence, parce qu'il ne faut pas opposer le fonctionnement et l'investissement...

Le fonctionnement c'est aussi la garantie de haut niveau de service public que nous voulons garder pour les Nantais. C'est aussi un élément d'attractivité très important pour notre ville, et

VI - 15

donc il ne faut pas opposer, comme je l'ai entendu très récemment, le fonctionnement à l'investissement.

Et donc, ceci étant, sur le fonctionnement, il faut tout le temps être à la recherche de l'efficacité, la recherche de l'efficacité et la recherche de toutes les économies possibles, tout en garantissant le niveau de service public.

Et cet autofinancement a permis d'atteindre un niveau d'investissement sur le précédent mandat particulièrement ambitieux, puisque à partir de perspectives financières, qui en 2001-2002, fixaient un rythme d'investissement qui était aux alentours de 47 millions d'euros par an, c'est bien plus qui a été réalisé - vous le voyez - puisque les dépenses d'investissement se sont élevées aux environs de 62 millions d'euros par an, et que cet effort d'investissement a été financé à 70 % par des ressources propres, et seulement à 30 % par de l'emprunt.

Et c'est ce qui nous a permis, lors du mandat précédent, de réaliser un désendettement tout à fait impressionnant, puisque, là encore, tous les objectifs ont pu être dépassés, et que le désendettement sur la période précédente a été de plus de 100 millions d'euros.

Alors, ce désendettement en cette période de crise financière, c'est peut-être le moment de faire - et cela répondra également à la question de Mme Loirat, tout à l'heure - un point sur la structure de notre endettement.

Vous savez qu'un certain nombre de collectivités, d'établissements publics, d'offices de l'habitat se trouvent dans des situations extrêmement compliquées à gérer parce que leur endettement repose sur des produits financiers peu stables, qui sont souvent ces produits structurés, dits « structurés », que les banquiers aiment bien vendre aux collectivités.

Eh bien, en ce qui concerne la Ville de Nantes, nous avons donc un encours - vous l'avez vu dans le document à fin 2007 - qui s'élève à 325 millions d'euros et la structure de cet encours est particulièrement saine, parce qu'il est diversifié...

Puisque nous avons une majorité même relative de taux fixes. Nous avons des taux variables, mais ce sont essentiellement des taux de court terme et qui ne présentent donc pas de risque pour les équilibres financiers et d'aujourd'hui et de demain ; et une partie de taux structurés, qui sont là, effectivement, plus risqués, mais dont le risque est la contrepartie du taux nominal exceptionnellement bas qu'ils nous ont proposé.

Ce qui veut dire que cette répartition, cette diversification de notre structure d'endettement nous permet de passer sans dommage les caps difficiles qui sont ceux que nous avons connus ces derniers temps.

Et pour finir de répondre à Mme Loirat sur cet emprunt de la Société Générale, nous étions là dans une période où nous avons des craintes - qui se sont un petit peu dissipées depuis très peu de temps - sur la capacité et la volonté des organismes financiers d'assurer le financement de nos investissements. Et je craignais, il y a encore peu de temps, que la crise, dite de liquidité, qui était invoquée par les banquiers pour justifier leurs difficultés et ajouter à une certaine frilosité, aboutisse à des difficultés d'aller trouver sur les marchés financiers les sommes nécessaires.

Et c'est pour ça que lorsque nous avons fait cet emprunt de 5 millions d'euros, dont nous parlions tout à l'heure, nous avons consulté les banques sur une somme bien supérieure à ces 5 millions d'euros, et même sur une somme supérieure à ce dont nous avons immédiatement besoin.

Et nous avons eu la surprise à l'époque de constater que les banquiers n'étaient pas en mesure de répondre sur la totalité de l'offre que nous leur faisons, et qu'ils le faisaient avec des taux et des marges qui étaient tout à fait défavorables, puisque nous avons eu une période, très récemment, où, au fur et à mesure que les banques centrales diminuaient leur taux directeur, les banquiers augmentaient leur marge. Et donc, l'argent devenait très cher.

VI - 16

Nous avons également, heureusement, en interne, des ressources de compétence et de suivi de toutes ces affaires qui sont extrêmement importantes. Nous nous faisons assister aussi de conseils extérieurs pour évaluer les produits toujours plus complexes que nous proposent les banques. Ce qui fait que nous avons pu continuer à emprunter dans des conditions sécurisées pour l'avenir et à des taux extrêmement favorables, et nous venons encore de réaliser, pour assurer un fonds de roulement suffisant pour le début d'année, une opération où nous avons emprunté encore à moins de 4 %.

Donc, cela c'était pour vous dire que dans le contexte économique défavorable, avec la crise financière, nous arrivons, parce que nous avons une structure saine, et parce que nous avons des outils de pilotage de notre endettement extrêmement précis et réactifs, à passer au travers sans dommage majeur.

Alors, le contexte qui nous est proposé en matière économique est évidemment défavorable, puisque la zone euro - vous le savez - est entrée en récession ; que l'économie française n'est pas épargnée, avec une croissance qui s'établit à 0,1 %, c'est-à-dire que l'on est quand même pas loin de la phase de récession ; et que nous avons - quand je disais que la prospective financière était un exercice difficile - des grandes difficultés pour aborder les années à venir, parce que tout cela manque singulièrement de stabilité.

Je vous le disais à l'instant, en matière de taux d'intérêt, les variations que subissent les taux, d'un jour à l'autre, sont extrêmement impressionnantes. Il peut y avoir un demi point d'écart, les marchés financiers montent, les marchés financiers descendent.

Hier, on m'a expliqué qu'ils étaient déçus, parce que la baisse du taux directeur à la banque centrale européenne n'était pas celle qu'ils escomptaient, et après une chute des taux dans la matinée, c'est remonté d'un seul coup dans l'après-midi. Donc, on a vraiment des difficultés de visibilité et de lisibilité de l'avenir qui sont très importantes.

Ceci est renforcé par l'attitude de l'Etat, à l'égard des collectivités et la manière - oui, oui, oui, effectivement - et la manière dont il procède vis-à-vis des collectivités.

Vous savez qu'il y avait autrefois - je dis autrefois, c'était pourtant il n'y a pas si longtemps - un pacte qui s'appelait de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales. Il a été remplacé par un pacte dit « de stabilité », avec une invention technocratique absolument merveilleuse - si j'ose dire - qui s'appelle « l'enveloppe normée » qui consiste à contraindre globalement les dotations de l'Etat aux collectivités locales, et à intégrer dans cette « enveloppe normée » notamment toutes les sources un petit peu dynamiques de revenus.

Et je voudrais insister sur un point, et nous reparlerons de la DSU ensuite.

Le fonds de compensation de la TVA est un mécanisme qui permet aux collectivités, vous le savez, de récupérer la TVA sur leurs investissements réalisés deux ans auparavant. Ce qui veut dire que lorsque les collectivités ont une politique d'investissement et d'équipement dynamique, elles en trouvent le retour financier deux ans après.

Eh bien, ce fonds de compensation de la TVA, il est désormais intégré dans « l'enveloppe normée ».

Et, le résultat de tout cela c'est que, lorsque, comme c'est notre cas, nous avons eu en 2007, puis en 2008 un investissement important - ce qui est tout à fait logique dans une fin de mandat, puisque les mandats sont aussi des cycles d'investissement et de gestion - nous, nous retrouverons largement privés en 2009 et en 2010 des fruits de cet effort d'équipement, puisque le fonds de compensation de la TVA étant intégré à « l'enveloppe normée »... une autre dotation, la dotation de compensation de la taxe professionnelle - excusez-moi, c'est un peu technique - va diminuer à due concurrence du dynamisme propre du fonds de compensation de TVA. Et donc, là, nous avons une véritable difficulté à envisager, à faire une prospective sur l'avenir.

VI - 17

Par ailleurs, en matière de Dotation de Solidarité Urbaine, je ne reviens pas sur la polémique qui a eu lieu il y a quelques semaines. Ce que je peux vous dire c'est que nous avons sauvé, pour 2009, l'enveloppe de DSU, au niveau où elle était en 2008, alors que c'était, auparavant, une recette qui augmentait structurellement et de manière contractuelle de 5 % par an. Mais nous n'avons aucune espèce de garantie sur l'avenir. Ce qui fait que sur les 33,3 millions d'euros, sur l'ensemble du mandat, que nous escomptions, nous en avons sauvé trois. Nous n'avons pas sauvé les trente.

Et évidemment, pour établir une prospective financière, selon les décisions qui seront prises par l'Etat, dans les mois et années qui viennent, sur ce sujet-là, ça changera beaucoup de choses.

Voilà. Je ne reviens pas sur les tensions sur les marchés financiers, je viens d'en parler. Toutefois, je peux revenir sur le désengagement de l'Etat, qui est effectivement sans précédent, et qui recoupe, non seulement les dotations dans les rapports extrêmement complexes, même moi qui fait un peu de fiscalité, je peux vous dire que les relations entre l'Etat et les collectivités locales sont un mille-feuille de mesures technocratiques qui s'ajoutent les unes aux autres : c'est d'une complexité extrême.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, en plus de tout ce que je viens de vous dire sur les réductions de dotations et surtout les mécanismes qui les contraignent, il y a des désengagements de l'Etat dans différentes politiques publiques, c'est-à-dire que les concours des services déconcentrés de l'Etat à nos différentes politiques locales ont tendance quand même globalement à diminuer.

Et, plus insidieux, parce que cela n'apparaît pas directement dans nos comptes, il y a le désengagement de l'Etat vis-à-vis d'un certain nombre de partenaires que nous avons en commun, et notamment dans le monde associatif, dans le secteur culturel, dans le secteur sportif, dans le secteur de la politique de la Ville, dans les secteurs de la solidarité.

Il y a des désengagements importants de l'Etat qui font que, ces associations, ces structures, qui sont nos partenaires, peuvent se retourner vers nous, en disant : « eh bien voilà, l'Etat réduit d'un tiers, de moitié ses concours, comment est-ce que je fais pour continuer à assurer l'activité qui concourt à la cohésion sociale et à laquelle vous tenez ? ».

Et donc, nous avons là, une difficulté supplémentaire au regard du comportement de l'Etat.

En bref, je crois qu'il faudrait arriver, une bonne fois pour toute, à ce que nous ayons, avec l'Etat, un pacte financier stable et que les collectivités territoriales ne servent plus de variable d'ajustement à l'Etat sur ses propres errements budgétaires.

Par ailleurs, il y a également un facteur qui est lié à l'inflation. Alors, là encore, prospective économique, prospective financière, les écarts : nous en étions cet été à un taux d'inflation au rythme annuel qui était aux alentours de 3,5, 3,6 %, contre - je le rappelle - une prévision budgétaire qui était de 1,6. Donc, là encore, on voyait les écarts.

On nous parle aujourd'hui de risque de déflation. Ce qui est sûr c'est que le panier du maire, qui est calculé par l'Association des Maires de France, c'est-à-dire qui est un indice des prix particulier, compte tenu de la structure des dépenses des collectivités locales, ce panier du maire augmentait de 3,4 %, quand les prévisions d'inflation sur lesquelles sont basées toutes les dotations de l'Etat, étaient à 1,6 voire même à 2. Et donc, il y a là une différence, un gap que, naturellement, nous devons encaisser.

Donc, voilà le contexte. On va passer à la diapo suivante. Dans ce contexte, quel est notre objectif ?

Maintenir un haut niveau de service public aux Nantais, je l'ai dit. Ce qui fait que s'il doit y avoir grande rigueur de gestion sur les dépenses de fonctionnement, recherche permanente d'économie de gestion, il y a aussi un service public au service des Nantais à faire fonctionner.

VI - 18

Alors, nous avons un certain nombre d'objectifs, je le disais, notamment en matière de fiscalité et d'investissement.

Sur la fiscalité, notre objectif est double. Assurer une répartition plus équitable des impôts locaux, c'est ce que nous avons fait en votant les mesures que nous avons prises au mois de septembre.

Egalement, maîtriser la fiscalité. Ce qui veut dire, soyons clairs, s'efforcer - et là, en terme de visibilité, compte tenu de l'environnement instable que je viens de décrire, je dis bien « s'efforcer » : on parle bien en terme d'objectif - à ne pas augmenter la fiscalité au-delà de l'inflation, c'est-à-dire maintenir les moyens courants et en euros constants du service public, ça c'est l'objectif en matière de fiscalité.

Assurer, et ça c'est une obligation que nous nous faisons, parce qu'il serait trop facile de laisser filer ce point-là, assurer la stabilité du haut niveau d'épargne actuel.

Ce haut niveau d'épargne c'est lui qui nous permet l'autofinancement de nos investissements, et vous avez vu à quel point, dans le marché financier que j'ai décrit tout à l'heure, il ne fait pas bon avoir un grand besoin d'emprunter de l'argent aujourd'hui, pour les collectivités.

Et ce haut niveau d'autofinancement, que permettra l'épargne de gestion, c'est notre garantie pour l'avenir. Et également de continuer un désendettement prévisionnel sur la période 2008-2014, aux alentours de 48 millions d'euros.

Alors, on me dira : « c'est moitié moins que la période précédente », mais heureusement, en la matière, ce qui est fait n'est plus à faire, et donc nous avons un objectif de poursuivre un désendettement de 6 à 7 millions d'euros par an.

Cette orientation nous permettra de conserver, pour les investissements, une enveloppe équivalente et peut-être même un peu supérieure à ce que nous avons connu dans le mandat précédent, entre 440 et 490 millions d'euros.

Et je voudrais particulièrement insister sur un aspect de cette diapositive : c'est la réservation de crédit sur l'ensemble du mandat de 85 à 100 millions d'euros pour l'entretien durable de nos bâtiments.

C'est une affaire extrêmement importante, puisqu'il s'agit pour nous, pour ce mandat, de - j'allais dire - presque « sanctuariser » une enveloppe d'environ 12 à 13 millions d'euros par an pour assurer l'entretien durable du patrimoine municipal bâti, avec quatre types de travaux.

Des travaux liés aux installations techniques, des travaux liés à la pérennité des matériaux, c'est-à-dire l'installation technique des chaufferies, des ascenseurs, des blocs de secours, tout ce qui concourt à la sécurité, mais également, aux économies d'énergie, mais également à la recherche de la participation à nos objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre.

C'est pour ça aussi qu'on parle d'entretien durable, parce que l'aspect environnemental est important dans cette politique.

Des travaux liés à la pérennité des matériaux, des ravalements de façade, là encore des réfections d'étanchéité. C'est-à-dire l'intervention sur le patrimoine de tous les Nantais, qui est le patrimoine bâti de la Ville de Nantes.

Des travaux liés à la sécurité et à la santé publique. Vous savez que les normes évoluent. Il faut y faire face, et l'accès aux personnes à mobilité réduite est évidemment un aspect important. Il y a encore des progrès à faire. Il y a tous ces aspects-là liés à la santé, à la sécurité.

Et des travaux de réhabilitation à l'identique. Ça peut être une réfection totale d'un gymnase, ça peut être des interventions lourdes sur le patrimoine bâti.

Et donc, nous réserverons des crédits importants, parce que traditionnellement, il faut bien le dire, c'est parfois un peu la variable d'ajustement des budgets d'investissement.

VI - 19

Quand on a du mal à rentrer dans l'enveloppe, on a tendance à dire que la rénovation de tel vestiaire de stade de foot, que l'on attend déjà depuis longtemps, peut attendre un an de plus.

Donc, là, nous avons vraiment décidé que, y compris pour la qualité du service public, la qualité d'usage de nos équipements, il était important que nous réservions cette part importante de nos budgets d'investissement.

Et les deux secteurs qui seront principalement consommateurs de ces enveloppes, seront et je crois que c'est heureux, l'éducation en premier lieu et les sports. Puisque nous avons un besoin, malgré tout le travail de rattrapage qui avait déjà été fait sous la houlette d'Alain Robert, sous le précédent mandat, où il y avait des choses considérables de faites, nous avons besoin de continuer sur ce rythme, pour que nos équipements scolaires et nos équipements sportifs soient à la hauteur de ce que les Nantais sont en droit d'attendre.

Alors, sur le budget 2009 lui-même. C'est la première application des orientations générales que je viens de vous donner. Nous souhaitons et nous allons maintenir un haut niveau d'épargne de gestion, aux alentours de 65 millions d'euros.

Nous avons les recettes contraintes - je vous le répète - la perte des dotations de l'Etat, elle est de 2 millions d'euros. C'est chiffré, ce n'est pas contestable. Vous avez le tableau dans le document.

Et en matière de fiscalité, j'aurais souhaité pouvoir vous donner aujourd'hui les taux de fiscalité, - vous savez, on en avait parlé au moment du vote de nos nouveaux abattements - pouvoir vous donner le taux de fiscalité qu'on avait proposé au budget 2009.

Il se trouve que l'ensemble de nos prospectives - je suis très transparent - ont été faites sur la base d'une augmentation des bases décidée par l'Etat, par la loi de finances qui est en train d'être votée, de 1,6 %.

Et il y a très peu de temps, quand je vous parlais de difficulté et d'instabilité, un amendement parlementaire ou gouvernemental, je ne sais même pas, mais en tout cas, un amendement à la loi de finances, a porté à 2,5 % l'augmentation des bases de fiscalité locale.

Naturellement, quand vous appliquez le même taux à une base qui augmente plus que prévu, vous avez une recette fiscale qui n'est plus tout à fait la même.

Je crois avoir compris que le Gouvernement avait procédé à cet ajustement, un petit peu pour rattraper le fait qu'il nous avait montré une mauvaise manière d'agir en matière de régularisation de la dotation globale de fonctionnement.

C'est-à-dire que ne pouvant pas assumer ses engagements en matière de DGF, il a offert aux collectivités la possibilité de récupérer sur le contribuable local ce que lui-même, Etat, ne voulait plus garantir.

Donc, comme nous nous trouvons dans une situation où nous redéfinissons totalement nos taux de taxe d'habitation et de taxe foncière parce que nous avons créé des abattements, nous nous trouvons dans la situation de devoir reprendre les simulations que nous faisons, pour que - et je vous informe que c'est un objectif que je tiendrai - pour que nous ajustions à la baisse les taux d'imposition sur lesquels nous étions en train de travailler et notamment la taxe d'habitation.

Parce que je tiens à ce que la réforme que nous avons votée en septembre se traduise par une baisse de la taxe d'habitation d'un nombre important de contribuables nantais, notamment de familles, pour que l'effort d'équité que nous avons décidé trouve sa pleine mesure. Tout cela en garantissant une augmentation tout à fait raisonnable de notre produit fiscal, aux alentours de 4 % à base constante, ce que je vous avais dit, dès le mois de septembre.

VI - 20

Ce que je peux vous dire c'est que ça aboutira à un taux de taxe d'habitation qui ne sera pas supérieur, qui sera même inférieur à 24 %. C'est l'engagement que je peux tenir aujourd'hui, et un taux de taxe foncière qui sera inférieur à 27,5 %.

Voilà les éléments que je peux vous donner aujourd'hui concernant les taux de taxe d'habitation.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, je précise à mes Collègues de la Majorité, et j'informe l'ensemble du conseil que le cadrage budgétaire extrêmement sévère - il faut bien l'avouer - qui avait été fixé au mois de juin, juillet, sera tenu, c'est-à-dire - je rappelle - avec des augmentations de masse salariale fixées à 2,7 %, ce qui est extrêmement plus que raisonnable, compte tenu des augmentations mécaniques liées notamment aux carrières et aux GVT, avec des dotations pour l'activité des services qui étaient en augmentation, il faut le dire de 0 %.

Donc, ce cadrage-là, qui était extrêmement sévère, sera globalement tenu, justement pour que nous puissions garantir ce haut niveau d'épargne. Et nous avons des dépenses d'investissement en 2009, un volume prévisionnel aux alentours de 63,3 millions d'euros, c'est-à-dire que nous atteindrons, dès la première année du mandat, l'objectif de moyenne que nous nous sommes fixé sur l'ensemble, avec un désendettement prévisionnel en 2009, fixé à 7,6 millions d'euros, soit presque un petit peu plus que le cadrage que je venais de vous expliquer.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce DOB 2009, et je crois que l'on peut laisser maintenant la place au débat.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo pour ce rapport. Je vais donner la parole à ceux qui me la demandent.

M. Rolland, M. Even, Mme Barré, M. Mazzorana-Kremer, Mme Jozan, M. Guin, Mme Naël, Mme Loirat, M. Bainvel, M. Brisset, Mme Lefranc, M. Romi, M. Lannuzel.

Monsieur Rolland, vous avez la parole.

M. ROLLAND, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

A propos du Débat d'Orientation Budgétaire, le cœur du débat est absent de la note qui nous est présentée aujourd'hui en Conseil Municipal. Le sujet qui préoccupe les Nantaises et les Nantais, et sur lequel ils ont le droit d'être éclairés pour pouvoir aborder justement le budget 2009, c'est : « quelles dispositions prend l'équipe municipale pour faire face aux restrictions financières qui s'imposeront à nous pendant la nouvelle mandature ? ».

En effet, les années à venir s'annoncent beaucoup plus difficiles que le mandat précédent :

- La crise économique aura un impact direct, c'est inévitable, sur les ressources de la Ville centre et de la Communauté Urbaine.
- L'Etat cherche à contenir ses dépenses de fonctionnement pour réduire la pression fiscale supportée par les revenus du travail et les entreprises, et faire face à d'énormes enjeux économiques comme par exemple le vieillissement de la population. Ces arbitrages impacteront les collectivités locales, on le sait.
- Enfin, le ballon d'oxygène qu'a représenté le transfert d'un certain nombre de dépenses vers la Communauté Urbaine arrive à épuisement. C'est vrai que cela a permis de réduire la charge des frais financiers de façon significative et de façon irréversible.

Or le document qui est soumis à la réflexion des élus municipaux, est une véritable « pompe à brouillard ».

Désormais les comptes de la Ville centre et de la Communauté Urbaine sont largement imbriqués. Dans ces conditions, la présentation séparée des comptes de chacune des instances,

VI - 21

respectivement au Conseil Municipal et au Conseil Communautaire, ne permet aucune analyse objective, par un simple conseiller municipal.

Par ailleurs, il est déconcertant de constater, d'un côté, la place qui est consacrée au bilan de la précédente mandature, toujours et uniquement sur le ton du satisfecit, ainsi que le rabâchage sur le désengagement de l'Etat, avec une évaluation à l'euro près.

Par contre, il n'y a aucune estimation chiffrée du coût des promesses électorales que l'on retrouve sous la forme d'une liste de 10 pages, ni de la diminution des recettes fiscales évoquées précédemment.

Les élus d'« Ensemble pour Nantes », demandent au Maire, de mettre un peu moins son talent au service d'une argumentation politique des données budgétaires, et que la présentation des enjeux soit plus objective et plus lisible.

Car, viendra le jour, où il faudra faire des arbitrages. On a compris que la fiscalité sera sans doute une variable d'ajustement.

Prévoyez-vous d'augmenter l'impôt, à chaque fois qu'il manquera des ressources pour tenir des promesses électorales, comme par exemple les 8 millions d'euros nécessaires à l'organisation d'« Estuaire 2009 » qui profiteront uniquement à quelques privilégiés ?

Pour ma part, je vous invite à instaurer un mode de travail vraiment collaboratif, au sein du Conseil Municipal, car la vie quotidienne s'annonce plus difficile pour les Nantaises et les Nantais, et on peut même s'étonner que les collectivités locales, la Région, le Département et Nantes Métropole n'aient pas réussi à s'accorder pour lancer un plan d'action face à la crise.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Monsieur Even.

M. EVEN, Conseiller municipal – J'interviens au nom du groupe Alternatifs-UDB.

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Chers Collègues.

Pascal Bolo a présenté les orientations budgétaires au nom de l'ensemble de la Majorité à laquelle nous appartenons, avec le talent qu'on lui connaît.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2009, le premier de la mandature, se situe dans un contexte particulier. La crise financière s'est transformée en une crise économique généralisée que des instances économiques internationales commencent à comparer à celle des années 30. Plus grave, elle se combine avec l'épuisement avancé de nos ressources et la dégradation de l'état de santé de la biosphère. Le risque est grand pour nous de sombrer dans une spirale de crises multiples et multiformes s'alimentant les unes les autres.

Ces crises, nous le savons tous depuis Keynes, l'investissement public, et de manière générale la dépense publique, peuvent contribuer à en atténuer les effets.

La Ville de Nantes peut jouer son rôle, à son niveau, même si en matière d'investissement c'est désormais Nantes-Métropole qui se taille la part du lion.

Les orientations budgétaires proposées à ce stade du débat vont dans le sens d'une intervention publique décomplexée, mais aussi dans le sens de la recherche de l'équité fiscale (ce sont ceux qui ont le plus de moyens qui contribueront le plus à l'effort commun sur le plan nantais).

Par contre, le maintien du bouclier fiscal nous indique que le Gouvernement a fait un choix inverse : ne pas faire payer, même en temps de crise, ceux qui ont le plus de moyens, c'est une fiscalité injuste et c'est la marque du Gouvernement !

VI - 22

Le débat qui a lieu en ce moment nous permet, à nous, de mettre en lumière des lignes de force et une capacité d'agir dans le gros temps.

Des lignes de force : C'est d'abord la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour disposer d'une capacité d'autofinancement substantielle permettant de limiter le recours à l'emprunt, dont le montant en tout état de cause devra être inférieur au montant du remboursement du capital de la dette (ce qui est indiqué page 19 du document « DOB 2009 », que nous a présenté tout à l'heure Pascal Bolo).

C'est aussi la volonté de tenir les engagements pris devant tous les Nantais. Les engagements du programme électoral, réaffirmés politique publique par politique publique dans les dix dernières pages du document de travail.

En particulier nous, notre groupe, nous pensons au logement et à l'emploi, deux domaines où l'intervention publique a d'autant plus sa place que la crise actuelle risque d'en dégrader considérablement la situation.

Nous pensons aussi à l'éducation primaire et maternelle, où la Ville de Nantes mène une politique particulièrement active. Les carences du Gouvernement se font en effet, dans ce domaine, de plus en plus criantes et les menaces qui pèsent sur les écoles maternelles sont réelles.

En matière éducative, s'agissant du primaire, nous ne pouvons, enfin notre groupe, oublier d'évoquer le soutien à l'enseignement bilingue français – breton, qui passe par la création, dans des locaux préexistants, selon nous, d'une deuxième école primaire publique.

Donc, des lignes de force mais aussi une capacité de la Ville d'agir dans le gros temps, grâce aux décisions - Pascal Bolo le disait tout à l'heure - qui ont déjà été prises, et qui continuent à être appliquées.

Pascal Bolo, il y a un instant, a très bien décrit l'instabilité du système financier. Il a même décrit une folle journée - je crois. Il est temps de réguler et de mieux contrôler ce système, dont on peut dire qu'il est à bout de souffle.

La Ville de Nantes a une capacité d'agir dans le gros temps. Elle a des atouts pour cela. Grâce aux outils dont elle s'est déjà dotée, grâce aux moyens qu'elle s'est donnée de faire face à la crise.

D'abord, il y a la recherche d'économies par la mutualisation de moyens, largement amorcée entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Ensuite, c'est très important, il y a la gestion active de la dette de la trésorerie et des recettes. Pascal Bolo évoquait en fin d'année une gestion active financière. Il y a la décision politique qui est prise, c'est un axe très ferme. Mais il y a au quotidien - je le dis toujours - l'opiniâtreté des équipes qui travaillent sous l'autorité de M. Boutoute - c'est fondamental.

Enfin, il y a la démarche Performance.

Enfin - un deuxième enfin - à l'heure où la ressource énergétique (rires) se fait de plus en plus rare - ça annonce la fin de mon intervention - et, à terme du moins, de plus en plus cher, il est important pour la Ville, dès maintenant, de s'engager sur la voie de la sobriété énergétique. Il y a des éléments dans l'exposé de Pascal Bolo qui y répondent tout à fait, c'est l'entretien durable des bâtiments municipaux, avec, évidemment, les économies de gestion que cela induit.

Pour conclure, je crois que l'on peut dire que c'est, ainsi, dans l'économie des moyens, que nous pourrons continuer à bâtir l'avenir des Nantais malgré les difficultés que la conjoncture impose et que la politique fiscale gouvernementale aggrave.

Nous voterons donc pour la délibération n° 3 et je vous remercie, mes chers Collègues, pour votre attention.

VI - 23

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Avant d'introduire le débat, je souhaiterais une explication d'ordre technique. Ayant comparé avec le DOB 2008, j'ai constaté qu'il y avait des écarts importants dans les chiffres présentés pour l'autofinancement.

A titre d'exemple, dans le DOB 2008, la capacité d'autofinancement était affichée à 37,4. Dans le DOB 2009 pour 2002, elle est affichée à 49,5, et vous avez des écarts qui sont supérieurs à 10 millions d'euros pour chacune des années.

Donc, est-ce que vous pourriez préciser quels sont les montants à retenir pour la capacité d'autofinancement de la Ville ? Sachant en plus que le taux d'autofinancement, qui, lui, est précisé dans les deux documents, reste identique. Ça veut dire qu'on ne peut pas avoir deux bases différentes et obtenir le même taux à l'arrivée.

Donc, ça c'est juste une petite précision, je ne demande pas la réponse forcément au conseil, mais si on pouvait l'avoir d'ici le prochain conseil, s'il vous plaît.

M. BOLO, Adjoint – C'est gentil de votre part, mais d'ici quelques minutes, j'espère qu'on pourra l'avoir.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – D'accord.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Venons-en au débat maintenant.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un exercice particulièrement délicat cette année.

Alors que personne n'est à même d'affirmer avec précision ce qui se passera dans les prochains mois en matière économique, c'est avec prudence et réalisme que nous devons engager ce débat qui présente les orientations budgétaires de la Ville de Nantes pour les six années à venir.

Au lieu de crier au feu sur la situation française en regardant passivement l'incendie s'étendre, il est indispensable d'adopter une attitude pragmatique pour nous permettre de faire face à cette situation, tant au plan national que local.

Durant les années passées, vous avez réclamé que l'Etat partage les fruits de la croissance avec les collectivités locales, c'était juste.

Dans cette logique, vous reconnaîtrez qu'il est juste que ces mêmes collectivités acceptent aujourd'hui une révision des concours de l'Etat pour tenir compte de la nouvelle conjoncture.

Pour autant il est indispensable que le cadre des relations financières entre l'Etat et les collectivités soit fixé de manière durable et que les règles du jeu ne changent pas en cours de partie, au risque de fragiliser et déstabiliser les finances des collectivités locales, dont les investissements soutiennent utilement l'activité économique française dans cette période de crise. C'est d'ailleurs ce qu'ont exprimé les élus de toute tendance politique, lors du congrès des maires la semaine passée.

La facilité serait alors de se tourner vers le contribuable en augmentant les impôts locaux pour financer les dépenses. Déjà, la Ville de Nantes tape plus fort sur les contribuables que d'autres villes comparables comme on peut le constater dans les ratios légaux à travers la mobilisation du potentiel fiscal ou les recettes fiscales par habitant.

Malgré cela, pour la seule taxe d'habitation, vous affichez la volonté d'assurer pour 2009 un produit fiscal global en hausse de 4% à « bases fiscales égales » précisez-vous. Sauf que les bases fiscales vont augmenter mécaniquement par décision de l'Etat non pas de 1,6 % comme initialement prévu mais de 2,5 %.

VI - 24

En conséquence, une augmentation du taux de la taxe d'habitation autour de 1 % vous permet de garantir le niveau de recettes fiscales en hausse nette de 4 %, sans qu'il soit utile de mettre un taux à 24 %.

Il faut quand même être conscient que si cette augmentation n'est pas modérée, le contribuable nantais qui ne bénéficie d'aucun abattement, verra sa facture s'alourdir d'environ 10 % en 2009, au titre de la seule taxe d'habitation, puisque le Conseil Général a lui aussi annoncé une forte hausse de son taux sur la taxe d'habitation.

Pour l'instant, l'impact de la crise sur les finances de la Ville reste limité grâce à une gestion avisée de l'encours de la dette ces dernières années, et actuellement, basée sur une diversification sécurisante et sécurisée des produits financiers choisis.

Partageant cette stratégie, j'ai d'ailleurs systématiquement voté les délibérations permettant de renégocier la dette. Mais pour préserver l'avenir, il est indispensable que la Ville de Nantes s'engage dans la dépense responsable et raisonnée, celle qui crée de la valeur ajoutée et de l'activité économique, et donc de l'emploi, par des investissements ciblés sans augmenter les dépenses de fonctionnement, dont la maîtrise est indispensable, et en limitant la pression fiscale. En d'autres termes, il faut dépenser mieux et cesser de dépenser plus.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Ensuite, c'est M. Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire, chers Collègues.

Ce premier Débat d'Orientations Budgétaires du nouveau mandat municipal permet au groupe communiste de revenir, à l'instar du rapporteur, sur le bilan financier de la mandature passée. Deux chiffres illustrent, selon nous, ce bilan.

Le premier que je voudrais souligner concerne nos dépenses de fonctionnement, lesquelles ont permis d'étendre nos équipements municipaux : 62 millions d'euros par an entre 2002 et 2007 financées à 70 % par des fonds propres ; le second est relatif à la qualité des prestations offertes aux usagers de la ville qui, chacun le sait, dépend pour l'essentiel du déploiement de nos services publics : l'évolution des dépenses de gestion au cours des mêmes années a évolué positivement de 3,4 % par an.

Alors que nous préparons le budget 2009, il n'est pas inutile de revenir, et le rapporteur l'a fait longuement, sur le contexte économique peu favorable dans lequel nous évoluons.

Sur fond de crise financière et d'une croissance sérieusement réduite, le pouvoir d'achat est en baisse, le taux de chômage en hausse et le projet de loi de finances pour 2009 n'est pas fait pour rassurer les collectivités locales.

Mon Collègue Michel Rica l'avait exprimé pour notre groupe lors du conseil municipal de septembre dernier, nous pouvons considérer que la dégradation des compensations de l'Etat au titre des dotations, la poursuite de ses désengagements concourent à un véritable étranglement financier des collectivités.

Le recul de l'Etat sur la Dotation de Solidarité Urbaine, recul dû en grande partie à la mobilisation de toutes les associations d'élus, ne doit pas nous faire oublier que les objectifs du Gouvernement restent les mêmes - et Pascal nous a rappelé que nous n'avions récupéré que 3 millions sur les plus de 30 que nous avons perdus.

Les élus communistes avaient alors appelé à une véritable mobilisation des élus et des citoyens pour faire reculer l'Etat sur ses intentions affirmées, par exemple au travers du prétexte de la réduction de la dette publique. Rappelons que la dette des collectivités locales représente pourtant moins de 10 % de celle de l'Etat !

Les élus communistes partagent la stratégie financière de la Ville pour les six années à venir, stratégie fondée en particulier sur une répartition plus équitable des impôts locaux et maintien de nos capacités d'investissement, à plus de 63 millions d'euros par an.

VI - 25

Dans ces conditions, nous souscrivons aux orientations budgétaires pour 2009 dès lors qu'elles nous permettent de concrétiser les engagements pris à l'occasion des élections municipales.

Ainsi, le nouveau plan pluriannuel d'investissements permettra à la Ville d'importants travaux dans les groupes scolaires, la création de deux nouvelles écoles à la Bottière et aux Dervallières, par exemple.

Nous voulons cependant attirer votre attention, chers Collègues, sur l'extrême tension sous laquelle sont placées les dépenses de personnel. Je l'indiquais au début de cette intervention, ces dépenses de gestion sont les garantes des conditions de fonctionnement de nos services et donc de la qualité des prestations offertes aux usagers.

Pour conclure, je voudrais souligner tout l'intérêt que nous portons au développement des différentes politiques publiques, en particulier celles visant à poursuivre l'offre de services diversifiées en matière d'accueil de la petite enfance, la réflexion engagée pour la mise en œuvre du nouveau PLH communautaire, afin de développer encore l'offre de logements sociaux dans les différents quartiers de la ville, la politique volontariste d'équipements sportifs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Lannuzel.

Monsieur Mazzorana-Kremer.

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers Collègues.

Plus les années passent et plus le climat financier s'alourdit pour nos collectivités locales. Ces dernières en viennent aujourd'hui à jouer les pompiers de service, face à un Etat qui se prétend vertueux et qui finalement navigue de plus en plus au gré de la crise financière et au gré du climat morose qui en découle.

Une fois de plus - suis-je tenté de dire - ce Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit donc dans un contexte difficile, avec une récession qui est bien présente aujourd'hui, même si elle n'ose pas toujours dire son nom.

Contexte d'autant plus difficile que le Gouvernement laisse planer des doutes sur ses intentions futures d'aide aux collectivités locales. Annoncer brutalement dans un premier temps la suppression de la Dotation de Solidarité Urbaine pour 2009, pour finalement la geler durant un an, est à cet égard révélateur d'une gestion à l'emporte-pièce. Sans compter les déclarations intempestives et sans fondement de Fadéla Amara, sur la prétendue richesse de notre ville, il y a peu de temps.

Entre hésitation, revirements gouvernementaux et de sa majorité parlementaire, ne l'oublions pas, les incertitudes de l'économie mondiale, notre Adjoint aux Finances et ses services font preuve de prouesses quotidiennes pour mener à bien nos engagements.

Comment en effet fixer une ligne directrice avec les volte-faces de ce gouvernement. L'Etat remboursera en une année deux années de TVA aux collectivités locales a-t-on appris hier de la bouche même du Président de la République. Et demain, quelle autre nouvelle ? Le passage de 1,6 % à 2,5 % de la base de fiscalité locale, comme il en est question ?

Devant cette inconsistance, nous ne pouvons cependant pas faire abstraction des réalités économiques, dont l'une nous est rappelée avec force dans ce rapport, à savoir la baisse des droits de mutation.

Le recul de l'immobilier doit nous inciter à la prudence en matière fiscale. Le renchérissement du crédit étant un frein à l'acquisition, nous prenons le risque de pénaliser les plus modestes, soucieux de se constituer un complément de retraite, ou les jeunes couples actifs désireux d'investir.

VI - 26

Mais sur ce domaine encore, les annonces de Nicolas Sarkozy sur le doublement du prêt à taux zéro, et les 1,8 milliards d'euros de plus consacrés au logement pour 2009-2010 auront-elles les effets escomptés ?

Enfin, l'intérêt d'un tel document, c'est aussi de rappeler nos politiques publiques pour l'année à venir, politique où la nécessité de faire jouer la solidarité dans notre cité, et ce, au nom des principes de la République et du vivre ensemble demeure plus que jamais d'actualité.

Car, comme le disait le père du solidarisme Léon Bourgeois : « l'homme ne devient pas seulement au cours de sa vie débiteur de ses contemporains, dès sa naissance, il est un obligé. L'homme naît débiteur de l'association humaine ».

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Vous nous l'avez donc confirmé aujourd'hui, vous annoncez une hausse de 4 % des impôts pour 2009.

Nous nous élevons contre cette hausse d'impôts qui frappe aujourd'hui, comme une double peine, les contribuables, qui voient par ailleurs leur pouvoir d'achat baisser à cause de la crise.

C'est d'ailleurs cette hausse de la fiscalité, la seule réponse du parti socialiste à la crise, aujourd'hui, puisque la majorité des collectivités locales gérée par la gauche propose cette double peine.

Une fois de plus, les classes moyennes paieront et l'augmentation des taux aura un impact sur les loyers et les entreprises : cette hausse sera suivie de conséquences graves à la fois sur la mise en échec du pari de la redensification urbaine, et sur l'attractivité des entreprises. Nous dénonçons cette augmentation dès le début du mandat, alors que la pause fiscale des années 2007 et 2008 n'avait été qu'un argument électoraliste. Vous vous étiez d'ailleurs engagés, dans vos promesses électorales, à la maîtrise de la pression fiscale.

Cette annonce en trompe-l'œil fait croire à une diminution des impôts pour les familles, mais ce système est perdant/perdant pour les Nantais qui verront leurs charges de loyer augmenter.

Le parti socialiste aujourd'hui est sans doute empêtré dans des luttes intestines qui le condamnent à ne pas parvenir à gérer un jour au plan national, la France. Le PS établit donc un contre-pouvoir au niveau local. Il est pour nous un devoir de rétablir la vérité sur les rapports entre l'Etat et les collectivités locales.

La vérité, en effet, c'est de dire que l'Etat est largement engagé dans le financement des collectivités locales.

La vérité, en effet, c'est de dire que l'Etat reste de très loin le premier contribuable local.

La vérité, en effet, c'est de dire que l'Etat s'est imposé à lui-même un effort qu'il n'a pas pour le moment imposé aux collectivités locales.

Ce débat d'orientation budgétaire est, comme chaque année, l'occasion :

- de remettre les choix budgétaires dans leur contexte national,
- et de les mettre en perspective, par rapport aux évolutions des dernières années.

Sur ces deux points, la présentation qui nous a été faite, présente une partie seulement de la réalité.

Pour résumer :

VI - 27

Il y a d'un côté une présentation des choix budgétaires de l'Etat qui ressemble fort à un procès à charge, mais reconnaissons qu'ici nous en avons l'habitude. De l'autre côté, il y a une lecture très bienveillante et valorisante des choix faits par la municipalité nantaise.

Pour que ce débat soit équilibré, il convient, sur chacun des deux points, de rétablir la partie qui manque à la présentation.

Pour ce qui est du contexte national, un devoir de vérité s'impose sur trois points.

Premièrement l'Etat, malgré ce qui est dit ici, d'ailleurs depuis plusieurs années, l'Etat est très fortement engagé dans le financement des collectivités territoriales et cet engagement a augmenté au cours des cinq dernières années.

D'abord, pour ce qui concerne le fonctionnement, la DGF a augmenté - vous le savez - de plus de 4 milliards d'euros entre 2003 et 2008, à un rythme moyen largement supérieur à l'inflation. A Nantes, la DGF est passée de 71,48 millions d'euros en 2003 à 76,61 millions d'euros en 2008.

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation, visant à corriger les très fortes inégalités que l'on connaît entre les collectivités, ont augmenté de 2 milliards soit 9 % par an en moyenne, entre 2004 et 2008.

Pour ce qui concerne l'investissement, on sait que les collectivités portent la grande majorité de l'investissement public. Or le soutien de l'Etat à l'investissement des collectivités locales a augmenté entre 2003 et 2008 de 1,7 milliard d'euros, soit une progression de 6 % par an, en moyenne.

Au total, sur 40 milliards d'euros d'investissement des collectivités, l'Etat en finance 21 %.

Dans ces conditions, il est faux de marteler comme on le voit faire à longueur de débat, que l'Etat se désengage du financement des collectivités locales. La vérité des chiffres, c'est que sa participation est importante et qu'elle a progressé. D'ailleurs, les dotations aux collectivités locales sont le premier poste du budget de l'Etat après les services de la dette.

Le deuxième point, et il faut rétablir la vérité, c'est que l'Etat reste, aujourd'hui, de très loin, le premier contribuable local.

Entre 2003 et 2008, la contribution de l'Etat à la fiscalité locale directe est passée de 12,6 milliards à 17,8 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40 %, en particulier sous l'effet de la montée en puissance du dégrèvement de la taxe professionnelle et des dégrèvements de taxe d'habitation, en faveur des personnes à revenus modestes.

Les collectivités locales font en partie payer à l'Etat les hausses d'impôts qu'elles décident, car de plus en plus de contribuables sont exonérés en totalité ou en partie.

Sur les 200 milliards de dépenses des collectivités locales, la taxe d'habitation acquittée par les citoyens ne représente que 11 milliards d'euros, soit 5,5 % du total des dépenses. Il n'y a donc pas de lien entre l'augmentation des impôts et la longévité d'un élu local. La moitié des hausses supportées par l'Etat est donc indolore. Les responsabilités sont alors illisibles. A Nantes, l'Etat prend en charge 32 % de la taxe d'habitation (part communale et départementale).

Plus la collectivité locale dépense et plus elle est aidée par l'Etat, et plus une ville augmente ses impôts et plus l'Etat abonde au titre des dégrèvements et des exonérations.

L'Etat a donc un rôle décisif et croissant comme premier contribuable local.

En troisième lieu, l'Etat s'est imposé à lui-même un effort qu'il n'a pas pour l'instant imposé aux collectivités locales.

C'est probablement là le cœur du débat. La question clé aujourd'hui est une question de solidarité. Tout le monde sait que l'Etat est endetté et qu'il doit faire des efforts. La politique de

VI - 28

RGPP engagée par l'actuel gouvernement est à saluer ici, puisqu'aucun des gouvernements précédents n'avait eu le courage de le faire.

Indépendamment de la crise financière, qui demande une intervention massive mais probablement passagère, il y a des éléments structurants qui vont accroître considérablement les besoins de financement de tous les acteurs publics. Il s'agit notamment des conséquences du vieillissement de la population : conséquences sur les retraites, conséquences sur les dépenses de santé, conséquences sur la prise en charge de la dépendance.

Or, l'Etat, depuis cinq ans au moins, s'est imposé un effort de maîtrise qu'il n'a pas fait porter sur la part croissante de son budget qu'il consacre à aider financièrement les collectivités locales.

Il est évident, qu'on le veuille ou non, que cette situation ne peut pas durer et que l'effort de maîtrise de la dépense publique doit être mieux partagé. C'est aussi une question de solidarité entre des niveaux de collectivités qui, en tout état de cause, dépendent toutes des mêmes citoyens et des mêmes contribuables.

Il est possible que les associations d'élus, toutes sensibilités confondues, dans un premier réflexe, veuillent protéger leurs ressources. Mais il est également nécessaire que chacune d'entre elles fasse un effort pour comprendre qu'elles sont dans la même barque que l'Etat, auquel elles ne peuvent pas, en même temps, demander de réduire son déficit et en même temps de les financer davantage.

Il est d'ailleurs parfaitement inadmissible que les responsables politiques que vous êtes continuent d'entretenir la confusion en fustigeant d'une part le dérapage des dépenses publiques au niveau national, tout en ne contribuant jamais à la diminution des dépenses publiques au niveau local.

En conclusion, il faut ajouter que ce Débat d'Orientations Budgétaires serait pleinement utile s'il permettait d'avoir une prospective financière pluriannuelle qui fait cruellement défaut.

C'est le moment de faire le bilan des engagements pris ou de ceux annoncés mais sur lesquels aucune décision officielle n'a été prise.

Quid des promesses électorales ? La Majorité en place avait fait « 200 propositions et + », on sait bien qu'elles ne pourront pas toutes être réalisées. Nous le savions déjà, et on retrouve d'ailleurs cette pratique dans la plupart des collectivités locales gérées par la gauche : c'est la pratique du saupoudrage.

Aujourd'hui, dans le Débat d'Orientations Budgétaires, il n'y a aucun projet précis, aussi bien sur la stratégie fiscale que sur les investissements et les fonctionnements.

Notre groupe demande donc à votre Majorité de sortir du bras de fer engagé par l'Etat et de s'adresser aux Nantais pour leur dire dans la vérité quels seront vos choix prioritaires. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bon. Je ne sais pas si on arrivera à vous suivre vraiment, Madame, parce que vous avez demandé à ce que l'on sorte du bras de fer engagé par l'Etat...

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ...Non, avec l'Etat, excusez-moi...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Je pense que vous avez sans doute voulu dire autre chose, mais nous avons corrigé nous-mêmes.

Bien. Monsieur Guin.

M. GUIN, Adjoint – Mes chers Collègues. Nous sommes avertis. Tour à tour, le secours populaire, le secours catholique, les restos du cœur, la banque alimentaire nous le répètent, la

VI - 29

machine à fabriquer les pauvres va tourner à plein rendement, durant l'hiver et durant les mois à venir.

Que peut donc la Ville de Nantes d'abord pour limiter la casse engendrée par des politiques dont elle n'est pas responsable, et ensuite pour contribuer au rebond qui permettra de sortir d'une crise profonde et peut-être probablement durable ?

Il n'y a pas d'autre voie qu'une politique budgétaire qui tienne les deux bouts. L'investissement qui prépare l'avenir et donne du travail dans le présent, et la solidarité qui permet de maintenir la cohésion sociale, et d'accompagner nos concitoyens les plus en difficulté.

On aurait pu penser qu'en ces temps difficiles, l'Etat se devait d'établir avec les collectivités locales des relations confiantes et d'établir des relations financières un peu plus équilibrées entre lui et les collectivités locales.

Donnons deux chiffres, pour commencer. Dans un rapport du 6 octobre 2008 du Conseil Economique et Social - ce n'est pas une invention - le Conseil Economique et Social dit que : « en 2007, l'investissement des collectivités locales a atteint 73 % », 73 % de l'investissement public est fait par les collectivités locales, en France. Et si l'on donne un chiffre, en ce qui nous concerne, 60 % du BTP sur l'agglomération et sur Nantes provient de nos finances publiques.

Donc, on aurait pu penser que des rapports confiants pouvaient s'établir. Au contraire, l'Etat instaure un climat d'agressivité, véritablement d'agressivité, en considérant systématiquement les finances locales comme une variable d'ajustement - c'est ce qu'a dit Pascal Bolo, tout à l'heure.

Alors, c'est vrai au cours des dernières années, c'est vrai au cours des derniers mois, il y a eu « l'enveloppe normée », le fonds de compensation de la TVA.

Mais, on pourrait ajouter énormément de choses : les transferts de charges insidieux et non compensés, les passeports biométriques, les conséquences de la semaine scolaire de 4 jours, le garrot progressif sur les investissements possibles, en matière de transport en commun, en matière de logement social, et ce sera encore plus vrai avec le plan de relance annoncé par le Président de la République hier, avec les 26 milliards, sur deux ans.

Prenons d'abord le logement. On nous promet un programme de 70 000 logements sociaux et intermédiaires en supplément. Mais, mes chers Collègues, avez-vous déjà élucidé le mystère des 30 000 logements précédents ?

Pour sauver les promoteurs privés, M. Sarkozy a promis l'achat par l'Etat de 30 000 logements. Aujourd'hui, nul ne sait de quoi il s'agit. Le Gouvernement, lui-même, a été pris de court par l'annonce présidentielle. Il ne peut donner, à ce jour, aucune indication sur la nature des appartements concernés, ni les financements possibles, ni même un quelconque planning.

La seule certitude, celle dont nous sommes convaincus, c'est que les collectivités locales et les organismes de logement social seront sollicités, afin d'honorer la parole présidentielle.

Et déjà, beaucoup de nos amis des collectivités locales disent que des promoteurs viennent trouver les collectivités locales pour qu'on achète les programmes qu'ils ne parviennent plus à vendre.

C'est absolument la méthode traditionnelle : on nous les « met dans les pattes » - je dirai.

Deuxièmement, on nous annonce aussi dans le plan de M. Sarkozy le doublement des prêts à taux zéro, mais cela porte sur 30 % de l'achat des logements. Il faut donc, pour le reste, trouver le crédit auprès des banques. Vous savez ce qu'il en est. Et tout cela favorise, et les artisans, déjà, le disent dès hier soir, cela favorise beaucoup plus les grands groupes du BTP que les petites entreprises et les artisans, on le sait bien.

On nous parle de grands investissements, le TGV, c'est bien, c'est bien. Mais, nous, les communes, on aurait bien aimé une reprise clairement affichée de l'engagement de l'Etat sur

VI - 30

les transports en commun, dans les villes, pas seulement dans les grandes villes. On aurait bien aimé aussi des annonces plus prononcées. On nous annonçait pourtant des choses extraordinaires, sous l'application du Grenelle de l'environnement, pour transformer la société, on attendait ça. Rien.

On nous parle de la rénovation des universités. Alors, là, Madame Jozan, on a pris l'Etat sur le fait, la main dans le sac! On aura une réunion cet après-midi justement au sujet des millions qui sont annoncés. Mais que dit le représentant de l'Etat, dans une lettre qui nous est récemment adressée : il s'agit d'établir le principe de financement retenu, face à l'apport de l'Etat. Les collectivités sont-elles prêtes à apporter une somme équivalente ? On voit la méthode, on voit la méthode, et ça, c'est la variable d'ajustement précisément.

Alors, on fait des effets d'annonces, bien entendu, mais c'est quand même l'engagement fondamental des citoyens des collectivités locales qui est sollicité.

On nous parle d'un coup de pouce de 200 € pour les bénéficiaires du RSA, à partir du mois de mars, dans l'attente de l'application du nouveau système en juillet. On ne sait pas sur combien de personnes ça portera, peut-être 3 millions de personnes.

Mais la gauche dit qu'il faut aussi relancer la consommation, et notamment pour les catégories les plus modestes, et ce, pas simplement pour les gens qui seront titulaires du RSA, parce qu'on sait qu'aujourd'hui elles se porteront sur des produits de nécessité.

Donc, à travers ce budget qui nous est présenté, la gauche affirme son point de vue. Alors, M. Fillon caricature habituellement en disant que la gauche n'en a que pour la consommation, et ne s'appuie pas sur l'investissement. Comme si, ici à Nantes, dans la ville et dans la communauté urbaine, on n'avait pas passé ces années à investir pour l'avenir en ce qui concerne les entreprises, en ce qui concerne aussi la recherche, l'éducation, etc...

Donc, la gauche a toujours dit, toujours, qu'il s'agit d'agir simultanément sur l'investissement et sur le pouvoir d'achat des catégories populaires.

Alors, le budget de Nantes nous paraît proposer cette double orientation de la gauche. J'ai vu, ce matin, dans la presse, que l'Opposition demandait de faire des efforts sur l'aménagement du centre-ville.

Mais aujourd'hui, face à la crise qui s'annonce, c'est de l'aménagement de tout l'espace de la ville et de l'agglomération, dont il s'agit. Et c'est de la cohésion de toutes les catégories de notre population dont il s'agit. Cette politique doit donner de la confiance et des perspectives.

En tout cas, la population, elle, doit savoir et elle le saura, à travers ce Débat d'Orientations Budgétaires, que la gauche est là pour l'accompagner, au plus près, pour franchir cette crise profonde et qui sera difficile pour beaucoup de nos concitoyens.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Guin.

Madame Naël.

Mme NAËL, Conseillère municipale – Chers Collègues, je ne vous surprendrai pas si je vous dis que ce Débat d'Orientations Budgétaires se tient dans un contexte particulièrement difficile. Difficile en raison d'une crise économique globale, oui, et on en a parlé. Mais cette crise économique globale pour un certain nombre de personnes, sur notre territoire, elle ne signifie pas grand-chose, parce que la crise économique, ils la vivent depuis plus de dix ans.

Difficile, en raison d'une paupérisation des populations les plus modestes. Aujourd'hui, le travail ne garantit plus de passer à côté de la pauvreté. La situation des travailleurs pauvres est aujourd'hui avérée, et ce n'est pas la crise, dont on parle aujourd'hui, qui l'a avérée.

VI - 31

On parle de 7 % des actifs en France, vivant en dessous de 50 % du revenu médian. Difficile, en raison d'un désengagement croissant de l'Etat dans les politiques de solidarité de redistribution.

N'en déplaise à Mme Jozan, c'est bien ce Gouvernement qui depuis plusieurs années a pratiqué des cadeaux fiscaux, qui ont vidé les caisses de l'Etat, ou en tout cas, qui ont obligé aujourd'hui de faire des économies croissantes sur le dos des plus modestes.

Quelques exemples : La baisse de 7 % du budget du logement, la réduction des effectifs de l'éducation nationale, les réformes successives du système de santé. Ce ne sont que quelques exemples d'une politique bien cohérente. Une politique qui vise à libéraliser de nombreux services et laisser la libre concurrence s'installer.

Cette politique, elle ne permet plus la protection des personnes les plus fragiles et les enfonce dans une spirale de pauvreté et d'exclusion.

Regardons ce qui s'est passé outre-Atlantique. Le peuple américain a élu un nouveau président, au-delà de la couleur de sa peau, c'est bien une autre politique que les américains, fief de l'ultra-libéralisme, ont montré qu'il fallait changer pour une société plus protectrice des plus pauvres.

Dans ce contexte, les collectivités locales ne sont pas épargnées, M. Bolo nous l'a clairement expliqué. Je citerai un exemple particulièrement symbolique : la Dotation de Solidarité Urbaine. Initialement prévue au regard des typologies des territoires, le Gouvernement veut, depuis plusieurs années, ce n'est pas nouveau, la recentrer sur des communes très pauvres.

L'objectif de vouloir soutenir des territoires les plus pauvres est noble, s'il ne s'accompagne pas d'une fragilisation des territoires qui ont trouvé un équilibre. Ainsi, la réforme prévoyait la sortie de 238 communes, dont Nantes, privant la ville de quelques 33 millions d'euros sur l'ensemble de notre mandat. N'y a-t-il pas de pauvres à Nantes ? Sommes-nous une ville aussi riche que la précarité n'existe pas ? Nous savons bien que si.

Travailleurs pauvres, bénéficiaires des minimas sociaux, mal logés, SDF et j'en passe, on le sait, on connaît, et on les voit ces personnes, on les côtoie.

A force de prise de position des différentes communes dans l'ensemble de l'agglomération, quelque soit leur couleur politique, nous avons réussi à sauver quelques millions, mais pour combien de temps ?

M. Bolo nous l'a dit, aujourd'hui on a sauvé 3 millions, sur le reste du mandat pour la Ville de Nantes, c'est 30 millions.

Je passerai aussi sur quelques exemples de désengagement dans d'autres politiques, comme la politique de l'emploi et je pense à la mission locale qui, pourtant, sont des signes forts d'un désengagement de l'Etat dans l'accompagnement des gens.

Quelques inquiétudes aujourd'hui très concrètes en matière de politique éducative :

- La remise en cause des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, qui permettent pourtant à quelques centaines d'enfants dans l'ensemble des quartiers du territoire de Nantes, de bénéficier d'actions par des associations de soutien scolaire et de soutien en famille.
- Le budget des REAAP, Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, qui passe dans le prochain budget de 23 millions en 2008 à 15 millions pour 2009.
- La baisse des subventions des mouvements d'éducation populaire.
- La réintégration des enseignants détachés dans les écoles ou leur maintien dans les associations complémentaires de l'école publique, mais du coup à la propre charge financière des associations.

VI - 32

Toutes ces mesures très concrètes illustrent comment nous allons être confrontés à une question : Comment vont faire ces associations pour continuer à mener leurs actions ? Est-ce qu'elles vont venir vers nous pour... Et ça se pratique déjà, ça commence - depuis quelques années maintenant, on a comblé, n'en déplaise à notre Gouvernement, des manques de l'Etat... Je pense à la baisse du financement des contrats temps libre par exemple et à pleins d'autres domaines.

Aujourd'hui, dans l'ensemble des politiques qui participent de la mise en œuvre de la cohésion sociale, il y a de l'argent qui s'en va, de l'argent qui vient de l'Etat, qui part. Qu'est-ce que vont devenir toutes ces actions ? Est-ce que nous les collectivités locales seront en mesure de combler ces manques ? Non, on le sait très bien, les budgets ne sont pas extensibles, c'est comme le budget des familles, l'argent ne se trouve pas facilement.

Donc, il faudra faire des choix, dans ce contexte-là, puisque ces actions-là de solidarité pour nous, elles participent non seulement de la mise en œuvre de nos politiques publiques, mais aussi et surtout au tissage du lien social sur les territoires, au soutien des personnes souvent les plus fragiles. En bref, elles participent, comme je l'ai dit tout à l'heure, de la cohésion sociale, qui est pourtant un concept cher à notre gouvernement.

C'est donc bien dans un contexte difficile et marqué d'incertitudes et c'est pourquoi peut-être il est compliqué d'avoir une lisibilité sur l'avenir pour nous-mêmes, en se disant : « comment est-ce qu'on va pouvoir réellement mettre en œuvre les promesses nécessaires que l'on a faites aux Nantais pendant la campagne électorale ? ».

Nous devons trouver l'équilibre pour mettre en œuvre nos engagements face aux Nantaises et aux Nantais, entre des investissements indispensables pour permettre l'attractivité dans notre ville, notamment l'attractivité économique et le développement de l'emploi, mais aussi des politiques publiques de solidarité entre les territoires, entre les Nantaises et les Nantais des onze quartiers.

Nous devons aussi défendre les Nantaises et les Nantais, prendre nos responsabilités et les protéger, notamment les plus vulnérables pour que chacun puisse vivre dans la dignité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Naël.

Je vais donner maintenant la parole à Madame Lefranc.

Mme LEFRANC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Je prends la parole au nom du groupe socialiste et républicain de ce Conseil municipal. L'Adjoint aux Finances, Pascal Bolo nous a donc donné le détail du Débat d'Orientations Budgétaires qui nous préoccupe aujourd'hui.

Mais ce DOB n'est pas un DOB ordinaire. C'est le premier du mandat. Le premier débat qui nous permet à la fois de discuter des grandes lignes budgétaires, sur lesquelles nous travaillerons pour l'année 2009, mais qui définit également un cap pour les six prochaines années de ce mandat.

L'exercice budgétaire 2009 marque donc en cela le véritable commencement du mandat municipal, qui verra se réaliser les deux cents projets et plus du programme porté par Jean-Marc Ayrault.

Nous l'avons vu, le bilan financier sur lequel s'est achevé le précédent mandat est bon. Un plan d'investissement réalisé, sans empêcher la constitution d'un haut niveau d'épargne, ni porter atteinte à l'objectif de désendettement fixé.

La solidité de nos fondations financières est donc avérée et cela a même été salué par Mme Barré de l'opposition municipale.

VI - 33

Et c'est une chance, même si le contexte économique difficile que nous connaissons, et dans lequel nous continuerons vraisemblablement d'évoluer dans les prochains mois, ne nous permet pas de nous réjouir.

Le ralentissement économique général, les désengagements importants de l'Etat dans tous les domaines contraindront inévitablement les budgets locaux et le budget nantais. Celui donc de la Ville de Nantes ne fera pas exception, et nous aurons évidemment à faire des choix, tout en gardant comme objectif premier et c'est important, le mieux-vivre des Nantais et le maintien d'un haut niveau de service au public.

C'est pourquoi, tout en nous appuyant sur nos bases saines et en poursuivant les efforts de gestion de la précédente Majorité, nous engagerons le premier budget de la mandature et le plan pluriannuel d'investissement dans un souci constant de répondre aux attentes des Nantaises et des Nantais.

C'est ainsi que pleinement conscient des contraintes qui sont aujourd'hui les nôtres et de nos responsabilités vis-à-vis de nos concitoyens, le groupe socialiste et républicain soutient la mise en œuvre de ce premier exercice budgétaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Lefranc.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

La crise systémique à laquelle nous devons faire face exige non seulement un effort de tous, élus et citoyens, mais aussi un changement radical, quantifiable des politiques conduites. Hélas, dans ce rapport présenté par M. Bolo, Adjoint aux Finances, nous ne voyons pas ce changement radical dont la société a besoin, mais plutôt un manque de modernité, un manque de vision à long terme.

En effet, pour nous, il n'y a rien de vraiment nouveau et d'innovant. Par exemple sur les énergies ou les nouvelles filières d'emploi qu'il convient de soutenir aujourd'hui.

On pourrait vous faire les mêmes critiques qu'un responsable d'un parti de gauche a formulé à l'égard du plan de relance économique, annoncé hier par M. Sarkozy, à savoir, je cite : « les mesures proposées ignorent largement l'enjeu de réorientation écologique urgente de notre économie ».

Où sont les économies aussi qu'il faut faire aujourd'hui ? Se cantonner à la sempiternelle ritournelle du désengagement de l'Etat dont on sait que les « caisses sont vides » ne suffit plus.

Il faut maintenant savoir innover, oser aller chercher les solutions partout, y compris là où vous ne les attendiez pas. Il faut aussi au moins écouter les propositions et accepter d'en discuter sans a priori. Toute période de crise est propice aux changements.

Vous allez bien sûr nous répondre, comme d'habitude, que vous avez gagné les élections. Mais cela signifierait-il donc que le Président de la République aurait raison pendant tout son mandat simplement parce qu'il a gagné en 2007 ? Non bien sûr, la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

VI - 34

Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais j'ai observé quelques omissions dans le discours de notre Adjoint aux Finances. Donc, je voulais revenir un petit peu sur ce qui avait été dit, et revenir sur le plan de relance. Alors, évidemment, nos amis majoritaires ici, les élus socialistes, à défaut d'idées et de contre-propositions - et les radicaux, et les verts, et les alternatifs - critiquent ce plan de relance. Il y a quand même 26 milliards d'euros ! Donc, voilà.

Si vous n'avez pas d'idées, au moins, admettez que sur une des demandes que vous aviez notamment à propos de la TVA, le Président de la République a annoncé qu'il y aurait un remboursement anticipé de la TVA.

En ce qui concerne le DOB, vous parliez, Monsieur Bolo, tout à l'heure, du panier du maire. Vous avez dû oublier de dire qu'il prenait en compte uniquement les facteurs à la hausse, c'est-à-dire les augmentations salariales, mais qu'il ne prenait pas en compte les effets à la baisse. Et je pense ici à l'effet de noria.

Quand une collectivité comme la nôtre embauche un nouvel agent jeune, à la place d'un agent retraité, qui part à la retraite, cet effet de noria n'est pris en compte dans le panier du maire.

Et je rappelle que le Ministre du budget a également un panier de dépenses et qu'il réussit, lui, à tenir son budget en zéro valeur pour l'ensemble des ministères. Donc, visiblement, ça doit être possible.

Au dernier conseil municipal, vous nous avez expliqué, la larme à l'œil, que, en raison de la suppression de la DSU, vous étiez dans l'obligation de revoir toute votre politique fiscale.

Aujourd'hui, vous le savez, en tout cas pour 2009, il faudra évidemment réformer la DSU, puisque, peut-être que Mme Naël ne le sait pas, mais la situation de Clichy-sous-Bois ou de Garges-lès-Gonesse n'est évidemment pas la même que celle de la Ville de Nantes, et que quand la DSU représente 30 ou 40 % de votre budget, vous n'êtes pas dans la même situation que Nantes, où cela représente à peine 1, 5 % de notre budget général.

Vous parlez de désengagement de l'Etat considérable, les qualificatifs ne sont jamais assez forts pour qualifier le désengagement de l'Etat. Quand on regarde le document d'orientations budgétaires, on se rend compte que ce désengagement considérable, sans précédent, inimaginable, est de 2 millions d'euros, soit moins de 0,50 % de notre budget.

Sur ce qui concerne la qualité de ce document, effectivement, je crois qu'il faut féliciter M. Bolo, puisque les dix dernières pages de ce document sont une magnifique plaquette des compétences d'une municipalité.

Mais, malheureusement, enfin heureusement, pour nous, élus, nous connaissons ces compétences, et évidemment, ce que nous aimerions y voir c'est ce que les Nantais attendent de ce document, c'est qu'il y ait des propositions concrètes et des axes d'actions.

Quelles sont vos priorités ? Quelles sont les propositions que vous faites ? Quelles sont sur les deux cents propositions que vous avez faites pendant la campagne municipale et dont on savait pertinemment que ce n'était que des promesses, quelles sont les propositions que vous allez mettre en œuvre ?

Il y a des priorités, cela relève de la responsabilité des élus de prendre, de mettre en place des priorités. Vous ne pourrez pas tout faire. Aujourd'hui, nous avons besoin de savoir quelles sont ces priorités, et sur les deux cents propositions, quelles sont les propositions qui n'étaient que des promesses électorales.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Brisset.

M. BRISSET, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers Collègues.

VI - 35

Simplement trois observations rapides : La première dans ce Débat d'Orientations Budgétaires qui n'est qu'un débat - je rassure M. Bainvel - nous aurons l'occasion, dans quelques mois - dans deux mois - de voter, de nous prononcer, très précisément, non pas sur des promesses, mais sur des faits, de prendre nos responsabilités et de les voter ou de ne pas les voter, dans le cadre du budget.

Par ailleurs, en ce qui concerne la programmation pluriannuelle, nous aurons à nous prononcer, dans ce cadre-là, sur un plan pluriannuel d'investissement qui concrétisera en particulier un certain nombre d'engagements. Je souhaitais vous rassurer si vous étiez inquiet sur ce point.

Je voulais en venir à une deuxième observation, puisqu'on a parlé aussi de dépenses publiques qui soient productives en matière d'emploi. Je voulais tout particulièrement me féliciter sur l'importance de l'enveloppe des crédits, qui sont consacrés au patrimoine bâti, au développement durable de notre patrimoine bâti, outre l'aspect patrimonial qui n'échappera à personne et la nécessité d'entretenir et de gérer, je dirai, en bon père de famille, ce patrimoine. Cela n'échappera à personne que les travaux d'investissement qui seront entrepris dans ces bâtiments, propriété de la Ville, bénéficieront très directement à l'emploi et dans un secteur, je fais référence à celui du BTP.

Troisième observation : J'ai entendu tout à l'heure notre Collègue Yann Rolland poser une question - et qui est une bonne question - qui est de savoir quelles étaient les mesures que la Ville de Nantes souhaitait prendre pour anticiper, pour faire face à cette crise, et je partage avec lui ce questionnement.

Mais l'entrepreneur et le chef d'entreprise qu'il est ne me contredira pas, la meilleure des dispositions c'est bien évidemment l'anticipation. A ce titre-là, il y a eu un certain nombre de choses dites par les uns et par les autres, et je n'y reviendrai pas. Pour autant, il y a un certain nombre d'axes sur lesquels on puisse intervenir, et il y en a un qui concerne la gestion de la dette.

Alors, on parle beaucoup du volume de la dette, voire de sa durée, du volume. Quand on ne fait pas assez d'emprunts, on est taxé de frilosité, quand on en fait trop, on est taxé d'irresponsabilité.

Je voulais simplement revenir, et je terminerai par là mon intervention, sur la structure de la dette en elle-même.

Il n'aura pas échappé à nos Collègues, à la lecture et à l'écoute attentive des propos de M. Bolo, que l'encours de la dette de la Ville de Nantes s'élevait fin décembre 2007 à un petit peu plus de 325 millions, hors réserve foncière, et se répartissait de la manière suivante, et c'est là où ça prend toute son importance :

- en 37 %, en emprunts à taux fixe, pratiquement 120 millions d'euros,
- en 35 %, en emprunts à taux variable, 114 millions,
- et en 28 %, en produits structurés, à hauteur d'un petit peu plus de 92 millions, grosso modo trois tiers de proportion à peu près égale.

S'agissant des emprunts à taux fixe, qui est la part la plus importante dans l'encours de la Ville, ceux-ci, comme tout le monde le sait, ne sont pas soumis aux fluctuations du marché, et par définition, ne sont donc pas risqués aux périodes des hausses des taux.

Or, dans le contexte actuel, cette part de la dette à taux fixe est évidemment très protectrice pour la Ville de Nantes. Ainsi, en recourant pour partie à une stratégie prudente, basée sur des taux fixes longs, la Ville, et c'est là une mesure d'anticipation et de sécurisation, a délibérément sécurisé son encours de dette, et ce, à moindre coût.

Le deuxième point concerne la diversification de l'encours en emprunts à taux variable, qui permet - là encore, c'est une évidence - de bénéficier de conditions financières favorables, lors des périodes baissières des marchés financiers.

VI - 36

Or, et ça on peut le contrôler d'une manière très précise, sur la période écoulée, cette stratégie s'est avérée bénéfique en induisant des gains importants sur les frais financiers supportés par la Ville.

Troisième et dernier point, les produits structurés qui permettent aux emprunteurs de bénéficier de conditions financières très attractives. Mais en contrepartie le bénéficiaire, en l'occurrence la Ville, accepte bien évidemment de supporter un risque, et ce risque est, pour ce qui le concerne, maîtrisé par une gestion anticipatrice et très réactive dans notre encours de cette dette. En particulier, Mme Barré l'a souligné, et elle a voté ces points-là, s'agissant des renégociations et des réaménagements de la dette qui produit des effets très bénéfiques sur les finances de la Ville.

Alors, toujours pour revenir aux remarques de notre Collègue Yann Rolland, je crois qu'effectivement on ne peut que constater qu'une structure saine, ça n'est pas le fait du hasard : Cela passe en particulier par des outils de pilotage et par une évaluation des politiques publiques.

Je voulais lui dire que j'ai été très surpris, moi, il y a quelques années, en me penchant sur ce point-là. La gestion financière des collectivités locales obéit à des règles quelquefois différentes de la gestion financière des entreprises. J'ai été très surpris par le degré d'efficacité mis en œuvre par les collectivités, quelles qu'elles soient dans ces approches de stratégie financière.

La Ville de Nantes a en particulier en place un service de stratégie financière. Ma Collègue Jeanne Sotter est en charge de l'évaluation des politiques publiques, et je peux vous assurer, au-delà du débat politique qui peut nous opposer les uns, les autres, qu'il y a, de ce point de vue-là, dans les collectivités, des techniques financières mises en œuvre qui n'ont pas à rougir de ce qui peut être fait dans le secteur privé.

J'en veux pour exemple, puisqu'on parle d'économie : vous avez fait une observation - que je peux comprendre - qui est d'avoir une vision consolidée s'agissant de la Ville de Nantes et de la Communauté Urbaine.

Je voudrais vous rappeler que la mutualisation mise en œuvre, au niveau de la Communauté Urbaine, et en particulier la réforme de l'organisation du management et de la gouvernance va dans le sens d'une meilleure visibilité, et - j'en fais le pari - vous pourrez constater, lors des exercices budgétaires à venir, que nous bénéficions d'une meilleure visibilité globale, ce en quoi - je pense - vous et nous sommes demandeurs.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Brisset.

Monsieur Romi.

M. ROMI, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues.

L'expression des différentes oratrices et des différents orateurs de la Majorité nous convient bien et il n'y a pas matière à les nuancer ou à les répéter. Et mes remarques pour le compte des élus verts vont en conséquence être prosaïques, pardonnez-le.

L'analyse de Pascal Bolo reflète bien les difficultés et les certitudes de l'exercice. Et j'aimerais que l'on revienne sur cet exercice, sur ses difficultés et ses certitudes.

Je vais parler ici un peu de méthode, même si l'heure et la longueur du débat rendent âpre la réception d'un développement que vous jugerez sans doute un tout petit peu austère.

Alors, les difficultés : Nous pouvons bien, ici, faire toutes les projections sur ce que nous désirons... Mais force est de constater, quand même, Madame Jozan, que l'absence de connaissance précise des moyens dont nous disposerons de la part de l'Etat et des pressions que crée la politique erratique de l'Etat rend très aléatoire la mise en musique de nos options.

VI - 37

Sur un certain nombre de points – par exemple le retard du vote définitif de la loi 1 sur le Grenelle de l'environnement, et corollairement le retard du vote de la loi 2 qui prévoit les moyens de mise en œuvre du Grenelle, nous pouvons anticiper, c'est vrai, mais nous ne pouvons absolument pas savoir aujourd'hui, si, par exemple, nous pourrions cette année consentir une exonération de la taxe foncière pour les projets de construction de maison à basse consommation d'énergie. C'était pourtant présenté comme une priorité essentielle de la part du Gouvernement. Dans ces conditions, il est impossible de développer autre chose qu'une approche globale.

Les certitudes, nous en avons quelques-unes, mais ce sont des certitudes que nous nous sommes forgés nous-mêmes :

Le niveau d'endettement de Nantes est modéré. L'objectif de maintenir la capacité de désendettement moyenne à un niveau raisonnable, c'est un choix qui est démocratique.

Sur le plan de la méthode, il faut souligner que ces choix-là offrent, et c'est important, une bonne lisibilité pour les citoyens et pour les élus. Ils permettent de maintenir une capacité de souplesse aussi, ça été dit.

Nous aurons une marge pour répondre aux différents désengagements de l'Etat, en opérant des choix ponctuels nécessaires. C'est quand même un peu dommage évidemment que les collectivités locales en soient là : combler les failles d'un Etat à la dérive qui trouve les moyens financiers de combler d'aise TF1 mais pas ceux de maintenir les dotations pour les quartiers en difficulté... Mais, c'est la réalité d'aujourd'hui.

Alors, évidemment les Verts préféreraient, comme les autres groupes de la Majorité, que ces marges soient mobilisables pour faire du « plus », pas pour jouer les garagistes de secours. On fait avec l'Etat qu'on a.

Reste quand même que notre capacité d'investissement est maintenue, cela a été dit, au niveau du précédent mandat. Et là, là, la part des choix politiques locaux est importante. Je ne reviendrai pas sur notre opposition à des engagements que nous jugeons hasardeux et qui pourraient grever pour longtemps nos finances et réduire imprudemment nos marges. Mais je prendrai comme exemple l'entretien des bâtiments.

L'enveloppe qui est présentée dans le rapport est de 85 à 160 millions d'euros. Elle peut permettre, lorsque des choix radicaux sont affirmés comme ici, d'économiser substantiellement en coûts de fonctionnement. Mais, et voilà la remarque de méthode, il convient évidemment, à cet égard, c'est vrai de mettre le paquet sur les économies d'énergie dans les programmes de réhabilitations, il convient de systématiser des programmes de constructions neuves basse consommation.

Mais la présentation des orientations budgétaires - pardonne-moi, Pascal - elle est sur ce point très, trop, neutre : elle pourrait l'être beaucoup moins. Parce que nous sommes ici sur des terrains, qui sont des terrains de certitude.

En 2012, les bâtiments publics devront répondre à des normes que nous devons viser aujourd'hui, et que nous avons choisi de viser dès aujourd'hui, non seulement par civisme écologique mais aussi par conviction et par souci de développer des économies en coûts de fonctionnement, qu'il serait d'ailleurs tout à fait convenable de chiffrer et de présenter.

Pascal Bolo en a exprimé l'exigence. Mais si évidemment ces économies sont soulignées au titre du fonctionnement : c'est sans doute encore une présentation insuffisante. Parce que c'est une présentation qui ne joue pas à notre avantage. C'est une présentation qui reflète encore un mode de penser des investissements qui est dépassé et que nous avons dépassé.

Alors, on atteint ici évidemment les limites des présentations classiques des énoncés d'orientations budgétaires. Les investissements et le fonctionnement, pour ce qui concerne les économies d'énergie, doivent être rapprochés les uns des autres pour un calcul des

VI - 38

amortissements qui soit plus précis, plus réel, plus parlant, parce que la valeur économique de ces choix-là, elle doit être rendue lisible. Ce sera une manière très efficace de répondre à Mme Jozan.

En conclusion, sur un second sujet et toujours à titre d'exemple, toujours sur la méthode : quelques mots sur les indicateurs, dont il est traité page 16 du document.

Certes des indicateurs doivent servir à évaluer, je cite : « la pertinence des moyens engagés », je cite : « l'efficacité », je cite : « l'efficience ». Mais est-ce qu'on ne devrait pas aussi pouvoir mesurer l'empreinte écologique des choix et des moyens et du fonctionnement de la collectivité ? Ce ne saurait être réservé aux seuls moyens, actions et services rendus dans la sphère de compétence de notre Adjoint au Développement Durable : c'est une question de cohérence, mais c'est aussi, encore une fois un choix d'économie... Mettre en oeuvre le Développement Durable, c'est aussi repenser l'organisation des collectivités. Cela tombe bien, c'est le nôtre ! C'est celui de cette Majorité, n'est-ce pas ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Romi.

Dernier inscrit, Monsieur Grélard, je vous donne la parole.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Tout d'abord, pour répondre à M. Guin, concernant la politique d'achat de logements proposée par le Président de la République, la procédure est quand même calée. Je crois que la Ministre du Logement l'avait annoncée. La coordination revient aux préfectures de région, de manière assez libre avec les acteurs du logement local et pour être aussi en relation avec des constructeurs ou des promoteurs. On sait aujourd'hui que certains d'entre eux sont en discussion avec la Préfecture pour prendre rang justement sur ces procédures d'achat.

On va dire que le système de coordination régionale est bien décrit sur le site du ministère du logement. Le cadre a quand même été posé par la Ministre du Logement et c'est assez inexact de dire qu'aujourd'hui c'est le grand flou, que personne ne sait comment ça va être mis en oeuvre.

Plus globalement, moi je voulais dire que je sentais un espèce de décalage entre ce qu'affiche ce Débat d'Orientations Budgétaires et la présentation qu'en a fait l'adjoint, et des déclarations des différents groupes ou élus.

Tout le monde est d'accord pour dire que l'investissement est le seul moyen de soutenir le développement. Que l'investissement est le seul moyen de parer la crise économique et de développer l'emploi.

Mais force est de constater que dans le Débat d'Orientations Budgétaires qui nous est présenté aujourd'hui, la crise n'est finalement présentée que comme un marquage d'illisibilité ou, en tout cas, de fort risque à moyen et long terme. Mais à aucun moment, on nous dit que la collectivité va se mobiliser pour faire face localement à cette crise.

Moi, je suis assez étonné que dans les semaines qui se sont écoulées, les responsables locaux, que ce soit de l'agglomération, du département, de la région, n'aient pas souhaité nous présenter un plan de relance local.

Parce que, effectivement, l'investissement est un des vecteurs de moyen de relance de l'économie ou de préservation de cette économie, que l'emploi est au cœur du dispositif et qu'il faut préserver l'emploi. Vous avez tous dit, vous reconnaissez tous qu'il faut préserver l'emploi, mais on ne sent pas un volontarisme fort pour faire en sorte que l'investissement soit massivement concentré, en tout cas pour 2009, sur la sauvegarde de cet emploi.

VI - 39

Vous annoncez des volumes d'investissement pluriannuels qui ne sont pas complètement arrêtés. Ces volumes d'investissement, vous pourriez mettre le paquet sur les premières années, en disant qu'il s'agit là vraiment de préserver l'économie.

On a le sentiment d'une espèce d'absence de volonté politique, de répondre localement à une crise économique qui est quand même une crise d'ampleur. Et quand j'entendais un des élus souligner l'importance de la part d'un investissement public dans l'économie, eh bien justement l'importance de la part de cet investissement devrait conduire les collectivités à se surmobiliser dans ces cas-là - mais oui, je pense que c'est indispensable.

Alors, deux choses : soit les régions de ces collectivités ne souhaitent pas donner de réponse locale à la crise, et dans ce cas-là, il faut le dire, soit les finances locales ne permettent pas de lancer un plan de relance, et dans tel cas tous les effets d'affichage de marge de manœuvre, etc. qu'on a dans le plan d'orientations budgétaires, sont partiellement erronés.

Mais, moi, je voudrais que l'on me réponde sur ce point. On ne sent pas de véritable remontée politique d'orienter l'investissement vers une réponse locale à la crise. Est-ce que c'est parce qu'on ne le souhaite pas, ou est-ce que c'est parce qu'on n'a pas la marge de manœuvre ? Et si on n'a pas la marge de manœuvre, excusez-moi, je ne croirai pas a priori qu'il s'agit du désengagement de l'Etat, chacun a ses propres responsabilités à assumer localement.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Bolo, si vous voulez apporter quelques réponses, sans répondre à toute le monde, parce que...

M. BOLO, Adjoint – Oui, très rapidement. Je ne vais pas répondre à tout le monde, parce que je crois que vous vous êtes beaucoup répondu les uns les autres.

Je voudrais remercier mes Collègues de la Majorité d'avoir apporté des compléments à ce que j'avais dit, notamment Alexandre Mazzorana, sur les effets de la crise immobilière. Effectivement, ce sont des choses dont nous avons tenu compte en révisant à la baisse, y compris depuis cet été, les recettes envisagées en matière de droit de mutation.

Et je voudrais dire mon plein accord avec Raphaël Romi, c'est vrai que les débats d'orientations financières sont toujours un peu secs, en terme de contenu, et je suis tout à fait en accord avec les ajouts que vous avez pu faire les uns et les autres.

Je reviendrai sur la dernière intervention, celle de M. Grélard, qui me laisse un petit peu pantois, parce qu'il nous a dit exactement le contraire de ce que nous avaient dit Mme Jozan, M. Rolland et M. Bainvel.

C'est-à-dire que, d'un côté, on nous a dit : « il faut absolument que vous accompagniez l'Etat dans son effort de diminution des dépenses publiques, il faut absolument que vous ajustiez à la baisse l'ensemble de vos budgets pour tenir compte de la crise », et M. Grélard nous dit subitement : « Ah bah voilà ! Et votre plan de relance il est où ? ».

Alors, globalement, je crois qu'il faut savoir rester pragmatique, et là je voudrais rassurer Mme Barré là-dessus. Nous sommes pragmatiques et nous le serons. Et je voudrais la rassurer sur un autre point.

Quand je parle de recettes fiscales à base constante, j'inclus justement, c'est ce que je disais, ces nouveaux ajustements des bases de la part de l'Etat.

Et enfin, je suis en mesure de vous répondre sur les décalages de valeur absolue, que vous avez notés entre deux graphiques. C'est simplement que sur l'un était pris en compte le remboursement de la dette par Nantes Métropole, de la dette ancienne s'agissant de compétences qui lui ont été transmises en 2001 et pas dans l'autre. C'est cela qui fait la différence. Donc, vous avez votre réponse technique.

VI - 40

Pour répondre globalement à nos Collègues de l'Opposition. Moi, je voudrais quand même dire que non seulement l'Etat s'est privé tout seul et en pure perte des marges de manœuvre dont il aurait bien besoin pour soutenir l'activité. Et je voudrais dire à M. Bainvel que, certes, l'Etat va peut-être nous rembourser deux ans de TVA d'un seul coup, mais mon problème à moi, c'est d'abord qu'il nous en rembourse beaucoup moins que ce qui était prévu et ce qui était promis.

Et donc, des anticipations de trésorerie sont sûrement les bienvenues et pour nous et pour les entreprises, mais la réalité du plan qui a été proposé hier, ce ne sont quand même pas 26 milliards, c'est beaucoup moins que cela, si on enlève tout ce qui relève de l'anticipation.

Et donc, non seulement l'Etat s'est privé des marges de manœuvre dont il aurait besoin pour vraiment soutenir l'activité aujourd'hui, mais en plus, il entraîne des collectivités qui assurent quand même les trois quarts de l'investissement public, comme le rappelait Yannick Guin, dans une sorte de spirale récessive. Et ça, il n'en est pas question.

Et ce que vous nous demandez, en fait, c'est de nous sentir coupables, coupables d'équiper notre ville, coupables de vouloir la doter des infrastructures propres à favoriser sans prospérité économique, coupables de contribuer puissamment aux politiques de développement durable et de protection de l'environnement et coupables de mettre à la disposition de nos concitoyens un panel de services indispensables à leur qualité de vie, comme à la cohésion sociale !

Voilà en fait le résumé de vos interventions...

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... C'est faux...

M. BOLO, Adjoint - ... Et Madame Jozan, vous nous avez beaucoup parlé du parti socialiste, vous êtes gentille de vous soucier de nous. Moi, je voudrais parler essentiellement de Nantes et des Nantais. Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bon. Quelques mots. Moi, je voudrais d'abord remercier tous les Collègues qui sont intervenus, de la Majorité et de l'Opposition, parce que ça montre l'intérêt que vous portez à ces questions budgétaires d'orientations, dans un contexte extrêmement préoccupant.

Alors, bon, écoutez, moi j'ai entendu des choses. Pascal Bolo a répondu en partie. Pour ma part, je vais vous dire, ce qui est important c'est que le cap soit maintenu, les priorités aussi, ce n'est pas la quantification de telle et telle mesure contenue dans un programme.

Ce qui est important c'est d'abord la gouvernance, ce qui est toujours important, c'est que la maison soit tenue, que ce soit la Ville, la Communauté Urbaine, qu'on soit au travail, qu'il y ait une équipe qui soit renouvelée, qui ait pris ses responsabilités, et qui fasse bien son travail. C'est important déjà que nos concitoyens sentent qu'on s'occupe de la responsabilité qui nous est confiée pleinement, avec beaucoup d'énergie et de conviction.

Et le cap, ce sont les priorités. Les grandes priorités vont conduire en permanence nos choix. Les priorités sont d'abord de consolider l'attractivité économique, pour que l'emploi soit soutenu, que de nouvelles activités se développent ou s'installent, ici, à Nantes.

Il y a quelques jours, nous avons fêté les dix ans de l'agence de Nantes Métropole Développement, avec des témoignages de chefs d'entreprise de PME qui sont venus s'installer à Nantes, et qui nous ont dit pourquoi ils avaient fait le choix de Nantes. Donc, c'est ça qu'il faut absolument continuer à faire.

Donc, le cap du développement de l'attractivité économique à un bon niveau. C'est pour ça que tous ces chantiers sont engagés, pas seulement à la Ville de Nantes ou à la Communauté Urbaine, mais à l'échelle de la Métropole de Nantes – Saint-Nazaire. Et c'était le sujet de tous les débats que nous avons eus encore récemment, lors de la conférence métropolitaine. Donc, ça c'est la grande priorité.

VI - 41

A partir de là, on fera des choix. A partir du moment où les contraintes seront plus nombreuses, qu'elles viennent du contexte général de la crise ou des politiques de l'Etat, il faut faire des choix, mais ce choix-là, il sera prioritaire, et je vais prendre un exemple, Monsieur Rolland, puisque vous nous avez interpellés là-dessus.

L'enseignement supérieur, la recherche, c'est fondamental pour l'avenir de notre territoire. Mais je vous dis tout de suite, quand l'Etat, qui n'a pas d'argent, vient en disant : « on va vous demander de nous aider sur un programme », on ne remplacera pas l'Etat ! C'est-à-dire, si l'Etat n'est même plus capable d'entretenir ses bâtiments ou de les agrandir, ne demandons pas aux collectivités locales de le faire.

Mais nous dirons oui à ce qui est stratégique et qui prépare l'avenir. S'il s'agit des laboratoires de recherche, s'il s'agit des pôles d'excellence qui vont faire venir des équipes de chercheurs, qui permettront ensuite de faire venir des entreprises, alors là, oui, mais nous ne ferons pas le travail que l'Etat ne fait plus.

Donc, nous prendrons nos responsabilités, mais dans la cohérence. C'est ça garder le cap, ce n'est pas se substituer à ceux qui n'ont pas été capables d'être précautionneux, notamment en faisant voter le paquet fiscal et à cause desquels, aujourd'hui, il n'y a plus de marge de manœuvre dans les caisses de l'Etat ! Je suis désolé de le rappeler !

Mais il n'y a pas besoin d'être socialiste ou de gauche pour le constater. Il y a beaucoup d'analystes, d'économistes qui le disent, parce que c'est une vérité.

Ensuite, l'autre priorité, ça été dit par pas mal de Collègues : c'est préserver ce qui est un des atouts nantais : la qualité de vie.

Et la qualité de vie, c'est à la fois tout ce qui va concerner les services à la population dans les quartiers et vous verrez que dans les budgets que nous allons voter et notamment le prochain budget, l'on va continuer à équiper les quartiers, que ce soit pour la petite enfance, que ce soit pour l'école, que ce soit pour le sport, la culture, tout ce qui fait la vie quotidienne des gens. Et ça c'est très important.

Evidemment, une autre priorité c'est tout ce qui concerne l'environnement, le développement durable, et donc tout ça contribue à forger, à consolider plutôt, une ville dans laquelle la cohésion sociale est une priorité. Et la qualité de vie est en permanence au rendez-vous.

J'ai reçu hier soir - j'ai eu plusieurs occasions de le faire, cette semaine, lundi, encore hier - des nouveaux Nantais. Je dis à tout le monde la même chose, qu'ils soient responsables d'entreprises ou d'administrations - c'était le cas lundi - ou qu'ils soient citoyens engagés dans la vie économique ou sociale, à différents niveaux, habitant un quartier ou le centre-ville - je dis la même chose.

Mais eux, ils disent aussi quelque chose, quand ils s'expriment. Et certains nous disent pourquoi ils ont choisi Nantes, pourquoi ils sont venus habiter à Nantes, travailler à Nantes : parce que le contexte est favorable. Parce que ce qui a été entrepris depuis des années pour transformer cette ville, la rendre plus dynamique, plus attractive est quelque chose qu'il faut absolument préserver, parce que c'est pour ça que les gens viennent travailler ou habiter à Nantes.

C'est cette politique-là qu'il faut absolument poursuivre en l'orientant encore plus, quand on a des choix à faire - et ces choix, ils sont plus difficiles à faire, parce qu'on a moins de marge de manœuvre - en les orientant encore plus sur ces priorités-là. Oui, c'est très important.

Et l'attractivité, le journal « Le Monde » a consacré deux pages au projet de l'Ile de Nantes. Vous avez dit, Monsieur Rolland - enfin c'est frappant, vous qui parlez toujours au nom de l'entreprise - que justement la culture est un des éléments de l'attractivité économique du territoire, et il n'est pas question d'abandonner notamment le projet « Estuaire » pour 2009, vous l'avez suggéré, ce que d'ailleurs le monde économique ne demande pas - je vous ferai observer.

VI - 42

Il y avait encore, il y a quelques jours, une réunion à la Chambre de Commerce, avec les responsables de la Chambre de Commerce et beaucoup d'entreprises partenaires qui veulent ce qui fait l'attractivité du territoire, que ce soit sur le plan culturel, que ce soit sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan social, parce que c'est vrai que si la fracture sociale s'élargit entre les quartiers ou encore entre les citoyens, alors on fragilise l'ensemble de la ville.

Les gens ont une vie plus difficile, sont plus malheureux, et c'est la dynamique d'ensemble qui est fragilisée, donc, il faut continuer.

Alors on nous demande : « quel plan de relance local ? »... Ecoutez, franchement - « quel plan de relance local ? » - mais on ne démarre pas nos responsabilités aujourd'hui ! Je me félicite d'avoir autour de moi une équipe profondément renouvelée, beaucoup de jeunes élus, hommes et femmes, et qui exercent des responsabilités d'adjoints.

Mais nous ne démarrons pas - je dirai - une politique. On est dans la continuité, l'approfondissement d'une politique. Et je l'ai dit aussi dans la campagne électorale, avec tout ce que ça nécessite aussi de capacité d'innovation, qui est aussi un peu notre image de marque, notre marque de fabrique et celle des Nantais. Eh bien, ce que nous allons faire en 2009, le plan de relance, que certains appellent de leurs vœux, il est déjà en partie engagé !

Il s'agit pour la Communauté Urbaine comme pour la Ville de Nantes, des décisions qui ont été prises ou qui se mettent en œuvre et qui vont se poursuivre, avec un certain nombre de choix qui vont être faits pour les budgets 2009.

Mais en tout état de cause, je peux déjà vous annoncer, que ce soit Nantes Métropole, que ce soit la Ville de Nantes - d'ailleurs, Pascal Bolo y a fait allusion en ce qui concerne la Ville - on va tourner autour de 260 millions d'investissement. Ça c'est plus qu'un plan de relance, c'est du concret, ce n'est pas du virtuel !

Alors, après, qu'est-ce qu'on peut faire ? Je ne veux pas vous faire des prévisions sur 2010-2011-2012, il y a des choses qu'on ne maîtrise pas encore. C'est pour cela qu'on fait tout un travail pour connaître les marges de manœuvre et quels sont les risques qu'il faut prendre et ceux qu'il ne faut pas prendre, et toujours axer les choix autour des trois priorités que j'ai évoquées. Mais évidemment, il y a une part d'inconnu.

Mais pour 2009, l'engagement financier de Nantes, Ville et Communauté Urbaine, en matière d'investissement, va rester très fort, à un haut niveau, à un haut niveau. Je tiens quand même à le dire.

Il n'y a pas besoin d'aller chercher des plans de relance, il est déjà là notre plan de relance, si tout ce que nous avons prévu peut se faire... Alors, quelle est la difficulté ?

La difficulté, effectivement, c'est que le crédit est plus cher, voilà, tout le monde le sait. Quand la banque centrale baisse ses taux, on va dire c'est une bonne nouvelle, sauf que les banques ont augmenté leurs marges et que donc ça ne va pas faire une diminution du taux pour l'instant. Donc, il faut quand même le savoir : il faut voir les choses en face. Et puis après, il y a le soutien de l'Etat.

Alors, on dit que c'est la « tarte à la crème » et que c'est toujours la même chose, qu'on se plaint, et que ceci, et cela... Oui, mais enfin, écoutez, il faut quand même dire les choses : j'ai dit plusieurs fois ici que l'Etat ne payait même pas ses engagements.

Je rappelle que concernant la maison de l'emploi, que nous avons créée avec ses différentes antennes, et qui joue un rôle très important et surtout maintenant avec l'augmentation du chômage... il faut persévérer dans cette politique, l'Etat nous doit 1 million d'euros !

Il ne paye pas sa dette ! J'ai écrit, j'ai vu le Préfet, personne ne nie le fait que l'Etat nous doit de l'argent ! Yannick Guin a cité également des choses que l'Etat nous demandait de faire dans

VI - 43

le cadre de nos responsabilités - j'allais dire - d'agent d'état, où là aussi, que ce soit le service minimum d'accueil, le passeport biométrique...

Ecoutez, on va faire l'inventaire de tout ça, et moi je n'exclus pas d'engager des procédures pour demander à l'Etat de payer sa dette ! Je vais regarder tout ce qui est possible. Il ne faut quand même pas exagérer ! Voilà. Alors c'est un exemple...

Mais vous savez sur des grands projets comme les projets ANRU - sur les projets ANRU, parce que ce n'est pas de la théorie ce que je suis en train de vous raconter - le budget de l'Etat, il est en cours d'examen - enfin... il a été voté en première lecture à l'Assemblée, puis au Sénat, ensuite il va être voté juste avant les fêtes de Noël - il va être voté.

Mais moi ce que je sais déjà - c'est pour cela que les effets d'annonce, je trouve cela profondément choquant - le budget du logement, c'est-à-dire celui dans lequel on finance la construction de logements neufs ou la réhabilitation de logements anciens, dans le cadre des opérations ANAH, ou encore les opérations ANRU, ce budget est en baisse de 7 %, il est en baisse de 7 % ! Au point que l'Etat étant incapable de trouver l'argent, est en train de ponctionner sur le 1 % logement des crédits pour financer des politiques publiques !

J'ai rencontré hier l'intersyndicale du 1 % logement. On a regardé très concrètement les choses. Le 1 % logement prélevé, c'est une cotisation qui a pour objectif d'aider les salariés à financer leur logement ou des travaux dans leur logement. Et le patronat, le MEDEF et celui qui préside, M. Bédier, et les organisations syndicales avaient signé un protocole d'accord pour s'engager à soutenir le financement de 30 000 logements nouveaux.

Eh bien, ils ne pourront pas le faire, ils sont obligés d'abandonner. Pourquoi ? Parce que l'Etat a décidé de ponctionner 770 millions pour financer l'ANAH, qui devrait être financé par le budget de l'Etat. Et pour financer l'ANRU, par exemple : rénovation urbaine de Malakoff, des Dervallières, etc... demain, le Sillon de Bretagne, il manque de l'argent.

Et ensuite, vous ne le savez peut-être pas mais le 1 % logement permet aussi d'aider les salariés à payer des travaux d'amélioration de leur logement, ça s'appelle le pass travaux. Il était prévu 900 millions pour 2009. Eh bien, compte tenu de cette ponction, le conseil d'administration du 1 % logement a décidé de stopper.

Alors, là, vous avez un double effet. Vous avez un effet social, des gens qui sont des salariés souvent modestes, qui ont besoin d'un coup de pouce pour faire des travaux chez eux : ils ne pourront pas le faire ; et puis par ailleurs le soutien à l'activité économique du Bâtiment. C'est du concret ça !

Alors, j'ai essayé de comprendre ce que le Président de la République avait annoncé hier, le fameux plan de relance. Je ne dis pas que tout est mauvais, je ne suis pas caricatural. Il y a des choses qui... le doublement du PTZ, si ça se fait, je dirai : « tant mieux. ».

Sauf que, quand on annonce que l'on va financer sur deux ans 100 000 logements nouveaux, dont les 30 000 qui avaient déjà été annoncés, il y a quinze jours. Je voudrais vous dire très concrètement les choses : Regardez, les 30 000 logements qui sont construits par des promoteurs et qui n'arrivent pas à les vendre, l'Etat propose de les racheter.

Vous savez comment il fait l'Etat ? Parce que nous avons été sollicités, oui, nous avons été sollicités, Monsieur Grélard - vous donnez la leçon tout le temps... eh bien par la Préfecture. Mais pour faire quoi ? Pour savoir combien nous étions prêts à payer, parce que l'Etat, là encore, ne paye pas ou paye très peu. C'est quand même incroyable !

Vous vous rendez compte que quand on construit du logement locatif social neuf, sur le territoire de Nantes Métropole, l'Etat met un petit peu d'argent, mais la Communauté Urbaine de Nantes met trois fois plus ! Trois fois plus ! Je le dis.

VI - 44

Donc, la clé de répartition que l'Etat nous propose pour ces 30 000 logements... Alors, évidemment, nous on a dit oui sur le principe, parce qu'on veut être constructif. Mais par contre, on a dit clairement que l'on achèterait du logement uniquement à vocation sociale, qui serait acheté par les bailleurs sociaux, mais que l'on aiderait au financement, uniquement pour le logement social. Il n'est pas question de venir en aide à des promoteurs pour des opérations immobilières qui n'ont pas cette vocation. Donc, déjà, c'est très clair.

Et ce sont des opérations qui ont été lancées, comme on appelle ça, en « VEFA », c'est-à-dire en « Vente Future d'Achèvement » et après, c'est le bailleur social qui en devient propriétaire, qui achète un certain prix, etc...

Donc, ces opérations-là, il y en a quelques-unes, ça peut représenter 100, 200 logements sociaux, mais c'est toujours cela de plus qui sera à disposition des locataires.

Mais aujourd'hui, je ne sais pas si l'opération va se faire, parce que les clés de financement que propose l'Etat, ce sont exactement les mêmes que pour la construction de logement social neuf, c'est-à-dire : « j'en prends une petit part », dit l'Etat, « puis le reste c'est vous qui payez », c'est-à-dire trois fois plus.

Donc, on en revient à la question du rapport de Pascal Bolo. C'est-à-dire que quand les marges de manœuvre sont partout réduites et qu'on fait croire qu'on va faire un plan de relance, mais que de toute façon, à chaque fois l'Etat met un, la collectivité locale, en l'occurrence, met trois, quatre ou cinq fois plus, je veux dire à la fin, on n'a pas la marge de manœuvre pour répondre à cette demande. Il faut quand même en être conscient. On ne fera pas des miracles.

Et donc, j'ai vu, là, ce qui est présenté dans le plan de relance, eh bien voilà : c'est ce que je viens de vous dire sur le logement. Donc, pour moi, cela fait quand même très très « affichage ».

Quant au soutien à l'investissement pour les collectivités locales, il n'y a rien ! Il n'y a pas de crédits nouveaux ! Puisque quand on nous dit : « vous allez obtenir un remboursement anticipé de la TVA, peut-être - je ne sais pas dans quelle condition, d'ailleurs - mais cette TVA, elle nous est due ! Donc, c'est quoi, c'est un avantage en trésorerie ! Ce n'est pas de l'argent « cash » comme on dit ! Ce n'est pas une aide supplémentaire !

Donc, la trésorerie, si on gère bien notre collectivité et c'est le cas, ce n'est pas notre principale priorité ! il faut quand même bien voir quelle est la réalité !

Je vous le dis, ne nous demandez pas d'inventer un autre plan de relance. Ce que nous avons déjà engagé et que nous avons pour beaucoup, pour l'essentiel, décidé - parce que le budget 2009, il est en grande partie préparé déjà - eh bien c'est un soutien très fort à l'équipement de la Ville, à l'aménagement de la Ville et de la Communauté Urbaine, et ce sont 260 millions d'investissement pour 2009, c'est énorme !

Et ça, je crois que c'est un message, en particulier pour les citoyens qui vont se demander : « est-ce qu'on va arrêter la construction de telle école, ou de tel équipement de quartier ? », eh bien non, c'est prévu, ça se fera.

Et quant au monde économique, en particulier celui du secteur du bâtiment ou de l'équipement, il saura que, en ce qui nous concerne, nous continuons à avoir un investissement soutenu - et je pense que ça, c'est très important qu'il le sache.

Maintenant, nous ne sommes que la Ville de Nantes, nous ne sommes pas l'Etat. Donc, je ne peux pas promettre ce qui relève de la responsabilité d'autres. Et je terminerai en parlant aussi des limites, parce que les limites elles ne sont pas que locales, et elles ne sont pas que nationales non plus.

Et ce que je regrette hier, c'est que le Président de la République, qui est Président de l'Union Européenne, a parlé d'un plan franco-français - avec toute la complexité, il faut regarder dans

VI - 45

le détail pour comprendre, et je viens de vous en donner quelques illustrations. C'est un plan de relance européen qu'il aurait fallu et massif.

Et notamment, il y a une chose que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi on n'a pas poussé cette idée d'un grand emprunt européen, qui aurait pu porter sur des sommes beaucoup plus importantes. Je n'ai pas inventé cette idée, il y a plusieurs années qu'elle est proposée par Jacques Delors, 300 milliards d'euros empruntés par l'Europe, là oui, vous verriez l'impact !

Et grâce à cela, on viendrait en aide à des projets qui, eux, sont prêts à sortir, et en particulier les projets des collectivités locales. Parce que nous, on est beaucoup plus proches du terrain, donc beaucoup plus prêts à agir. Mais on ne peut pas nous demander l'impossible, on ne peut pas nous demander l'impossible.

Mais en tout cas, tout ce que nous pouvons faire, en gardant aussi les principes d'une gestion saine, prudente - Pascal Bolo l'a très bien expliqué - eh bien, nous le ferons. C'est l'esprit de ce débat, en tout cas du point de vue de la Majorité, qui se traduira dans quelques semaines maintenant par le vote du budget 2009.

Chers Collègues, il n'y a donc pas de vote. Ce débat a eu lieu. Nous prenons acte qu'il a eu lieu. Et nous allons passer maintenant à l'examen des dossiers.

M. ROLLAND, Conseiller municipal – S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Vous m'avez interpellé, j'aimerais...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Non, c'est vous qui m'avez interpellé, Monsieur Rolland !

M. ROLLAND, Conseiller municipal - ... Oui, mais vous... Si vous permettez, je voudrais simplement dire... C'est la deuxième fois que vous me diabolisez...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Non, je ne vous ai pas diabolisé !...

M. ROLLAND, Conseiller municipal - ... En tant que représentant du privé ou en tant que chef d'entreprise...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Pas du tout !

M. ROLLAND, Conseiller municipal - ... Je voudrais vous dire que je suis ici en tant qu'élu...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Oui, oui, oui !

M. ROLLAND, Conseiller municipal - ... Je fais mes meilleurs efforts pour ne pas du tout interpréter les choses et m'exprimer en tant que chef d'entreprise. D'ailleurs, vous êtes le seul à me diaboliser comme cela, et je rends hommage ici à tous vos Collègues, quand on travaille en commission, qui respectent tout à fait ma position, que je ne développe absolument pas.

Donc, sur ce point-là, j'aimerais bien quand même que mes propos ne soient pas déformés. Sinon, j'ai noté que vous aviez acté le fait que l'on fera des choix, et donc, c'est ce que l'on vous demandait, donc on fera des choix dans la mandature. Simplement, j'aimerais bien qu'ils se fassent dans un certain esprit de collaboration dans le conseil municipal.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rolland.

Le Conseil prend acte.

VI - 46

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, nous allons passer aux dossiers, si vous voulez bien, 17 et 18, parce que nos Collègues Magnen et Bouffenie ont une obligation pour la Ville et donc je vais commencer par le dossier 17.

Mme BOUFFENIE, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

Intégration et lutte contre les discriminations - Convention avec l'Union Régionale CFDT – Approbation

Mme BOUFFENIE, Adjointe – Il s'agit de renouveler la convention avec l'Union Régionale CFDT, dans le cadre du 3^{ème} axe de la politique publique intégration, qui est composée de trois axes : accueil des populations immigrées, citoyenneté, lutte contre les discriminations.

Et dans le cadre de la lutte contre les discriminations, nous avons signé une convention avec la CFDT qui, sur le terrain et notamment à Bellevue, met en place des actions qui tendent à favoriser l'accès à l'emploi des populations immigrées et des jeunes diplômés Bac +2,+3 qui ne trouvent pas d'emploi, du fait des discriminations existant sur le marché du travail.

Nous vous proposons de renouveler cette convention pour trois ans, avec une subvention à hauteur de 6 000 euros par an.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Oui, Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, chers Collègues.

Des journalistes se sont faits, ces derniers jours, l'écho de propos et comportements racistes au sein des services municipaux et de Nantes Métropole. Depuis, les élus du groupe « Ensemble pour Nantes » ont été interpellés par des agents surpris de ces affirmations qui ne leur ressemblent pas.

Aussi, souhaiterions-nous dénoncer fermement ces agissements.

Permettez-moi de vous dire que, personnellement, j'ai été peinée de voir un responsable local se défausser à cette occasion, et encore une fois, sur le Gouvernement. Cette appréciation caricaturale ressort, je l'espère, plus de la maladresse que de la volonté de se disculper dans cette triste situation.

En effet, comment être en mesure de montrer la voie et l'exemple, lorsqu'on est incapable de reconnaître sa responsabilité et son ardente obligation d'apporter une réponse apaisante ?

Et, le vrai courage face à de tels agissements, ce n'est pas le tacle politique facile.

Le vrai courage, c'est la ferme détermination de dénoncer et la volonté d'une réponse constructive.

Nous le savons tous – les élus et l'ensemble de la hiérarchie ont un devoir d'exemplarité face à un tel phénomène. Nous avons, collectivement, la responsabilité de construire ce « bien vivre ensemble » auquel nous sommes, les uns et les autres, ici, attachés.

La question de la lutte contre toutes les formes de discrimination, Monsieur le Maire et chers Collègues, n'est ni de gauche, ni de droite – c'est une affaire de dignité et de respect de toutes et de tous.

Aussi, ce n'est pas en tant qu'élus de l'Opposition, mais tout simplement en tant qu'élus de la Ville de Nantes que nous vous demandons, Monsieur le Maire, de faire la lumière sur la situation que nous venons d'évoquer et de nous faire part des mesures que vous comptez prendre pour remédier aux éventuelles pratiques qui sont à l'origine de cet affichage médiatique préjudiciable à l'image de notre collectivité.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Trichet-Allaire.

VI - 47

Mme TRICHET-ALLAIRE – Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, chers Collègues.

La Ville de Nantes a fait de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations un axe fort de ses politiques publiques. Ce n'est pas rien, c'est au nom du respect du principe républicain d'égalité que nous devons lutter contre toutes les formes de discriminations. Mais il ne suffit pas d'énoncer ce principe, il doit être appliqué et avoir une réalité dans la vie de chaque citoyen et citoyenne.

Ce ne sont pas que des formules. Les discriminations engendrent des tensions qui, parfois, dégénèrent en violences que nous pouvons constater autour de nous, dans les quartiers, dans le travail...

Aussi, le travail de prévention est primordial.

Des actions sont menées par la ville à ce titre et nous nous en félicitons.

Ainsi, la Ville a concrétisé dans ces politiques publiques ce principe d'égalité en inscrivant dans l'Agenda 21 de la Ville, le respect de la diversité culturelle et plus précisément, l'intégration des étrangers à Nantes et la lutte contre les discriminations.

Aujourd'hui, c'est cette convention signée avec l'union régionale CFDT qui en est un autre exemple.

Avec la mission diversité – égalité, aussi, là nous avons encore un autre exemple. Donc, cette mission qui a été mise en place au mandat précédent... On voit que la Ville a commencé un réel travail dans ce domaine que nous devons continuer et encourager.

On sait que des efforts restent à faire, il s'agit d'un travail de longue haleine. Il s'agit en fait de comportements stéréotypés que l'on doit changer, ça ne se fait pas du jour au lendemain.

Un des axes de travail porte sur la discrimination sur le marché du travail et il est plus que nécessaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes - très rapidement - dernièrement, l'INSEE a sorti des chiffres rappelant bien qu'au niveau de la région des Pays de la Loire, des inégalités perdurent. La Ville de Nantes n'y échappe pas. Et nous voulons, nous aussi, les élus verts, souligner, attirer l'attention sur la nécessaire exemplarité de la Ville.

La lutte contre les discriminations doit bien prendre en compte toutes les formes de discriminations : que ce soient sur les origines culturelles, le handicap, aussi, au travail, ou au niveau des sexes ainsi que des orientations sexuelles.

Nous devons faire aussi attention qu'une prise en charge d'une forme de ces discriminations n'en cache pas une autre. Ces discriminations sont différentes, on ne doit pas les traiter de la même manière.

Les discriminations au travail ne s'exercent pas non plus qu'à l'embauche. Il faut bien en prendre conscience. Il s'agit aussi des différences de progression de carrières, ou encore dans les conditions de travail qui peuvent être dégradées par des attitudes discriminantes.

Alors, oui, la Ville de Nantes doit être vigilante, nous aussi on doit être vigilant. On ne doit pas tolérer des paroles et des gestes racistes, sexistes qui peuvent nous êtres relatés aussi à nous en tant qu'élu(e)s de la Ville de Nantes. Ça peut nous être relaté lors de conseils d'écoles, ça peut être d'un tout autre organisme partenaire de la Ville. On doit réagir, en effet, ne pas laisser faire. Mais c'est la responsabilité de tout le monde.

Il nous faut mettre en place un travail global et sur le long terme de sensibilisation, de formations pour prévenir des attitudes racistes, sexistes et homophobes. Il serait aussi intéressant de mettre en place des indicateurs afin de mesurer l'efficacité de ces mesures.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

VI - 48

Monsieur Brisset.

M. BRISSET, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Je voudrais tout d'abord me féliciter au travers des propos entendus par les deux précédentes Collègues, du consensus qui peut être le nôtre, au-delà des clivages politiques, s'il s'agit de combattre le racisme, bien évidemment, et d'une manière plus générale, toutes les formes de discrimination.

Je voudrais rappeler à cette occasion, la création récente - la presse s'en est fait l'écho - la création à Nantes d'une association citoyenne pour l'égalité des chances. Je pense que de telles initiatives, partant du monde associatif ne peuvent qu'aller dans le bon sens, c'est celui d'ailleurs de la sensibilisation, que notre précédente Collègue a appelé de ses vœux.

Je voudrais redire également qu'un certain nombre de dispositifs législatifs ont placé toutes les discriminations, qu'elles soient à caractère racial ou autre, religieux, philosophiques... les ont caractérisés comme étant des délits pénaux.

Et je voudrais évoquer enfin la création de la HALDE, qui, de ce point de vue-là, est un dispositif important, que tout citoyen objet d'une discrimination, peut saisir et qui peut l'assister au plan juridique.

Enfin, et je milite dans une association antiraciste, « la LICRA », pour ne pas la citer, qui a tenu l'an dernier une convention nationale précisément à Nantes sur le thème « être antiraciste en France, aujourd'hui, qu'est-ce que cela représente ? ».

Je voudrais préciser que des associations comme celle-ci et d'autres apportent un soutien juridique et le cas échéant peuvent se porter partie civile, quand des actes de racisme sont caractérisés. Ces associations, dans leur permanence juridique, sont un soutien que les citoyens peuvent solliciter. A titre d'exemple, « la LICRA », s'est portée partie civile dans l'affaire concernant les dégradations à caractère raciste, visant la Mosquée Nord.

D'une manière plus générale, s'agissant des discriminations, je voudrais revenir rapidement sur un point qui avait été abordé au conseil municipal - me semble-t-il - qui était celui du mois de juin. La Majorité municipale avait présenté un vœu en faveur du droit de vote aux élections locales des citoyens non communautaires. Et ce vœu avait été voté par la Majorité, ainsi que par le groupe centriste, en revanche, rejeté par le groupe de l'UMP.

Mon propos n'est pas du tout de porter un jugement sur la position de nos Collègues de l'Opposition, je respecte leur choix et je respecte leur conviction personnelle, que pour un certain nombre d'entre eux je connais parfaitement et que je respecte tout à fait.

Pour autant, je voulais reparler de ce point-là, parce que notre Collègue Sophie Jozan avait pour arguer de sa position de refus de voter ce vœu, avait en particulier mis en avant un élément juridique, en faisant référence au droit international.

Et sans rentrer dans des détails complets, je pense que nos excellents Collègues, Raphaël Romi ou Sophie Van Goethem le feraient mieux que moi, pour ne citer qu'eux. Je voudrais inviter nos Collègues à la lecture d'un ouvrage intéressant qui s'appelle « Citoyenneté européenne », je ne me souviens plus du nom de l'auteur... Pardon, c'est Catherine Wihtol de Wenden qui est une sociologue. Le site du Conseil de l'Europe reprend un certain nombre d'informations dans ce domaine, ce qui prouve deux choses :

D'une part, qu'un certain nombre de pays de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe pratique le droit de vote aux élections locales pour les citoyens communautaires, et d'autre part, que s'agissant de cette question, ce n'est pas un problème de droit international, il appartient à chacun des états de fixer les conditions de son corps électoral. Et si notre pays voulait un jour permettre aux citoyens non communautaires de voter, il est juridiquement parfaitement dans ses possibilités de le faire.

VI - 49

Deuxièmement, s'agissant de la réciprocité. Si on se basait simplement sur le principe de la réciprocité dans ce domaine, ça veut dire que notre pays ne pourrait même pas pratiquer le droit d'asile.

Alors, sans prolonger trop longtemps sur ce point, j'appelle simplement à ce que le débat reprenne. J'ai noté, il y a quelque temps la prise de position d'un jeune élu UMP, non des moindres, Jean Sarkozy, qui, à titre personnel, et je salue cette position, s'est prononcé en faveur du droit de vote pour les citoyens non communautaires résidant en France.

La réaction était la même que quand nous avons présenté ce vœu dans notre conseil municipal, c'est-à-dire que ça été un tir de barrage. J'ai entendu M. Etienne Pinte, député UMP, dans une émission de radio se faire le promoteur de cette disposition. Là encore, la réaction a été la même, c'est-à-dire qu'il y a eu un tir de barrage s'opposant à cette disposition.

Je voudrais simplement citer les noms de MM. Lionnel Luca et Jacques Myard, parlementaires UMP, qui ont tenu des propos que moi j'ai trouvé totalement affligeants. Je voulais simplement, par cette démonstration, prouver que ce problème est une discrimination à l'ensemble d'une partie de notre population.

Oui, je peux faire plus court, mais c'est un problème qui me tient à cœur, permettez-moi de m'exprimer, chers Collègues.

Je voudrais simplement préciser que ce problème doit dépasser les clivages politiques et qu'il faut que nous ayons le courage, les uns et les autres quels que soient nos positionnements, de sortir de ces clivages et de prendre position.

Il y a eu en particulier, et je terminerai puisque je dois être bref sur ce point-là. Il y a eu un certain nombre de réactions qui ont été de dire : « mais si les citoyens non communautaires veulent voter, qu'ils prennent la nationalité française ».

Je voudrais rappeler simplement que l'observatoire pour l'égalité des chances a simplement chiffré à 80 000 le nombre de demandes de citoyens non communautaires, qui faisaient des demandes de nationalité française, et qui étaient en attente de réponse depuis plus de 2 ans. Ça n'est pas aussi facile et aussi automatique que cela d'obtenir la nationalité française quand on en fait la demande.

Par ailleurs, un certain nombre de résidants, pendant la campagne électorale l'an dernier... J'ai rencontré par exemple un vieux monsieur, de nationalité algérienne, titulaire de la médaille militaire qui disait : « moi, je regrette de ne pas voter. Je vis depuis un certain nombre de décennies, en France, je regrette de ne pas pouvoir voter en France, aux élections locales, parce que pour des raisons que vous comprendrez, je souhaite garder les liens avec mon pays d'origine et rester citoyen algérien. »

C'est quelque chose de parfaitement respectable, et c'est un exemple parmi d'autres de citoyen qui participe à la vie de notre pays et qui est privé d'un droit élémentaire, qui est celui de voter aux élections locales.

Pardon d'avoir été un petit peu long. En vous remerciant de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Bouffenie.

Mme BOUFFENIE, Adjointe – L'ensemble des interventions me rendent optimiste pour l'avenir puisque manifestement c'est un sujet qui tient à cœur à beaucoup de monde.

Je voulais juste répondre par rapport à ce qui peut se passer en interne à la Ville de Nantes.

VI - 50

Je voudrais rappeler que la Ville de Nantes est membre de la coalition européenne des villes contre le racisme et que dans ce cadre nous avons signé un protocole en dix points, qui nous engage notamment à travailler sur les questions de DRH en interne.

Et je voudrais rappeler que mon Collègue Bernard Bolzer, avec Maria-Laura de Carvalho, a mis en place la mission diversité, qui fait un travail long et patient sur ce thème des discriminations.

Il ne s'agit pas de jeter la pierre quand on parle de discrimination ou de racisme, ce serait trop simple. C'est un travail long, qui nécessite la formation des personnels en permanence, d'apaiser les conflits, de voir quelles sont les situations réelles par rapport aux situations ressenties, etc... C'est très compliqué.

Je ne pense pas qu'il faille en faire un objet de litige politique comme cela. Enfin, c'est trop important pour en faire l'objet d'une joute verbale.

La Ville se donne les moyens de le faire. Nous ne sommes pas parfaits, mais en tout état de cause, nous sommes une des rares villes en France à avoir mis un dispositif pour traiter de ces questions en interne, et être exemplaire, je l'espère, dans l'avenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je remercie, Madame Bouffenié y compris sur le fond et la forme de son intervention, parce que c'est exactement comme cela qu'il faut traiter ces questions. Parce que nous, nous y sommes très attachés. J'ai entendu l'intervention de nos Collègues et notamment celle de M. Brisset, avec sa passion, et je comprends bien.

Quand des faits comme ceux que vous avez relatés ou que vous avez évoqués Madame Dibon-Poquet, se produisent, on n'est pas sans réagir ! Moi, j'ai demandé tout de suite un rapport, une enquête administrative sur les faits pour savoir exactement ce qu'il en était.

Ce travail est un travail qui est engagé en profondeur. L'Adjoint au Personnel, Maria-Laura de Carvalho, Bernard Bolzer, mais aussi la direction des ressources humaines de la Ville et de la Communauté Urbaine font un travail, un travail en profondeur et dans la durée.

Parce que je pense que c'est un sujet... Ce n'est pas si simple que cela ces questions. Parce qu'il peut y avoir des comportements, des cultures qui peuvent conduire parfois... Ou des heurts avec des personnes qui vont tenir parfois des propos racistes ou sexistes, qui sont inadmissibles au regard de nos principes républicains et des valeurs que nous défendons.

Donc, c'est pour ça que cette commission, à laquelle participent de nombreux agents qui ont été volontaires, pas seulement des délégués des syndicats, mais des agents volontaires sur la question de la diversité et de la mixité, qui a été mise en place à la Ville de Nantes. C'est un très bon travail qui porte sur toutes ces questions.

Et ce que nous souhaitons faire - Bernard Bolzer l'a redit il y a peu de temps - c'est l'étendre à la Communauté Urbaine. Mais il faut bien prendre en considération le fait que nous sommes une très grande entreprise. C'est pratiquement presque 7 000 personnes au total, la Ville de Nantes plus la Communauté Urbaine.

Donc, il est évident que si l'on ne fait pas un travail méthodique et d'organisation, un travail de prise de conscience, certaines choses ne seront jamais réglées dans la durée. Par ailleurs, quand des faits sont avérés, eh bien il faut effectivement que les sanctions soient prises, que les procédures soient respectées. Il n'y a aucun problème.

Et d'ailleurs, je voudrais vous dire que concernant les deux personnes qui ont exprimé publiquement leur colère par rapport à certains propos racistes, pour l'une d'entre elle, les responsables des services concernés ont fait en sorte que la personne qui avait été effectivement mise en cause parle avec celle qui avait été insultée et elle s'est excusée. Il y a eu un dialogue qui a été entrepris.

Il peut y avoir des procédures dans certaines circonstances : c'est la loi - je le sais très bien. La HALDE existe d'ailleurs... Mais je rappelle - c'est une petite parenthèse, mais quand même - les

VI - 51

crédits de la HALDE ont baissé dans le budget 2009 - je vous le dis, comme cela, au passage - alors qu'elle fait un excellent travail.

Mais, par ailleurs, c'est un travail pédagogique, éducatif aussi d'une nouvelle culture partagée et c'est exactement ce que vient de dire Mme Bouffenie. Vous pouvez compter sur nous. Elle a tout à fait raison de dire que ça ne peut pas être un sujet de polémique comme ça entre nous, sur un sujet aussi difficile.

Mais vous savez très très bien que parfois ça renvoie à des tas de choses, dans les profondeurs de la société, et que ça ne corrige pas comme ça, ces choses-là. Mais par contre, il faut s'y attaquer. Et là, sur ce plan-là, notre détermination elle est entière. Elle est entière. C'est-à-dire que c'est aussi la lutte contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient raciales, sexuelles, sociales.

Et nous, en tant qu'administration, en tant qu'entreprise - Monsieur Rolland, je ne diabolise pas l'entreprise, ni vous-même, rassurez-vous - nous devons être exemplaires, et donc travailler ensemble, comme nous le faisons dans cet échange. Je vous en remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MAGNEN, Adjoint – Monsieur le Maire, chers Collègues. Avant de vous présenter cette délibération concernant les actions internationales, permettez-moi, en qualité d'Adjoint à la Coopération Décentralisée au Co-développement, de saluer la présence du collectif de soutien aux tunisiens de Redeyef, qui sont présents dans la salle.

Oui, en effet, la communauté tunisienne de Redeyef est très présente dans l'agglomération et notamment à Saint-Herblain, et la situation est grave, plus aujourd'hui qu'hier.

En effet, cette semaine, une fois de plus, les droits humains les plus fondamentaux ont été bafoués par une décision d'état sur ordre du Ministre de l'Intérieur. Par l'expulsion d'un de leurs ressortissants, pour ne pas le citer : Brahim Benamor, qui a été reconduit à la frontière, manu militari, sans raison évoquée préalable.

Permettez-moi, non pas de développer ce sujet, et nous aurons l'occasion de le faire, et sûrement ma Collègue, Cécile de Oliveira, qui a participé à une délégation politique à Redeyef, et dans la région de Gafsa la semaine dernière ou la semaine d'avant, en parlera mieux que moi.

Mais, je voulais, par ce propos, vous assurer de notre soutien sans réserve, et que nous serons, de toute façon, à vos côtés aujourd'hui et demain, par rapport à ces situations inadmissibles que nous vivons au sein de notre agglomération.

M. MAGNEN, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

Actions Internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Avenant – Bourses CLAP Villes Jumelles et Partenaires - Approbation

M. MAGNEN, Adjoint - Venons-en à la délibération, délibération habituelle que nous passons donc régulièrement à ce conseil municipal, avec une partie de subventions aux actions internationales, subventions de fonctionnement à hauteur de 60 565 € pour des associations dans le domaine international, et une partie des subventions d'investissement, notamment une action spécifique et innovante de financement de tableaux interactifs.

Nous avons rencontré cette association avec ma Collègue Johanna Rolland, avec une expérimentation sur cinq écoles au Sénégal.

VI - 52

Deuxième point de cette délibération, des conventions de programme qui sont en fait des régularisations de dossiers de 2008, concernant notre coopération avec la Ville de Dschang au Cameroun et une coopération en Haïti, en partenariat avec l'association des Anneaux de la Mémoire.

Et enfin, un troisième point, qui est un complément d'aide d'urgence concernant Haïti, compte tenu des éléments nouveaux en terme de besoins locaux et de catastrophes malheureusement, qui se sont perpétués sur ce territoire. Je pense notamment à l'écroulement de l'école à Pétionville, qui nous amène à donner une aide d'urgence complémentaire au collectif Haïti, qui regroupe cinq associations haïtiennes de la ville de Nantes. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Cécile de Oliveira.

Mme De OLIVEIRA, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

J'ai eu l'honneur, le 26 et le 27 novembre dernier, la semaine dernière, de représenter, à la demande du Maire, la Ville de Nantes à l'occasion du déplacement d'une délégation française en Tunisie, qui était composée de personnalité de la société civile, comme Monseigneur Gaillot, de personnalités du monde politique, comme Marie-George Buffet, Clémentine Autain, Cécile Duflot, et qui était composée de ressortissants de Redeyef, vivant à Nantes et de deux membres de la Ligue des Droits de l'Homme.

Malgré la surveillance policière constante, nous avons pu rencontrer, et ça été un moment très émouvant, des personnes membres de la Ligue des Droits de l'Homme tunisienne, dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme, à Tunis.

Nous avons pu à Gafsa, rencontrer les avocats qui prennent en charge la défense des personnes incarcérées à Redeyef, et nous avons pu rencontrer également des familles de détenus.

Autour du sud de la Tunisie, nous avons pu rendre compte et discuter avec les conseillers de l'ambassade de France en Tunisie, du bouleversement qui a été le nôtre à la suite de ces rencontres humaines.

Quelques mots rapides sur Redeyef, pour informer mes Collègues. Redeyef est une ville qui est située à peu près à 500 km au sud de Tunis, et qui vit ou vivait d'une richesse particulière, qui est une richesse minière, qui est l'exploitation des phosphates.

Depuis une quinzaine d'années, il y a eu une vague massive de licenciements, et la situation sociale et économique de la région est devenue catastrophique, même tragique. Des mouvements de populations ont amené des émeutes et ont amené une répression policière sanglante.

La police et l'armée, au début du mois de juin, il y a quelques mois, ont tiré à balles réelles sur la foule : trois morts. C'était la période de la négociation de l'Union sur la méditerranée et on n'a pas entendu parler du tout, ni dans la presse locale tunisienne, bien évidemment, ni dans la presse internationale, que très peu, de cette répression policière qui est extraordinairement violente.

Des vagues d'arrestation arbitraires ont eu lieu, aboutissant à des procès de masse et à des condamnations sévères. Les personnes interpellées ont fait l'objet, pour nombre d'entre elles, de tortures, à l'occasion d'interrogatoires policiers.

La justice tunisienne et notamment les magistrats instructeurs de Gafsa, qui est la ville qui judiciairement est compétente pour la région de Redeyef, ont refusé d'investiguer à la suite de ces tortures qui leur ont été dénoncées par les avocats des personnes torturées. Les droits de la défense ont été gravement, bien évidemment, bafoués.

VI - 53

Des avocats courageux et militants assurent autant que faire se peut la défense des personnes arbitrairement arrêtées.

Alors, ce déplacement en Tunisie confirme avec force le problème sérieux du régime politique présidé par M. Ben Ali.

Cette visite en Tunisie et dans le bassin minier de Redeyef, je souhaite que cette visite puisse briser ce silence sur les pratiques violentes du régime policier.

Je souhaite également que la Ville de Nantes puisse apporter son soutien aux personnes issues de la région de Redeyef qui résident à Nantes ou dans la Communauté Urbaine, et je souhaite que la Ville de Nantes puisse apporter son soutien à ceux qui font l'objet, ce que vient de rappeler mon Collègue Jean-Philippe Magnen, de mesures de reconduite à la frontière dans des conditions qui peuvent mettre en péril leur sécurité, leur vie, et qui peuvent faire l'objet de traitements inhumains ou dégradants.

Voilà mes observations et je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame De Oliveira.

Applaudissements.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je crois que les applaudissements, à la suite de votre intervention, montrent que le Conseil est largement rassemblé pour suivre vos propos et l'engagement que vous proposez de prendre pour soutenir effectivement ceux qui sont victimes de cette répression particulièrement brutale.

Et je m'associe au salut que vous avez apporté aux personnes qui résident, ici, à Nantes ou dans l'agglomération nantaise, et qui, d'ailleurs, depuis plusieurs mois, ont dans des conditions parfois difficiles, essayé d'attirer l'attention de l'opinion publique sur ce qui s'était passé dans le sud tunisien.

Et donc, cette mission, à laquelle vous avez participé pour représenter la Ville de Nantes a contribué à faire connaître cette réalité, et nous amène à en parler ce matin au conseil municipal.

J'en reviens au rapport présenté par Jean-Philippe Magnen.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous allons passer aux dossiers dans l'ordre maintenant de présentation, et je vais donner la parole à M. Robert.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

Soutien de la Ville à l'amélioration de l'Habitat : OPAH RU Chantenay et OPAH Decré-Bouffay – Approbation

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

Dénomination de voies publiques – Approbation

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Avant de rentrer dans le contenu de la délibération, je tenais à saluer, parmi nous, la présence de Mme Denise Mano, qui est l'une des épouses d'un des frères qui fera l'objet d'une délibération pour la dénomination d'une voie.

VI - 54

Madame, c'est pour nous un grand plaisir de vous avoir parmi nous et nous espérons, à travers la délibération qui sera adoptée - je l'espère - par l'ensemble du Conseil municipal, que nous répondrons là à une reconnaissance légitime de l'action de l'ensemble des frères, et notamment de Raoul.

Concernant la présente délibération, elle a pour objet : tout d'abord, de vous proposer d'approuver la dénomination de nouvelles voies, dans le cadre de l'aménagement de l'Ile de Nantes. Et comme vous pouvez le constater, à la différence des précédentes délibérations, c'est une délibération conséquente, puisque 19 voies seront proposées à votre approbation, plus l'approbation de la dénomination d'une nouvelle voie à la Bottière.

Concernant le quartier Ile de Nantes, il s'agit de répondre à la dénomination de six aménagements publics.

(lecture de l'exposé).

Sur le site dit « des Fonderies » sont créées une voie, entre le boulevard Vincent Gâche et la rue Louis Joxe, une voie débouchant sur la rue des Boires, dont je vous rappelle que c'était une dénomination que nous avons faite lors du précédent conseil municipal, et une voie située entre le boulevard Vincent Gâche et la rue Louis Joxe prolongée. Il est proposé de les dénommer, respectivement :

- rue de Recife,
- rue de Cochabamba,
- rue des Frères Mano, dont je viens de parler. Je vous rappelle que les trois frères s'appelaient René, Marcel et Raoul.

Et enfin, sur le site « du Tripode » sont créés deux rues et deux promenades qu'il est proposé de dénommer :

- rue Konrad Adenauer,
- rue du Tripode,
- promenade Europa,
- promenade José Arribas, qui, je vous le rappelle, était un entraîneur mythique du Football Club de Nantes - et je souhaite plein de chance et de succès au FC Nantes, j'en profite...

(Rires)

A la pointe de l'île, sont créées deux voies qu'il est proposé de dénommer :

- rue du Général de Bollardière,
- rue Thomas Narcejac - qui était, là aussi, une demande d'une association à laquelle nous répondons lors de cette délibération.

(lecture de l'exposé)

Voilà la présentation d'une manière rapide et j'espère en tout cas que l'approbation unanime sera faite sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je vais mettre aux voix les propositions... Il y avait des interventions ? Alors pas une intervention par rue, s'il vous plaît !

Rires dans la salle.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Brisset.

VI - 55

M. BRISSET, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, je voulais simplement me féliciter du travail qui est fait par notre Collègue Stéphane Junique, qui, dans sa délégation au patrimoine, s'attache certes au patrimoine matériel mais aussi au patrimoine mémoriel, et à ce titre-là, saluer le travail qui est fait en faveur des métiers ou des industries disparus.

Je note la présence d'une rue de la savonnerie, et ce n'est pas une boutade, je crains que dans une prochaine session du Conseil Municipal, mais vous vous en êtes exprimé très largement dans la presse ces jours-ci, Monsieur le Maire, nous n'ayons à créer une rue de la sucrerie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

Vie associative – Quatrième répartition des subventions – Conventions – Approbation

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Juste une question qui appelle une réponse toute simple. Quelle est la valeur en fait de ces locaux que nous mettons aussi à disposition de ces associations ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous pouvez préciser votre question... la valeur ... ?

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ... Dans la délibération qui nous est proposée, on nous dit bien qu'il y a une mise à disposition des locaux. Je voulais simplement avoir une idée de la... non pas de la taille, mais de la valeur en fait de ces locaux...

M. REBOUH, Adjoint – ...D'accord.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Rebouh.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ... Que ce soit un loyer ou autre, la valeur locative.

M. REBOUH, Adjoint - ... Donc, la valeur locative...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ...C'est pour estimer au mieux, en fait, quelle est l'aide que nous leur apportons...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... L'aide qu'on leur apporte ?... D'accord, d'accord.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ... Que je ne conteste pas du tout. Je voulais simplement... Il y a le montant de la subvention, mais l'apport d'un local est énorme aussi pour aider une association à fonctionner.

M. LE DEPUTE-MAIRE – ... D'accord, tout à fait.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Je voulais juste avoir cette info-là. Merci.

M. REBOUH, Adjoint – Il n'y a pas de souci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Rebouh.

VI - 56

M. REBOUH, Adjoint – Donc, dans le cadre de la convention signée avec ces associations, il y a d'une part, des subventions de fonctionnement, et d'autre part est pris en compte aussi la mise à disposition de locaux, qui sont dans des prix tout à fait abordables.

Je n'ai pas les chiffres exacts, mais c'est de l'ordre de 20 € le mètre carré par an. Cela rentre en compte dans l'affectation de ces locaux. C'est aussi, je dirai, une forme de subvention, mais pas une mise à disposition de locaux. Voilà. C'est une aide qui n'est pas négligeable.

La taille ? Alors pour la Maison des Jeux, par exemple, que j'ai vu récemment, c'est une surface de 400 à 500 m². Pour France Bénévolat, on est sur des espaces qui sont beaucoup plus réduits, c'est-à-dire de l'ordre de 50 à 100 m². Et pour la troisième association, qui est l'association Médiagraph', logée actuellement rue d'Auvours, ça doit être un espace qui tourne autour de 100 m².

Alors, je pourrais, si vous voulez, vous renvoyer, de manière plus exacte, les surfaces.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rebouh.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

Associations sportives – Cinquième répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme CLERGEAU, Adjointe – (lecture de l'exposé).

Vous y trouverez des subventions d'équipement, des subventions de soutien à différentes manifestations sportives, des subventions pour répondre à des besoins ponctuels, et notamment parmi ces subventions, une de 20 000 € qui est le solde de la taxe sur les spectacles perçue à l'occasion des matches de la Coupe de France jouée par l'USJA Carquefou, au stade de la Beaujoire. Et Monsieur le Maire avait souhaité que cette taxe sur les spectacles soit reversée à la Ligue de Football pour pouvoir promouvoir et développer le foot sur Nantes et sur l'agglomération.

Nous sommes en discussion actuellement pour regarder de manière concrète comment ces 20 000 € plus les 60 000 € qui ont déjà été versés, vont pouvoir être utilisés.

Et vous avez également une partie de subvention pour du soutien au sport de haut niveau.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

Bottière – Doulon – Construction d'un gymnase de quartier – Approbation du programme – Demande de subventions – Approbation

Mme CLERGEAU, Adjointe – Alors, nous y voilà, nous y voilà dans les investissements dans les quartiers, puisque j'ai le plaisir de vous présenter la construction du gymnase de la Bottière-Chénaie.

VI - 57

Nous souhaitons que dans ce quartier, où nous avons déjà commencé à créer différents équipements municipaux - je pense à la médiathèque, au groupe scolaire, au nouvel équipement socio-culturel et associatif qui va bientôt voir le jour - eh bien, nous allons maintenant lancer la construction du gymnase de la Bottière, qui sera complémentaire avec ces différents équipements et qui permettra de répondre aux demandes de ces nouveaux habitants ou de ceux qui habitent déjà ce grand quartier, pour y pratiquer du sport, dans une grande salle polyvalente, que ce soit pour le loisir, la compétition ou pour les écoles.

Et nous y trouverons également un mur d'escalade. C'est une demande récurrente à Nantes et c'est une surface qui manquait jusqu'à ce jour. Donc, voilà ce gymnase qui va être construit sur une emprise foncière de 2 300 m², et le coût de l'équipement est évalué à 5 700 000 €, en prenant en compte la construction du gymnase, mais également l'acquisition du foncier.

Il est bien évident que nous allons nous inscrire dans la logique du plan climat pour construire un bâtiment basse consommation. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau. Oui, Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Ce sera une double question en matière de sécurité des personnes. Dans certains gymnases de la ville, les affichettes relatives au numéro d'appel d'urgence ne sont pas à jour et renvoient à des personnes qui ne sont plus en fonction, aujourd'hui. Donc, je vous invite à faire un petit peu un état des lieux de ces affichages.

Et la seconde question, puisque j'avais été un petit peu à l'origine de l'installation de défibrillateurs dans certains points de la ville, est-ce que ce n'est pas l'occasion, lorsque vous construisez des nouveaux gymnases, de les équiper d'emblée de défibrillateurs ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Sur la première remarque, si effectivement, il y a un problème par rapport aux affichettes, nous allons très rapidement nous en occuper et remettre les bons interlocuteurs. Je vais demander à ce que ce soit fait sans tarder.

La Municipalité a lancé depuis maintenant deux ans un plan annuel d'installation de défibrillateurs dans les différents équipements de la Ville de Nantes. C'est un plan qui va être prolongé. Et nous pensons qu'il faut plutôt avoir une organisation géographique, de façon à ce que tous les territoires soient réellement investis, du moins que l'on puisse trouver des défibrillateurs à disposition, quel que soit le quartier où l'on est.

Dans ce cadre-là, on continue à développer ce plan. Je vais regarder si on a prévu d'en mettre un sur ce gymnase ou pas, mais c'est bien dans la logique, qui fait que, petit à petit, on va trouver dans tous les équipements municipaux, où il y a un public important qui passe, de tels moyens qui permettent effectivement de pouvoir très rapidement subvenir aux premiers soins, lorsque se trouve malheureusement un cas dramatique.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

Quartier Nantes-Erdre – Restructuration et extension du groupe scolaire Linot et création d'un centre de loisirs – Approbation du projet – Marché négocié – Demande de subvention – Approbation

Mme ROLLAND, Adjointe – (lecture de l'exposé).

VI - 58

Un petit mot sur cette logique de mutualisation entre locaux scolaires et centre de loisirs, puisque c'est quelque chose que nous aurons l'occasion d'aborder de manière récurrente, au cours de ce mandat. Derrière, c'est un véritable choix, non seulement de rationalisation financière, mais aussi un choix d'une attention particulière à la cohérence entre les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, extra-scolaire.

Et puis, aussi, un moyen de gagner encore en transversalité entre les questions éducatives et les questions enfance-jeunesse.

(lecture de l'exposé).

Ce projet intègre bien évidemment les préconisations de la démarche Haute Qualité Environnementale, avec une attention particulière portée sur la consommation énergétique des bâtiments et l'organisation du chantier pour réduire les nuisances du chantier durant la construction en site occupé, puisque ce sera l'une des particularités de ce projet, et que nous devons concilier la bonne réalisation de cette extension, et en même temps, la qualité quotidienne de ces occupants.

Par ailleurs, le dispositif de chauffage et de ventilation permettra de réduire la consommation d'énergie. Enfin, j'ajoute que cette école se situe dans un environnement paysager, proche du site classé de l'Erdre, et que le projet a donc été conçu pour s'insérer dans ce paysage et respecter la qualité de ce site.

Vous le voyez donc, une attention particulière portée à la dimension environnementale de ce projet. C'est une conjonction d'attention sur lequel nous travaillons avec ma Collègue Pascale Chiron, pour intégrer au maximum, dans les extensions et les nouveaux projets d'école, cette dimension environnementale.

Cette restructuration estimée à un coût d'opération de 6 086 000 €, pour un début de travaux en mai 2009 et une livraison en septembre 2010. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues.

Le quartier Nantes Erdre connaît une forte croissance démographique. Nous saluons votre volonté d'anticipation des besoins des services publics et d'offres d'accueil des enfants.

Le projet que vous nous proposez répondra aux besoins scolaires par la création de nouvelles classes en maternelle et en élémentaire et au besoin de restauration par la construction d'un restaurant entièrement neuf.

Cependant, nous avons été sollicités par des parents d'élèves de l'ensemble scolaire Le Dru-Rollin/Sarah Bernard dans le quartier St Jacques.

Ces parents sont confrontés à un important problème de possibilité d'accueil de la cantine de cette école. En effet, la capacité de celle-ci est nettement inférieure aux besoins.

La mairie, sollicitée par ces parents depuis plus de 2 ans, leur promet, tous les ans, la construction d'une nouvelle cantine. Le projet a déjà été repoussé à 2009-2010 puis à 2010-2011.

En attendant, ce sont plus de 60 enfants qui quittent l'école en car tous les jours pour aller déjeuner dans un foyer logement. Or, il n'y a pas de problème de place pour construire une cantine adéquate.

Comment expliquez-vous que rien n'ai été entrepris jusqu'ici afin de remédier à ce problème, alors que depuis 5 ans de nombreux jeunes couples avec enfants se sont installés dans ce quartier Nantes Sud entraînant une explosion des effectifs de l'école ?

VI - 59

La situation devient de plus en plus tendue. Les parents exaspérés envisagent des actions plus fortes, compte tenu du fait que leur demande par courrier ou par l'intermédiaire de l'élue de quartier n'ont, jusqu'à aujourd'hui, jamais abouti.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – Effectivement, vous évoquez une situation que nous connaissons bien, puisqu'à la fois mes Collègues Gérard Frappier, Adjoint de ce quartier et Stéphane Junique ont rencontré à plusieurs reprises les parents d'élèves et sont particulièrement investis sur ce dossier, sur lequel ils nous ont alertés. Je me suis moi-même rendue sur place avec Catherine Piau, en charge de la restauration scolaire.

Il y a effectivement une difficulté dans le fonctionnement de ce temps dans la restauration scolaire, que nous prenons largement en compte, puisque ce dossier a été évoqué avec Pascal Bolo, lors de la préparation du plan pluriannuel d'investissement et que cela fait partie des dossiers auxquels nous attachons une attention toute particulière pour trouver une réponse dans les meilleurs délais.

Nous sommes en lien constant, notamment les élus de quartiers, avec les parents d'élèves concernés. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Oui, Monsieur Brisset.

M. BRISSET, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement. Je ne reviendrai pas sur l'aspect « haute qualité environnementale » de ce projet. Pour autant les pratiques évoluent aussi, et nous sommes sensibilisés dans des conseils d'écoles, sur des demandes de plus en plus pressantes de parents, qui souhaiteraient qu'à chaque fois que cela est possible, soient créés des locaux sécurisés pour l'accueil des vélos.

Des pratiques telles que les vélobus se développent - en particulier dans des quartiers dont la géographie des lieux le permet - mais aussi des pratiques individuelles, des usages individuels. Et, malheureusement, l'accueil des vélos n'est pas toujours suffisamment sécurisé. C'est simplement un vœu de portée générale.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Brisset.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

Contrat Educatif Local – Actions 2008/2009 – Engagement de la Ville de Nantes et modalités de financement – Approbation

Mme GUIBERT, Conseillère municipale - Il s'agit là de la dernière année du Contrat Educatif Local approuvé en juin 2006.

Les actions programmées pour 2008–2009 poursuivent les objectifs éducatifs des deux premières années avec une forte orientation de prise en compte spécifique et particulière des enfants et des jeunes les plus en difficultés. Il faut noter l'orientation de plus en plus prononcée vers les collégiens et en particulier vers les collèves classés « ambition réussite ».

VI - 60

Quelques interrogations, des réflexions à mener sur l'avenir du CEL, outil privilégié de notre Projet Educatif Local, dans le cadre des réformes profondément réactionnaires du Gouvernement qui menacent l'école.

La suppression de deux heures hebdomadaires d'école va diminuer d'autant les activités artistiques et sportives au sein de l'école, c'est une évidence. Nous donnons déjà beaucoup pour favoriser la pratique sportive et les pratiques artistiques, comme en témoignent respectivement les fiches action n^{os} 2 et 4. Jusqu'où les villes vont-elles devoir aller si l'école évacue de ses enseignements ces deux secteurs ?

Le soutien pour les élèves en difficulté qui, dans la nouvelle organisation du temps scolaire, a lieu soit le matin avant la classe, soit pendant la pause de midi, soit le soir après la classe, prive les élèves, justement ceux qui sont les plus fragiles, des activités prévues sur les temps périscolaires.

Enfin, je voudrais m'attarder sur la fiche action n^o 11 : « création d'un lieu Passerelle à Bellevue et poursuite du fonctionnement des lieux passerelles ».

Je rappelle que la mise en place de ces lieux passerelles vers l'école maternelle a demandé des années de recherche universitaire, d'intelligence, d'innovation dans les pratiques. Nantes est une ville pilote dans ce domaine.

Dans les années 90, l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) qui d'ailleurs risque d'être démantelé par l'Etat aujourd'hui, a choisi Nantes comme ville d'expérimentation et de lieu de recherche active avec un lien fonctionnellement important entre l'Education Nationale et la Ville.

J'ai apporté, moi, mes sources que tout le monde pourra consulter, des bilans de cette recherche : « Les bébés et la culture, éveil culturel et lutte contre les exclusions ». Ce livre, qui est le résultat d'une recherche et d'un certain nombre d'articles se base tout particulièrement sur le travail mené à Nantes au sein de ces lieux expérimentaux.

Je voudrais aussi citer l'enquête, que je tiens à votre disposition, sur la première entrée à l'école à Nantes, effectuée par le Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire, un centre de ressources de l'Education Nationale, en 2002-2003, qui a porté sur 500 enfants arrivant en petite section à Nantes, et qui a montré très clairement la différence de comportement et d'adaptation des enfants ayant fréquenté des lieux ou des actions passerelles.

Que de travail, que d'intelligence gaspillée, si l'école maternelle est remise en cause comme le laisse présager les réformes Darcos !

Je voudrais rappeler – c'est anecdotique mais c'est important que nous le sachions – qu'à la fin des années 80, un lobby américain d'une quinzaine de personnes, dont tout particulièrement des sénateurs et des sénatrices, est venu en France. C'était un lobby qui militait pour la prise en charge de la petite enfance, prise en charge éducative, qui est venu en France et a fait son travail tout particulièrement sur Nantes, sur Nantes Nord, dans le quartier des Bruyères, pour voir ce que nous faisons en terme de politique de la petite enfance, au sein de l'Education Nationale, en articulation avec les collectivités territoriales. Il y avait alors sur Nantes Nord un lieu expérimental au sein de la cité des Bruyères qui s'appelait la « Petite Maison ».

Dans cette délégation, il y avait Hillary Clinton !

Nous ne pouvons qu'être consternés par ce qui s'annonce à nous pour les années à venir. Dans quel cadre se situera le prochain CEL, il nous faut y réfléchir dès aujourd'hui.

Un triste merci pour votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Guibert.

Madame Benâtre.

VI - 61

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Chers Collègues.

Nés en 1998, les Contrats Educatifs Locaux ont pour vocation de mobiliser tous les partenaires et acteurs éducatifs pour favoriser la réussite des enfants et des jeunes, en accordant une priorité aux plus défavorisés d'entre eux. Les élus communistes ont toujours soutenu ce dispositif qui permet de coordonner les services de notre collectivité pour proposer un projet éducatif cohérent, au niveau local, en faisant appel au savoir-faire des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Incontestablement, le Contrat Educatif Local est un outil efficace au service de la politique éducative souhaitée par la Municipalité. Il pose l'éducation au centre de notre action en s'appuyant sur des politiques publiques plus transversales. Il permet de mieux inscrire l'école dans le quartier et de travailler à une meilleure coopération entre les divers acteurs locaux.

Dans les quartiers les plus en difficulté, il s'agit d'un signe fort de notre Municipalité de travailler à la réussite de tous, à l'accès de chaque jeune aux loisirs, aux savoirs, à la culture, conformément aux valeurs républicaines.

Il est clair pour nous que l'équilibre entre le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire doit permettre de dégager des actions détectant les besoins en matière éducative. C'est pourquoi nous sommes particulièrement attentifs au contexte politique national dans lequel nous évoluons.

Nous assistons depuis quelques années à une dérive inquiétante avec l'inscription dans la démarche du CEL des projets dits de « réussite éducative » établissant des passerelles dangereuses au risque de stigmatiser les enfants les plus en difficulté.

Aussi nous souhaitons tirer ici la sonnette d'alarme : Les efforts de la Municipalité ne peuvent pas compenser les manquements du Gouvernement. Nous l'avions d'ailleurs souligné lors de l'engagement de la Ville dans le dispositif de réussite éducative : les seules collectivités ne sauraient corriger avec leurs seuls moyens les inégalités sociales. Il est à craindre d'ailleurs que les orientations actuelles du Gouvernement dans le domaine de l'école n'aggravent encore la situation.

C'est pourquoi nous souhaitons attirer votre attention à la fois sur le contenu des projets portés et sur la régression des moyens que l'Etat entend consacrer aux Contrats Educatifs Locaux.

Enfin, il nous paraît nécessaire d'évaluer ce Contrat Educatif Local en consultant l'ensemble des acteurs de cette démarche pour encore mieux répondre aux besoins.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE –Merci, Madame Benâtre.

Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Chers Collègues.

Nous voterons les dispositions financières des actions 2008-2009 du Contrat Educatif Local qui se termine l'an prochain. C'est vrai que nous aurions apprécié avoir une évaluation du précédent, mais je pense que l'an prochain sera l'occasion de le faire.

Cette délibération est pour nous aussi l'occasion de vous faire part du courrier que notre groupe a transmis au Ministère de l'Education Nationale pour lui expliquer notre position à propos de la réforme des RASED.

Nous soutenons tout d'abord totalement la mise en place, lors de la réforme, des crédits d'heures de soutien aux enfants en difficulté, dispositif qui permet aujourd'hui de mettre en place un système de prévention de l'échec scolaire, avec une aide personnalisée, et qui

VI - 62

constitue une véritable mesure sociale de nature à aider tous les Français, puisque ce nouveau service s'adresse à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale.

De plus, puisque c'est un élément supplémentaire de la réforme, le repositionnement des enseignants des RASED sur des établissements en difficulté nous semble tout à fait utile. C'est un fait.

Par contre, nous avons tous constaté que même si les RASED existent et que le réseau est bien développé, aujourd'hui, il y a encore des réponses appropriées à apporter aux élèves en très grande difficulté, en dehors de ces territoires particuliers, et nous sommes parfaitement conscients qu'une prise en charge adaptée et spécialisée de ces enfants est nécessaire et qu'il n'est pas possible de les laisser sans solution, en fonction des territoires.

Sur le terrain, nous sommes attentifs aux besoins exprimés à la fois par les enseignants, les parents d'enfants en difficulté, les élèves eux-mêmes et nous nous plaçons dans un souci de réussite des élèves.

Nous connaissons la situation de ces enfants en souffrance. Ils ne parviennent pas à apprendre dans le contexte actuel, avec le système actuel.

Nous connaissons la situation des enseignants qui parfois se sentent démunis parce qu'ils n'arrivent pas, malgré leurs efforts, à aider certains élèves.

Aussi, nous militons pour une prise en charge adaptée et spécialisée des enfants en grande difficulté. C'est un devoir de l'école républicaine.

Le devoir de vérité sur ce sujet par contre s'impose. C'est pour cela que nous avons rédigé un courrier pour le Ministre. Puisque nous estimons qu'en effet cette nouvelle réforme des RASED peut apporter un plus, mais qu'il risque d'y avoir un certain hiatus, un certain vide pour des enfants qui sont situés en dehors des territoires un petit peu renforcés.

Les enseignants seront en effet laissés seuls face à leurs interrogations. D'autres voies, nous le pensons, sont à explorer, et c'est pour cela que nous avons rédigé notre courrier.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Merci. « Le parcours éducatif est une priorité forte de votre politique municipale, un axe majeur de votre projet pour Nantes », nous constatons à la lecture des fiches action, pour l'année scolaire 2008-2009 du Contrat Educatif Local, que l'engagement financier de la Ville est inférieur de 84 800 euros à celui de l'an passé, ce qui semble être expliqué par la disparition des ateliers du mercredi entre autres.

De plus, même si nous devons saluer l'effort fait sur l'accompagnement à la scolarité (+ 34 000 euros) et la poursuite de la mise en place de PEL dans les quartiers (+ 8 500 euros), nous déplorons la baisse des crédits sur l'aménagement du temps périscolaire (-10 000 euros), sur la poursuite et le renforcement de la coordination et la formation des professeurs intervenant dans l'école (-2 500 euros) ainsi que la stagnation du crédit pour le développement de l'offre éducative dans les collèges (80 000 euros).

Alors que le nombre d'enfants scolarisés augmente sur Nantes comment expliquez-vous ces diminutions budgétaires ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – Une première réponse peut-être sur les RASED, très rapidement, parce que le débat est complexe et important. Simplement pour dire que je ne crois pas une

VI - 63

seule seconde que la mise en place du soutien personnalisé vient remplacer le RASED. Je crois qu'il s'agit de deux choses différentes.

Et les parents que l'on rencontre tous les jours sur le terrain, les fédérations de parents d'élèves que j'ai encore rencontrées avant hier, nous le disent bien : la plus-value des RASED, c'est un travail de réseau, sur le terrain, avec à la fois les enseignants, les psychologues et une prise en charge globale de l'enfant.

Et c'est tout ce travail en réseau, de soutien non seulement à l'enfant, mais aussi à sa famille - parce qu'on sait bien que les difficultés éducatives, elles peuvent aussi être liées à des difficultés familiales et sociales - qui sera aujourd'hui mis en danger, et c'est bien la raison pour laquelle il y a un tel consensus de l'ensemble des acteurs éducatifs sur la dangereuse suppression des RASED.

Concernant les choix budgétaires de la politique éducative nantaise, je vous transmettrai l'intégralité des éléments financiers avec plaisir. Simplement, pour souligner que le Contrat Educatif Local n'est pas le seul levier de l'action municipale éducative.

Vous avez évoqué, à juste raison, les PEL, les Projets Educatifs Locaux, nous en avons un sur les Dervallières, un sur Malakoff, nous y sommes particulièrement attachés, et l'investissement de la Ville sur cette question est particulièrement important, parce qu'on est au plus près des territoires pour construire, avec tous les partenaires, un projet éducatif.

Et enfin, les différentes actions engagées en terme de réussite éducative, axe important de ce mandat, avec la création d'une délégation sur cette question et l'élaboration d'une politique ambitieuse viendront - je n'en doute pas - répondre à vos interrogations.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Excusez-moi, juste une réponse. Je n'ai pas fait l'erreur entre le soutien et les RASED, c'est très clair dans mon esprit. Il me semblait que ça apparaissait dans mon texte.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Conventions et avenant avec la Fédération des Amicales Laïques 44 (FAL 44), l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 44) et l'association Le Relais – Approbation

Mme ROLLAND, Adjointe – (lecture de l'exposé).

J'ajouterai simplement que ça illustre le soutien de la Ville, notamment aux grandes fédérations d'éducation populaire qui sont elles aussi touchées par un désengagement fort de l'Etat, et j'en profite pour leur affirmer notre soutien.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Je souhaitais juste vous redemander une petite précision concernant l'attribution de la subvention à l'association « Le Relais », qui œuvre pour la scolarisation des enfants du voyage. Vous nous avez suggéré de poser des questions en commission. Vous n'êtes certainement pas sans savoir

VI - 64

que nous le faisons régulièrement en opposants constructifs et attentifs à vos conseils avisés et en opposants perpétuels. Seulement, nous aimerions avoir...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Opposants perpétuels, dites donc, quel enthousiasme !

Mme GARNIER, Conseillère municipale - ... Seulement, nous aimerions avoir des réponses claires...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...Vous êtes opposants perpétuels... Rires.

Mme GARNIER, Conseillère municipale - ... Rires... Nous aimerions avoir des réponses claires à nos questions. Et en l'occurrence, concernant la subvention à l'association « Le Relais », nous n'avons pas réussi à savoir si celle-ci était intégrée au dispositif du Contrat Educatif Local, ou si c'était une action séparée, comme le suggère la présentation de la délibération.

En fait, on nous a apporté des réponses contradictoires sur cette question. Donc, je souhaiterais que vous nous donniez votre réponse définitive.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – Très concrètement, comme c'est noté dans la délibération, qui a été présentée en conseil, effectivement, suite à la question que vous avez soulevée lors de la dernière commission, est précisé dans la présente délibération que pour le versement des subventions d'un montant supérieur à 23 000 €, la loi nous oblige à passer une convention ou un avenant.

Donc, ce soutien à l'association s'inscrit bien dans le cadre du Contrat Educatif Local, mais de par les dispositions législatives imposées, nous sommes obligés de repasser en conseil municipal cette convention. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

Associations Enfance et Jeunesse – Quatrième répartition des subventions – Conventions – Approbation

Mme ROLLAND, Adjointe – L'Association « Carnabal », identifiée comme partenaire auprès du public adolescent... Cela s'inscrit bien dans notre volonté de travailler sur une montée en puissance d'une véritable politique adolescence : un soutien à hauteur de 10 000 €.

L'Association « Art Matur' », dans un second temps, qui intervient également en direction des publics adolescents et jeunes, avec notamment des actions de médiation par le biais du théâtre, par exemple.

Et enfin, le renouvellement de plusieurs conventions que la Ville de Nantes a avec des associations partenaires « Corto Loisirs », « l'Atelier des Initiatives », « Les Quais de la Mémoire ».

Sans entrer dans les détails, en deux mots, « Corto Loisirs » travaille sur une diversification de l'offre de loisirs, notamment avec des propositions d'énigmes en direction des enfants nantais.

VI - 65

« L'Atelier des Initiatives » accompagne les 16-25 ans dans le montage de leur projet. Et on voit que sur Nantes les initiatives sont nombreuses.

Et enfin, « Les Quais de la Mémoire », une expérience sur le travail audiovisuel, notamment en direction des jeunes du quartier de Bellevue. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 12A, intitulé :

Création d'une mission d'information et d'évaluation sur les conditions de fonctionnement de l'ACCOORD

M. BOLO, Adjoint – (lecture de l'exposé).

Les 15 Conseillers municipaux seraient :

- Raymond LANNUZEL
- Pascal BOLO
- Bernard BOLZER
- Gilles NICOLAS
- Gérard FRAPPIER
- Pascale SCILBO
- Louissette GUIBERT
- Pierre EVEN
- Jean-Louis LE BOUËDEC
- Jeanne SOTTER
- Maria-Laura DE CARVALHO
- Aïcha BASSAL

Et pour l'Opposition :

- Céline BARRÉ
- Sophie VAN GOETHEM
- et Benoît BLINEAU.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Les membres du Conseil d'administration ne participent pas au vote, du CA de l'ACCOORD. Qui est pour ? ... Oui, Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Une intervention, Monsieur le Maire, pour vous dire qu'effectivement lors du précédent conseil, j'avais proposé qu'une mission d'évaluation sur les conditions de fonctionnement de l'ACCOORD soit lancée, et cette proposition a d'ailleurs reçu l'approbation d'élus, au-delà des appartenances politiques. Ce qui est un signe fort de la volonté partagée de s'assurer que l'ACCOORD réunit les conditions pour assurer un service d'accueil de qualité et conforme au cahier des charges, pour toutes les familles nantaises qui fréquentent les centres de loisirs et de vacances.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (10 non participations : administrateurs de l'ACCOORD).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

VI - 66

Associations Vie Etudiante – Quatrième répartition des subventions – Convention – Approbation

Mme ROLLAND, Adjointe – (lecture de l'exposé).

Un point supplémentaire sur l'association « Autour du Monde » qui est un des partenaires de l'action en direction du public étudiant et qui vise à mettre en relation des étudiants étrangers et français.

Nous proposons une subvention à hauteur de 3 500 €, qui s'inscrit bien dans la volonté qui est la nôtre de travailler sur les questions de mobilité à l'international des jeunes, un axe sur lequel je travaille avec ma Collègue Karine Daniel, pour faire progresser un axe « jeunes - europe et international » qui nous paraît essentiel.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Avant l'interruption pour le déjeuner, la parole est à Mme Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Je voulais accueillir les nouveaux élus et les nouveaux personnels à la mairie en leur rappelant ce qui est devenu une coutume, maintenant : le 1^{er} décembre est la journée mondiale de lutte contre le sida, et tous les mois de décembre, je fais une petite intervention et une action de prévention auprès de vous, élus et services.

Et simplement dire que cette année le Prix Nobel de Médecine a été décerné à deux chercheurs français : Mme Barré-Sinoussi et M. Montagnier pour avoir découvert, il y a 25 ans, le virus du sida.

En France, on est dans un état de retard de dépistage gravissime. Pour ceux qui ne connaissent pas du tout, le sida c'est en fait un virus qui se transmet par le sang uniquement, et si on ne fait rien, si on n'intervient pas, s'il n'y a pas de traitement, le virus met cinq à sept ans pour se transformer en maladie sida.

Donc, il est très important de pouvoir se dépister de façon très précoce, pour pouvoir intervenir avant d'arriver à une situation de maladie avancée et qui est malgré tout aujourd'hui sans traitement, même s'il y a des médicaments qui permettent de prolonger la vie, mais on ne peut pas guérir du sida.

Le seul moyen de ne pas l'attraper, il n'y en a qu'un, c'est tout simplement d'utiliser un préservatif. Donc, avec ma Collègue Aïcha Bassal, on va se mettre aux deux sorties de la Ville...

Rires dans la salle.

Mme CHOQUET, Adjointe - ... de la salle ! De la ville, on n'en aura pas assez, mais vous voyez l'ambition, c'est que tout le monde soit au courant. Aux deux sorties de la salle, en tout cas, on vous donnera à chacun un préservatif. Soit vous l'utilisez, ça ne me regarde pas, soit vous faites acte, vous-mêmes, de promotion d'éducation à la santé en passant le message que pour prévenir de cette maladie-là, il n'y a qu'un seul moyen, c'est le préservatif.

Un chiffre : sur les personnes qui sont atteintes du sida en Pays de la Loire - c'est pratiquement 3 000 personnes - c'est 2 800 personnes qui sont séropositives, dont 500 personnes qui ont le sida dans les Pays de la Loire. Pour la Loire-Atlantique, c'est quand même à peu près une petite centaine de personnes qui sont séropositives.

Donc, voilà, passez le message.

VI - 67

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Choquet. Le message est entendu, et chacun peut s'adresser directement à Mme Choquet.

Après cette interruption, je vous invite donc à déjeuner et puis nous reprendrons à 14 h 15.

Reprise de la séance à 14 h 20.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous propose de continuer l'examen de l'ordre du jour et nous passerons ensuite aux questions.

Mme Padovani a la parole pour le dossier 14.

Mme PADOVANI, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

Politique publique de la famille – Quatrième répartition des subventions – Approbation

Mme PADOVANI, Adjointe – Dans le cadre de la politique famille, c'est la 4^{ème} répartition, il s'agit de trois associations qui interviennent dans différents champs :

- l'Association Française des Centres de Conseil Conjugal - qui font de la médiation familiale - pour la poursuite de leurs interventions auprès des familles,
- la Croix Rouge Française pour la structure « En vie de famille » qui travaille pour le financement du loyer d'une structure d'accueil de famille en très grande difficulté, où ils travaillent sur le maintien du lien parent-enfants, et pour éviter tout simplement le placement des enfants.
- et ensuite, « Enfance Majuscule » - je ne sais pas si on présente encore « Enfance Majuscule » - pour la poursuite de ses activités d'information, de prévention et de sensibilisation à la maltraitance des enfants.

Tout cela pour une somme de 13 350 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Padovani.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 15, intitulé :

Politiques publiques de la Petite enfance et de l'Enfance Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Avenant – Approbation

Mme CHOQUET, Adjointe – C'est un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 que nous avons signé au conseil fin décembre 2007.

C'est le Contrat Enfance qui concernait les enfants de 0 à 6 ans. Il y a eu un complément avec les Contrats Temps Libre qui concernaient les enfants de 7 à 18 ans. Et maintenant il n'y a plus qu'un seul contrat qui s'appelle le Contrat Enfance Jeunesse.

De nouvelles actions ont été présentées, financées et sont formalisées dans l'avenant. Il s'agit en fait de projets qui concernent et la création de places dans les multi-accueils - ça concerne exactement 51 créations de place - et en même temps, des actions sur la politique Jeunesse qui est pilotée par notre Collègue Johanna Rolland, concernant deux structures.

Dans le domaine de la petite enfance, il y avait la crèche du Conseil Régional qui n'entraînait pas dans le Contrat Enfance Jeunesse, parce qu'il n'y avait plus d'argent. Et là, avec l'avenant, on a

VI - 68

pu débloquent une petite enveloppe. C'est un accueil de 35 places, mais il y a 12 places qui sont réservées pour la Ville. On a pu obtenir le financement de 7 des 12 places.

Pour deux accueils municipaux aussi le Clos-Toreau et la crèche Michelet, ce sont des extensions de 10 places sur Michelet et un changement assez important sur le Clos-Toreau, avec des places supplémentaires, mais en plus une organisation différente, avec des journées continues qui nous permettent de répondre aux parents qui ont besoin de place pour aller travailler.

Et puis, deux offres sur des crèches associatives, « Les Ti Canailloux », dans le nord, qui a 5 places supplémentaires, et « La Boîte à Musique » qui se déplace du centre-ville vers l'Île de Nantes et qui double sa capacité, même plus que ça, puisqu'elle aura 14 places. L'ensemble fait 51 places.

Et pour la jeunesse, il s'agit du financement d'une ludothèque dans la Maison de quartier du Breil, et un projet sur le quartier de St-Joseph de Porterie, pour un centre d'accueil sans hébergement qui concernent 20 places supplémentaires. Le financement porte jusqu'en 2010 et de futures actions pourront être présentées dans d'autres avenants.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation

Mme CHOQUET, Adjointe – Il s'agit là d'attribution de subventions à des associations de santé, en complément des premières subventions que je vous avais présentées dans un conseil précédent.

Vous avez là, au dos de la délibération la liste des associations. Soit ce sont des associations qui n'avaient pas demandé dans les délais leur dossier de subvention et on régularise, soit des projets nouveaux, comme le groupe d'entraide Mutuelle – le GEM – qui concerne les personnes en difficulté psychique.

Et puis un projet important sur le Tripode, puisqu'il s'agit de la réalisation d'un film sur l'histoire du Tripode et le combat que mène les salariés pour la reconnaissance du site amiante et la reconnaissance des travailleurs ayant des cancers liés à l'amiante.

Pour un montant total de 10 900 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

Pacte de Jumelage entre les villes de NIIGATA et NANTES – Approbation

Mme DANIEL, Adjointe – Les relations entre Nantes et Niigata ont débuté à partir de 1991, se sont développées au fil des ans et ont été marquées par plusieurs temps forts.

VI - 69

On peut noter notamment que les échanges entre Nantes et Niigata tendent à s'intensifier, notamment au niveau scolaire et ce, malgré la distance qui entraîne évidemment quelques difficultés logistiques et aussi financières pour ces échanges.

Mais on peut noter que malgré ces difficultés, les partenariats et les échanges se sont renforcés au fil des ans.

Il s'agirait de formaliser la signature d'un jumelage avec Niigata, et si vous approuvez cette délibération, nous proposons de signer ce pacte de jumelage le 30 janvier prochain, à l'occasion notamment des Folles Journées. On pourrait inviter nos partenaires de Niigata pour cette signature et le Maire de Niigata.

Avant d'approuver cette délibération, je tenais à vous signaler qu'on a préparé ce jumelage et on a travaillé au renforcement des relations entre nos deux villes, en dégageant avec nos partenaires de Niigata, qui sont venus récemment pour y travailler, des axes prioritaires de développement des échanges.

On a dégagé trois axes prioritaires :

- les actions à mener dans le cadre des échanges culturels,
- les actions à mener dans le cadre du développement économique,
- les actions à mener pour le développement des échanges dans le domaine universitaire, avec un accord qui a été signé sur les masters entre l'Université de Nantes et l'Université de Niigata, et on a un accord sur les doctorats, qui est en préparation.

Donc, voilà brièvement les perspectives pour le renforcement de la coopération et des échanges avec Niigata.

(Lecture de l'exposé).

Je signale juste que le texte qui accompagne la délibération et l'accord de partenariat tel qu'il est rédigé à l'heure actuelle... c'est un accord-cadre, donc un accord qui est général et qui permet de développer les échanges dans les directions que j'ai évoquées.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Daniel.

Madame Callet-Pellen.

Mme CALLET-PELLEN, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, chers Collègues.

Le groupe Alternatif-UDB approuve sans réserve l'approfondissement des liens qui nous unissent à Niigata. Nos deux villes n'ont pas, en effet, que leur climat humide en commun. Niigata se trouve à l'embouchure du plus long fleuve du Japon, le Shinano, que l'on pourrait considérer comme l'équivalent local de la Loire.

Si Niigata n'a pas l'histoire bimillénaire de Nantes, elle n'en a pas moins été une des premières villes japonaises à s'ouvrir au commerce international, lorsque le Japon a tourné le dos à l'autarcie et au féodalisme dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Par ailleurs, si vous me permettez de souligner cette coïncidence. La ville de Niigata est devenue en 2007 (une *seirei shi*), ce que nous appellerions ici une métropole, dotée de compétences élargies. Elle pourrait devenir, dans un avenir proche, la capitale d'une vaste région administrative couvrant une bonne partie de l'île de Honshu.

Je trouve particulièrement symbolique que nous choissions d'établir ce pacte de jumelage au moment même où nous construisons, avec Saint-Nazaire et les autres municipalités de l'Estuaire, un ensemble original, ancré dans l'économie comme dans la géographie et l'histoire. Il est encore plus symbolique que nous le fassions au moment où Nantes peut enfin retrouver, aux côtés de Rennes, son rôle de capitale de la Bretagne.

VI - 70

La Municipalité à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir a déjà posé les bases de ce qui, je l'espère, deviendra un véritable réseau de villes allant de l'estuaire de la Rance à celui de la Loire.

Le projet de la ligne à grande vitesse entre Nantes et Rennes ainsi que la très féconde coopération entre les universités des deux capitales l'ont d'ores et déjà esquissé. Les appels conjoints de la Région Bretagne, par la voix de son Vice-président, et du Président du Conseil Général de Loire-Atlantique, lui donneront bientôt, nous l'espérons, une concrétisation politique.

C'est donc avec le plus grand plaisir que nous, élus du groupe Alternatifs-UDB, voterons cette résolution. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain - Avenants n° 13 aux conventions du 20 février et du 30 avril 1996 passées avec Nantes Renaissance – Approbation

M. JUNIQUE, Adjoint – Mes chers Collègues. Il s'agit d'une délibération qui est assez classique au cours de nos différents conseils municipaux, puisqu'il s'agit ici de délibérer sur des systèmes d'aides municipales destinées à soutenir financièrement les projets de ravalements d'immeubles, dans le secteur sauvegardé. Mais vous l'avez constaté, la délibération s'accompagne également de la révision d'avenants et du renouvellement d'un certain nombre de conventions.

(lecture de l'exposé).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

Conventions et avenants à conclure entre la Ville de Nantes et des associations culturelles – Quatrième répartition de subventions – Approbation

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, c'est là, en tant que remplaçant d'une certaine manière, même si je ne pourrai pas le remplacer...

Brouhaha dans la salle.

M. JUNIQUE, Adjoint - ... Merci... notre Collègue Jean-Louis Jossic qui est amené à avoir d'autres obligations cet après-midi.

Il s'agit donc de présenter des délibérations concernant des subventions culture. La délibération qui vous est soumise comporte deux grandes parties, comme chaque année, dans la même période.

D'une part, la dernière répartition de subventions de l'année 2008, et d'autre part, la conclusion de conventions parvenues à échéance à cette date, avec des associations culturelles, pour l'année 2009.

Concernant les dernières subventions, au titre de l'année 2008, cinq dossiers concernent les subventions 2008.

VI - 71

Tout d'abord, la conclusion d'une convention avec la SEM « Cité Internationale des Congrès » pour l'organisation et la réalisation de l'édition 2008 du Festival « Les Utopiales » qui a eu lieu du 29 octobre au 2 novembre dernier, avec une subvention municipale de 100 000 €, au total, pour l'année 2008.

Dans un second temps, une aide complémentaire de 10 000 € à l'association « Festival International de Science Fiction » pour son activité de direction artistique des Utopiales en 2008. Ce qui porte l'aide de la Ville au total de 15 000 € en 2008, pour cette association.

Troisièmement, un avenant à la convention avec la Compagnie « Maboul Distorsion » pour une aide à la création de 10 000 € pour son spectacle « Parallèles et Bipèdes », que je vous invite à aller voir. Ce qui porte l'aide de la Ville au total à 16 000 €, en 2008, pour cette compagnie.

Un avenant à la convention avec l'association « Festival des 3 Continents », qui porte sur les aides matérielles apportées par la Ville ainsi valorisée à hauteur de 47 419 €, sans changement pour la subvention municipale totale 2008 déjà votée et qui s'élève à 341 500 €.

Et enfin, une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association « Le Bateau Pédagogique » pour réaliser une étude de faisabilité portant sur un projet de bateau-musée à vocations humanitaire et internationale.

Cela concerne donc les dernières subventions au titre de l'année 2008.

La deuxième partie de la délibération, qui vous est proposée, porte donc sur les nouvelles conventions au titre de l'année 2008. Et de ce point de vue, nous avons 17 dossiers qui font l'objet de renouvellement de conventions qui sont arrivées à échéance - celles-ci sont tantôt annuelles, il s'agit là de 5 conventions pour l'année 2009, tantôt pluriannuelles, nous en avons une pour la période 2009-2010 et 11 pour l'année 2009-2011 - auxquels la Ville attribuera en 2009 les subventions de fonctionnement suivantes... Et là, je n'entrerai pas dans le détail, mais je vous indiquerai simplement les aides qui sont les plus substantielles :

- Concernant l'association CRDC, nous avons là un financement à deux titres, d'une part pour l'ensemble de ses activités au Lieu Unique, dont l'opération « Chantiers d'artistes » pour un montant de 2 857 500 €, et d'autre part pour la manifestation « Estuaire 2009 » avec un montant de 360 000 €, et là, il s'agit du solde des 500 000 €/an qui sont prévus par la convention que nous avons signée avec la structure ;

- Le théâtre Athénor pour 196 000 € ;

- Tissé Métisse pour 230 000 € ;

- « La SAEML Folle Journée » pour 1 000 000 € pour l'édition consacrée à Bach, qui aura lieu du 28 janvier au 1^{er} février 2009, et nous sommes impatients de voir cette manifestation.

- L'association Trempolino pour 290 000 € ;

- L'association « Pro Arte Graphica », qui, je le rappelle, est cette association qui anime et structure le musée de l'imprimerie pour 130 000 €.

Et puis, toute une série d'aides à des petites associations, qui jouent un rôle important dans la structuration et dans la vie de nos quartiers, et j'insiste sur ce point.

(Lecture de l'exposé).

Voilà, Monsieur le Maire, présenté d'une manière succincte, cette délibération importante.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, chers Collègues.

VI - 72

Le vote de la subvention au Centre de Recherche pour le Développement Culturel (CRDC) structure organisatrice d' « Estuaire 2009 », est pour nous l'occasion d'intervenir sur cette manifestation.

En 2006, lorsqu' « Estuaire 2007 » avait été présenté, il s'agissait de répondre à l'ambition pour la métropole Nantes – Saint-Nazaire de devenir à l'échelle européenne le pôle économique et culturel du Grand Ouest de la France, et ce projet devait accompagner la construction de l'identité de la métropole.

Pérennes ou éphémères, créées dans les villes ou dans les ports, dans l'eau ou sur l'eau, visibles des rives ou du fleuve, les œuvres devaient nous emmener à la découverte d'un estuaire mal connu, entre réserves naturelles fragiles et bâtiments industriels importants. La Loire devait devenir un centre d'exposition d'art contemporain et Nantes le point d'ancrage d'une architecture moderne et audacieuse.

« Estuaire 2007 » a eu lieu, et nous sommes malheureusement restés sur notre faim. En effet, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif, cette manifestation a déçu, les œuvres proposées étaient clairement en-dessous de l'ambition affichée et la fréquentation en deçà des chiffres espérés.

La deuxième édition d'Estuaire aura lieu du 6 juin au 23 août 2009 et nous ne disposons pour le moment que de maigres informations diffusées dans la presse.

C'est pourquoi en l'absence :

- d'un bilan chiffré et détaillé de la précédente manifestation, financée à hauteur d'1 million d'euros par la mairie de Nantes,
- du programme défini pour la prochaine édition et des modalités de financement de l'opération,

nous avons demandé, en commission, Monsieur Junique, des éléments d'information plus détaillés et vous deviez nous les apporter aujourd'hui. Je ne vous ai pas entendu les mentionner. Nous ne voterons pas cette délibération.

Le budget global de l'opération est de l'ordre de 8,3 millions d'euros. Qui va payer ?

Vous nous demandez de voter une subvention de 360 000 euros en complément des 500 000 euros versés en décembre 2007.

C'est un chèque en blanc pour contribuer à un événement dont le budget n'est pas bouclé. Certes, nous sommes encore en amont de l'opération, mais la conjoncture économique actuelle et celle prévue pour l'année 2009 - on en a suffisamment parlé ce matin - incitent à la prudence.

Les partenaires privés vont-ils être présents à hauteur de plus de 2 millions d'euros comme le prévoit le CRDC ?

Vous présentez « Estuaire » comme un événement structurant pour la métropole, une opération de communication positive.

Qu'en sera-t-il si le budget n'est pas bouclé ?

Allez-vous substituer à l'argent des partenaires privés l'argent du contribuable nantais, ou alors aurons-nous une édition peau de chagrin à proposer aux différents publics ?

En période de crise, il est de la responsabilité des élus de faire des choix, de savoir marquer les priorités. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération, alors, que - je me permets de préciser - normalement, nous nous serions abstenus, puisque nous nous abstenons sur les sujets des subventions aux associations culturelles. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Le Pomellec.

VI - 73

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Nous allons nous abstenir sur ce dossier. Tout d'abord, parce que c'est un trop gros catalogue de subventions. Nous pensons aussi peut-être qu'« Estuaire » aurait pu faire l'objet d'une délibération à part. Et puis comme nous le dirons lors de la question d'actualité, il y a pour nous un problème sur « Estuaire », quant aux sponsors.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Merci.

Monsieur Le Brun.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Oui, excusez-moi, j'avais une question aussi. Pour la subvention pour les « Utopiales 2008 ». Pourquoi, en fait, on accorde la subvention après coup, est-ce que cela n'avait pas été prévu, avant, de donner 100 000 € pour soutenir cette manifestation ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal - Monsieur le Maire, chers Collègues.

Je reviens sur cet épais dossier puisqu'il concerne 22 structures nantaises – et pas des moindres – et nous engage financièrement au-delà des 5 millions d'euros.

Conseiller municipal aux Pratiques émergentes depuis quelques mois, je tiens à mettre en exergue certaines de ces structures, qui produisent un travail remarquable, même s'il n'est pas encore aussi visible que « la Folle Journée » ou l'« Estuaire ».

Je pense par exemple à Trempolino, centre de ressources, de formation et d'expérimentation des musiques actuelles qui accompagne les artistes amateurs et professionnels et qui soutient les initiatives par l'aide à la production et au développement de projets.

Je remarque également le travail d'Athenor, structure basée à St Nazaire, avec une activité nomade dans les quartiers de Nantes tels que Bellevue et les Dervallières, et qui engage une action artistique et culturelle de proximité auprès du jeune public.

Je soulignerai enfin l'engagement de deux associations « Rapacité » et « Pick up Production » pour le développement du Hip Hop dans le cadre de pratiques amateurs et professionnelles reconnues.

Mais si nous donnons à la culture les moyens de se développer, de s'exprimer pleinement, cela ne va pas sans contrepartie. Les conventions ici signées sont conditionnées et réglementées, c'est la moindre des choses. Il est indispensable de rester vigilant à la bonne utilisation des fonds publics.

Nous savons l'engagement de notre Municipalité dans le développement de la popularisation de la culture. Mais cet engagement n'est pas figé, il évolue et il s'adapte : la création, pour ce nouveau mandat, de cette délégation aux cultures émergentes que j'ai le plaisir de diriger en est une preuve.

La semaine dernière, enfin, le week-end dernier notamment, le festival « Culture Bar-Bars », qui s'étend désormais bien au-delà de Nantes, (Toulouse, Angers, Laval) s'est révélé le parfait exemple du bouillonnement d'une culture populaire de proximité.

La culture à Nantes est plus vivante que jamais, les cultures émergentes sont en pleine effervescence, il nous faut continuer à les aider, à leur faciliter leur développement.

Je vous remercie.

VI - 74

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Le Brun.

Monsieur Junique.

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Tout d'abord, concernant les « Utopiales » - nous l'avions indiqué en commission, mais je vous le rappelle - même si le montant du budget nous avait été transmis, le dossier nous avait été transmis tardivement, ce qui explique pourquoi nous n'avions pas pu le faire passer, lors du conseil municipal du mois de septembre.

Et nous avons rappelé à nos partenaires qu'il y avait là une exigence de rigueur des délais et de transmission des dossiers, afin que l'on puisse passer dans les temps, avant que les manifestations puissent se tenir, que l'on puisse voter les subventions.

Concernant « Estuaire » - pour ma part, je dois dire - je suis, Mesdames et Messieurs les représentants de l'opposition, assez surpris par vos positions.

Depuis ce matin sur « Estuaire », vous avez une position qui m'amène à penser que vous avez une approche idéologique sur ce dossier.

Vous nous dites « Estuaire » c'est l'affaire de quelques privilégiés. Moi, je souhaite quand même rétablir deux, trois vérités.

« Estuaire », pour l'année 2007, cela a représenté 760 000 visiteurs qui sont venus à Nantes et dans la région. Excusez-moi, mais si ce sont là des privilégiés, j'estime que nous n'avons pas la même conception ni la même notion du privilège ! Le privilège, ce n'est pas le populaire, or cette manifestation est une manifestation populaire.

La seconde chose que je voudrais dire, c'est que je ne partage pas votre point de vue, et je suis désolé que vous en restiez sur votre faim et que vous soyez déçus, parce que les œuvres qui sont aujourd'hui pérennes, sur l'ensemble du parcours de l'estuaire, offrent vraiment la possibilité - et pas simplement le temps de la manifestation « Estuaire » - et sont de véritables parcours pour découvrir de nouvelles ballades pour les Nantais, et pas seulement pour les Nantais.

Je ne partage pas votre point de vue, je le respecte, mais je ne le partage pas. Nous n'avons pas la même conception sur l'affaire d'« Estuaire ». Cela participe de la démarche d'attractivité de rayonnement de Nantes et de l'agglomération, et nous portons ce projet, parce que nous y croyons.

Et je ne développerai pas « Estuaire » comme étant une véritable aventure artistique en trois épisodes, dont l'épilogue est prévu en 2011. Lors de chaque édition, des artistes venus du monde entier créent des œuvres éphémères visibles durant les trois mois de la manifestation en été, mais aussi des œuvres pérennes qui sont définitivement fixées sur notre territoire. Et c'est comme ça aussi que nous réconcilierons les Nantais, les citoyens avec l'art public.

Alors, concernant le bilan 2007, j'ai essayé là de vous en esquisser quelques éléments à travers une participation. J'entends ce que vous me demandez : « quels sont les éléments pour l'édition 2009 ? ». Alors, je vais vous répondre !

Par rapport à 2007, la durée d'« Estuaire » 2009 sera resserrée, nous serons sur une période du 6 juin au 23 août, et à l'ouverture sera présenté le nouveau spectacle de géants de Royal de Luxe du vendredi 5 au dimanche 7 juin, et j'espère que vous ne serez pas déçus, parce que ce que nous prépare Jean Blaise, ainsi que toute son équipe, va être, croyez-moi, magique et féérique.

Les premières œuvres déjà connues qui seraient proposées, dont la presse s'est faite l'écho - et donc je vous donne les éléments qui sont aujourd'hui connus :

VI - 75

- A Nantes, ce sera une œuvre qui sera présente : « le Pavillon » qui se situera à l'École des Beaux-Arts, de l'architecte Philippe Rahm, sur l'Île de Nantes, près du hangar 32.
- Une intervention de François Morellet pour l'immeuble des Mutuelles de Loire-Atlantique, en face du Quai de la Fosse, tout près de l'éléphant.
- L'artiste brésilien, Ernesto Neto, dans le patio du Musée des Beaux-Arts ;
- et « Infinitem » de Tania Mouraud, à la Chapelle de l'Oratoire.
- La station-service de l'architecte Jean Prouvé, qui accueillera la billetterie d' « Estuaire », sur l'Île de Nantes.
- Mais si nous dépassons Nantes, si nous allons vers St Nazaire : A St Nazaire, à la fois le jardin sur la base sous-marine, de Gilles Clément, une œuvre de Mac Hall « au Life », et l'œuvre collective de trois étudiants japonais, seront possibles. Et c'est le cas également dans de nombreuses communes.

Voilà la réalité : Nous ne finançons pas à l'aveugle ! Nous sommes simplement là aussi respectueux de la communication qui sera faite en son temps par l'équipe et par la structure qui, aujourd'hui, est conduite avec brio par Jean Blaise et son équipe.

Nous sommes présents dans les instances. Il y a des représentations de la Municipalité. Nous faisons un rôle de contrôle et nous sommes vigilants sur l'ensemble de ce travail. Donc, croyez-moi, il ne s'agit pas ici d'avoir une posture de principe par rapport à une manifestation d'opposition. Je pense qu'il faut que sur cette approche et sur cette manifestation culturelle d'envergure et d'importance, nous soyons, là, constructifs, et croyez le, cette municipalité continuera à soutenir « Estuaire ».

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Junique.

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, j'ai omis dans la présentation de la délibération d'indiquer également qu'il y avait un point sur la représentation de la Ville, au sein de l'association des « 3 Continents » et notamment la désignation d'un suppléant ... Et ce sera ma personne.

(Rires).

M. JUNIQUE, Adjoint - ... Je rappelle que le titulaire est M. Jean-Louis Jossic.

Le Conseil approuve (abstentions de deux élus du groupe « Centre Démocrate » et avis contraires du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – Le premier point concerne des logements de fonction d'instituteurs de l'école des Châtaigniers. J'ai eu l'occasion déjà de vous présenter d'autres logements de fonction qui ont été cédés à des bailleurs sociaux. C'est le cas, là aussi, rue du Corps de Garde, pour les logements de fonction des Châtaigniers, qui seront confiés à Nantes Habitat.

(Lecture de l'exposé).

Ensuite, il y a une autre opération qui touche aussi le Vallon des Dervallières, et c'est dans le cadre du renouvellement urbain : le déclassement du domaine public puis cession à l'euro symbolique à la Foncière Logement pour, là aussi, dans le cadre de l'ANRU procéder à la création de logements sociaux...

VI - 76

(Lecture de l'exposé).

Et une acquisition d'une maison dans le quartier de l'Eraudière pour un logement de fonction de DGA.

Puis, un dossier qui est aussi un dossier intéressant et significatif de notre politique en matière de commerce : c'est tout simplement Les Galeries Lafayette, qui vendent des locaux qu'ils occupaient auparavant sur la rue de la Marne, et qui étaient des locaux commerciaux.

Nous avons un accord avec l'acquéreur pour qu'au cours des trente prochaines années, nous ayons un regard sur l'utilisation de ces locaux à des fins commerciales. Je pense que c'est une première, je crois, et je pense que c'est extrêmement important pour que l'on ne se retrouve pas qu'avec des boutiques Télécom ou des banques.

Et enfin, ça concerne la ZAC des Dervallières, et là, c'est plutôt pour ceux qui connaissent la place centrale des Dervallières. Avant de clôturer cette ZAC, eh bien, il y a des transferts de propriété entre Nantes Aménagement et la Ville de Nantes.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolzer.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Ajustements - Dispositions diverses – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – En premier point, vous avez des propositions de création pour répondre aux besoins des services.

Je rappelle que l'objectif qui m'est donné, en tant qu'Adjoint au Personnel, c'est tout simplement la stabilité des effectifs et bien entendu, nous nous engageons à cette stabilité des effectifs, sur le mandat.

Nous avons ensuite des transformations de postes : 18 postes, au total. Transformations qui sont liées soit à des ajustements pour l'organisation, soit à des promotions internes d'agents.

Autrement, nous avons la demande d'ouverture à la voie contractuelle d'un poste au SEVE d'ingénieur-projeteur en bureau d'études. Nous vous présentons ensuite les suppressions de poste qui étaient liées à des transformations, dont nous avons parlé lors du dernier conseil municipal et qui ont été également présentées en comité technique paritaire.

Ensuite, nous vous proposons la création d'emplois saisonniers liée notamment aux élections européennes de juin prochain, pour la préparation de ces élections, mais aussi des renforts pour le recensement annuel. Nous vous demandons de même d'approuver les modalités de paiement de ces agents recenseurs.

Et enfin, nous proposons une convention de mise en place de services communs entre la Ville de Nantes et la Communauté Urbaine. C'est la suite de ce qui vous a été présenté au dernier conseil municipal. Et là, il y a 19 postes que nous vous demandons de mutualiser entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Ces postes concernent notamment la fonction de ressources humaines.

Et enfin, des ajustements de régime indemnitaire en ce qui concerne les médecins de la Ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Blinneau.

VI - 77

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues.

Désolé, mais je n'ai toujours pas bien « pigé » pourquoi il y avait cette suppression de postes des trois infirmières, donc j'aimerais bien avoir la réponse précise.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Blineau.

Monsieur Bolzer.

M. BOLZER, Adjoint – J'apporterai la réponse à M. Blineau. A mon avis, ce sont des transformations de postes.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous aurez l'explication par M. Bolzer.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Sans problème.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

Echanges d'informations géographiques – Protocole d'accord et convention bilatérale d'application avec Nantes Métropole- Approbation

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Juste pour vous dire que nous sommes tout à fait satisfaits de cette convention qui appelle deux remarques de notre part.

D'une part, on souhaiterait savoir s'il y a des projets entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole de développer un véritable portail de données géographiques et environnementales.

Vous savez que dans le cadre de la transposition de la directive INSPIRE, on est obligé de faire ça. La transposition a lieu.

Ces outils-là sont fondamentaux pour l'appropriation des enjeux des risques environnementaux et du développement durable. On aimerait avoir une petite information : savoir si c'est dans les cartons ou pas.

Et puis rappeler l'attachement des élus du groupe « Ensemble pour Nantes » à la mise en place de véritables ateliers d'urbanisme à Nantes, notamment intégrant les systèmes des SIG, et savoir si cette question-là est en cours de réflexion dans les services. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

M. BOLZER, Adjoint – Ce n'est pas ma délégation.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ce n'est pas votre délégation, donc ... Eh bien, écoutez, on vous répondra, Monsieur Grélard.

Monsieur Mazzorana veut répondre ? Alors Monsieur Mazzorana va répondre.

M. MAZZORANA, Conseiller municipal – Oui, alors, dans le cadre de la mutualisation, effectivement, on va développer, comme vous dites, un véritable portail.

En ce qui concerne les risques environnementaux et pas seulement ceux-là aussi, les risques qui touchent à la sécurité civile, il y a « dans les tuyaux » - comme vous le dites - une réflexion qui doit être menée d'ailleurs avec les services préfectoraux pour pouvoir mettre en place un véritable outil d'intervention et d'information en temps réel. Mais je ne peux pas vous en dire

VI - 78

plus pour l'instant. Ça fait partie du programme que l'on a mis en place, pour le mandat qui arrive, et ne vous inquiétez pas, ce sera mis en place.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bon, eh bien voilà, Monsieur Grélard, vous avez votre réponse.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

Fonctionnement des services municipaux - Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – (lecture de l'exposé).

Il y a des autorisations de signature :

- pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé des bâtiments communaux,
- pour les services municipaux, les travaux d'impression,
- pour la fourniture de denrées alimentaires,
- et enfin, pour l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, des prestations de nettoyage et vous pouvez compléter dans votre délibération que c'est, après la Commission d'Appel d'Offres d'hier, la société Clairsol qui aura le marché, pour une somme forfaitaire annuelle de 40 463,67 €. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolzer.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LANNUZEL, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

Travaux sur les bâtiments municipaux - Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

Je souhaiterais, à l'occasion de cette délibération relative aux travaux sur les bâtiments publics, appeler votre attention sur les équipements publics d'un des quartiers qui figure ici, le quartier Saint-Félix.

En effet, vous allez procéder à la réfection de la toiture de la salle associative Félix Thomas. Ces travaux, dont il n'est pas question de contester l'utilité, appellent une remarque, de ma part, sur la toute relative qualité des infrastructures offertes aux habitants du quartier, parmi lesquels nous comptons un centre de loisirs qui est loin d'apporter entière satisfaction sur le plan de la sécurité et du confort. En effet, les enfants y disposent de salles sombres, avec pour seules ouvertures des portes donnant directement sur un parking peu sécurisé.

Cette question, dont on nous a pas mal entretenu, a été évoquée lors de réunions de quartier et la seule réponse apportée, à ce jour, a été l'aménagement d'une sorte de square qui ne répond pas vraisemblablement aux inquiétudes des parents et aux exigences de confort dont devraient bénéficier les enfants.

VI - 79

Je regrette qu'à l'occasion des travaux de réhabilitation de la Clinique de la Haute-Forêt, qui offrait d'excellentes opportunités d'aménagement, la Ville n'ait pas engagé finalement une négociation, ou en tout cas une réflexion globale, qui aurait pu permettre de positionner un tel équipement à côté de la crèche Michelet et de l'école Fellonneau, et qui aurait pu répondre à ce souci d'environnement sécurisé et qualitatif. Vous n'avez pas fait ce choix et de nombreux parents le regrettent.

Aussi, Monsieur le Maire, souhaitons-nous appeler votre attention sur la légitime attente des parents qui espèrent un équipement de qualité pour accueillir les enfants au cœur du quartier Saint-Félix.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Tout à fait. Merci, Monsieur Grélard.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. GACHET, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

Achats durables – Engagement dans la campagne « Territoires de Commerce Equitable » - Participation à la campagne « PROCURA + » d'ICLEI – Approbation

M. GACHET, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers Collègues.

La Ville de Nantes s'est engagée résolument dans le développement durable, avec la nomination de Ronan Dantec, comme Adjoint au Maire, en charge de cette thématique depuis 2001 et avec la création en 2004, d'une délégation au commerce équitable portée par Jean-Philippe Magnen.

(lecture de l'exposé).

... Parallèlement à la mise en place de cette politique d'achat durable, la Ville de Nantes a fondé en 2006, avec la Ville d'Angers et le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Réseau Grand Ouest. Son objet est de systématiser au sein des collectivités les principes du développement durable dans la commande publique.

Ce réseau de 56 collectivités, bientôt 70, couvre les régions de la façade ouest, depuis la Basse-Normandie jusqu'au Poitou-Charente.

Il comprend cinq conseils régionaux, des conseils généraux, dont le Conseil Général de Loire-Atlantique, des villes comme Rennes, Saint-Nazaire, des communautés de communes ou urbaines, dont Nantes Métropole.

Concrètement, ce réseau, qui s'appuie sur des responsables achats et des élus, a pour but de structurer des filières économiques pouvant répondre aux attentes des collectivités. Des groupes de travail ont été constitués pour travailler sur des familles d'achat. Ainsi, la Ville de Nantes a piloté le groupe de travail traitant du textile équitable, dont le bilan d'activité a été rendu le 7 octobre dernier.

Ce travail en réseau permet des échanges d'expériences, d'informations et in fine la rencontre des fournisseurs.

Le but de l'engagement de la Ville de Nantes, dans les deux campagnes citées en préambule, est d'élargir le travail en réseau à un niveau européen.

La première, la campagne « Territoires de Commerce Equitable » est un programme international, initié en Grande-Bretagne en 2000 par l'Association Max Havelaar.

En France, le comité de pilotage est composé de Max Havelaar, la plate-forme du commerce équitable et Artisans du Monde.

VI - 80

Cette campagne est relayée localement par l'association NAPS. La campagne française qui commencera en 2009 s'appuiera sur 20 collectivités pilotes, dont fera partie la Ville de Nantes.

Cinq objectifs sont visés par cette campagne :

- médiatiser les réalisations et les événements liés au commerce équitable,
- favoriser le développement de l'offre des produits issus du commerce équitable,
- acheter des produits labellisés commerce équitable,
- créer un conseil local réunissant les acteurs locaux du commerce équitable,
- et inciter d'autres acteurs institutionnels ou privés à acheter des produits équitables.

Ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des actions déjà mises en œuvre à Nantes, avec l'achat de produits équitables, comme le café, le chocolat, le sucre, ou bien dans des services sportifs comme les tee-shirts équitables. Le soutien des manifestations pour populariser ce commerce équitable, comme la quinzaine du même nom, le marché de Noël équitable, qui, pour votre information, ouvrira ce samedi Place du Bouffay, et les Ecosolies.

Les nouvelles actions viseront à sensibiliser les principaux acheteurs institutionnels ou privés à la démarche du commerce équitable et à créer des liens d'échanges avec et pour les acteurs locaux du commerce équitable.

La seconde campagne « Procura + » est portée par ICLEI, une association de collectivités locales dont le but est d'agir en faveur du développement durable. Ce réseau regroupe 900 villes dans le monde et 17 en Europe, Barcelone ou Lille en font partie.

La campagne « Procura + » vise aussi les achats durables et couvre 6 familles d'achats, dont l'alimentation et la restauration, les produits d'entretien ou la construction et la rénovation.

L'adhésion à cette campagne est soumise à contribution, à hauteur de 1 125 € par an, bien évidemment.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Gachet.

Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit évidemment d'une politique que nous soutenons, et donc, nous voterons cette délibération. Mais on souhaiterait avoir un peu plus de lisibilité, et, en tant que nouvel élu, mais je pense que ça concerne tous les élus de cette assemblée, qu'un bilan de la politique d'achats durables de la Ville puisse nous être présenté en commission ou en conseil. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Gachet.

M. GACHET, Conseiller municipal – Je note votre demande, et il n'y a pas de souci pour que je vous communique un bilan lors d'une prochaine commission.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci beaucoup.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 28, intitulé :

VI - 81

Transformation de Nantes Aménagement et de la SAMOA en sociétés publiques locales d'aménagement (S.P.L.A.) – Modification de l'actionnariat et des statuts – Souscription d'actions – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Les deux sociétés d'économie mixte ont pour objet principal la réalisation d'actions et d'opérations d'aménagement.

Vous connaissez la vocation de chacune d'entre elles, Nantes Aménagement ayant vocation à avoir des mandats et des concessions d'aménagement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, et la SAMOA étant dédiée à la fois au projet Ile de Nantes et à la construction métropolitaine.

L'actionnariat de ces sociétés comme toutes les SEM, est constitué d'actionnaires publics et d'actionnaires privés ou assimilés (des banques, des bailleurs sociaux, des chambres consulaires et le grand Port Maritime).

Depuis 2006, de nouvelles dispositions législatives offrent davantage de souplesse en ce qui concerne le recours par des collectivités locales à des structures dédiées pour la mise en œuvre de leur politique d'aménagement, et ceci par le biais par la Société publique locale d'aménagement, qui se différencie de la SEM en ce qu'elle n'a plus d'actionnariat privé, et qu'il est possible pour la collectivité qui en est actionnaire, d'avoir recours à ses services et de lui confier, en mandat ou concession des opérations d'aménagement, sans passer par la mise en concurrence, comme c'est actuellement le cas.

Il s'agit à la fois d'une clarification et d'une simplification et nous vous proposons de profiter de cette opportunité qui nous est offerte pour l'instant à titre expérimental par la loi de 2006.

Ces modifications d'actionnariat, notamment le fait qu'il n'y ait d'actionnaire privé, entraînent des modifications de la part de la Ville de Nantes dans ces SEM.

Et il vous est donc proposé dans cette délibération d'autoriser la souscription par la Ville de Nantes pour la SAMOA de 3 000 actions complémentaires pour un montant total global de 39 810 €, soit un montant unitaire de 13,27 € par action, comme vous avez pu le lire dans la délibération.

S'agissant de Nantes Aménagement, elle deviendrait Nantes Métropole Aménagement. Son actionnariat serait ouvert au 24 communes de l'agglomération nantaise. Toutes les communes n'ont pas encore fait connaître leur décision, en la matière. Il semblerait pour l'instant qu'au moins une quinzaine soient intéressées.

Et donc, nous vous proposons d'approuver la modification de cet actionnariat. D'approuver les modifications des statuts, étant entendu, conformément au code de commerce, qu'il y a continuité totale des personnalités juridiques, c'est-à-dire qu'il n'y a pas dissolution ou recréation d'une nouvelle société. C'est la même personne morale qui garde l'ensemble des droits et obligations de la personne morale originelle.

Voilà, je crois, ce que je pouvais dire globalement sur ce dossier.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Monsieur Rolland.

M. ROLLAND, Conseiller municipal – Pour avoir participé au conseil d'administration de la SAMOA, il me semble qu'il manque quelques informations pour la bonne compréhension.

Nous allons voter favorablement pour cette disposition, parce que, effectivement, elle permet à l'organisme d'avoir plus de réactivité et c'est important de ne pas être alourdi par les procédures d'appels d'offres.

VI - 82

Mais le fait du changement de l'actionnariat va entraîner en outre le départ des actionnaires privés qui apportaient une complémentarité dans la réflexion. Et j'en profite pour évoquer, puisque vous ne le dites pas ici, qu'il devrait être prévu de créer une instance pour que, si les représentants du privé ne sont plus présents dans les conseils d'administration, il y ait des rendez-vous ou des séances de travail - qui seront peut-être appelés comités stratégiques ou autre pour que, dans l'esprit d'une bonne collaboration, nos instances et les représentants des banques ou les chambres de commerce puissent échanger. C'est un premier point.

Le deuxième point, c'est que les nouveaux actionnaires vont être la Région et le Conseil Général. Et donc, là, on rentre dans une philosophie qui devient un petit peu différente, me semble-t-il, un peu plus lourde, et surtout qui va entraîner une extension géographique de la responsabilité de la SAMOA, de la compétence de la SAMOA.

C'est-à-dire que la SAMOA ne sera plus limitée simplement à l'Île de Nantes, mais sa compétence sera étendue à tous les bords de la Loire - enfin, Monsieur le Maire, je pense que vous en parleriez beaucoup mieux que moi - de Nantes à Saint-Nazaire et concernera tous les bords de la Loire, et y compris le quai de la Fosse et l'île Gloriette, par exemple, à Nantes.

Je pense que c'est important de l'expliquer.

M. LE DEPUTE-MAIRE – D'accord. Monsieur Bolo, vous voulez répondre ? Non.

Je crois que la question que vous posez est tout à fait pertinente sur le fait que, évidemment, il n'y a plus d'actionnaire privé ou même d'établissement privé. Par exemple, la CCI n'étant pas un actionnaire privé, mais est un établissement public, ne peut pas devenir actionnaire en l'état actuel du droit. Ce serait bien de faire évoluer cela d'ailleurs, parce que ce serait bien qu'il y soit.

Pour les autres qui sont effectivement de droit privé, par exemple les banques, ce que l'on propose, c'est de mettre en place un conseil des partenaires. Ce qui permettra de faire circuler l'information, d'entendre leurs avis, donc de garder, je dirai, cet aspect partenarial d'ouverture, d'information qui était plutôt un élément positif, comme vous l'avez fait observer.

Après, les nouveaux actionnaires pour la SAMOA, c'est donc Rezé, mais on est sur un territoire qui est commun avec l'Île de Nantes, et puis le SCOT Nantes – Saint-Nazaire et puis la Région.

Mais la Région cela se justifie essentiellement par le fait que l'on est sur une démarche métropolitaine et que la Région soutient la démarche métropolitaine. Il vaut mieux le voir comme cela, plutôt que comme un outil qui va avoir prétention à s'occuper de tout, sur tout le territoire.

Je crois qu'il faut quand même rappeler que pour l'essentiel, il est dédié à l'Île de Nantes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'intervient pas sur les rives des deux côtés. Je pense que c'est une question de cohérence. Il n'a pas vocation à aller forcément agir jusqu'à Saint-Nazaire, même s'il y a des actionnaires qui sont plus larges que le territoire nantais.

Voilà ce que je pouvais répondre à ce stade.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 29, intitulé :

Association société des courses de Nantes – Emprunt de 600 000 € auprès de la Banque Populaire – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % - Convention – Approbation

VI - 83

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, je voterai ce dossier, puisqu'il s'agit de quoi précisément dans ce dossier : il s'agit d'être caution sur un prêt qui vise à l'entretien du patrimoine municipal. Donc, je pense qu'il est effectivement important que l'on garantisse la qualité de cette infrastructure, qui est une vitrine importante de la Ville de Nantes. Puisque lorsque le terrain est de bonne qualité, cela permet d'accueillir des manifestations de qualité qui sont relayées dans les médias et qui donc font parler positivement de la Ville de Nantes.

Et puis enfin, l'activité équestre est une activité importante dans le poids économique, à la fois de notre département et de notre région. Donc, je pense qu'il est important de soutenir effectivement cette garantie d'emprunt.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez bien raison de rappeler le fond du dossier, parce que c'est de cela dont il est question. Merci de cette précision et de l'information sur votre vote.

Le Conseil approuve (abstentions de huit élus du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 30, intitulé :

Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2009 – Crédits d'investissement – Avances sur subventions 2009 – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit d'appliquer les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement et des subventions dans certaines limites des crédits inscrits en 2008, ceci dans l'attente du vote du budget 2009, que nous ferons donc à la fin janvier, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

Cette délibération nous permet également d'accorder des avances sur subventions à un certain nombre d'organismes qui en ont notamment besoin pour assumer leurs charges de masse salariale. Délibération technique habituelle.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Le Conseil approuve (avis contraires du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Dernier dossier, Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 31, intitulé :

Décision modificative 2008 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Dernier dossier, là encore, la traditionnelle décision modificative n° 3, avec diverses dispositions associées.

Une décision modificative extrêmement ténue, puisqu'elle ne modifie naturellement pas l'équilibre global, puisqu'il y a 155 000 € en fonctionnement et en investissement 8 245 085 € d'appareils. Mais comme sur ces 8 245 085 €, il y a 7 985 000 € qui sont des opérations d'ordre liées à de la présentation comptable de la TVA sur l'opération du Château des Ducs, avec Nantes Culture et Patrimoine, la SEM, nous avons là une décision modificative extrêmement réduite et extrêmement ténue.

VI - 84

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Le Conseil approuve (avis contraires du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Cette dernière délibération est adoptée. Passons aux questions d'actualité. La parole est à Mme Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

La période hivernale replace au cœur de l'actualité la question des Sans Domicile Fixe, bien que cette question se pose tout au long de l'année pour ces personnes en situation de grande précarité. Ces derniers jours, de nombreuses associations ont dénoncé un manque important de places (entre 50 et 100) pour l'accueil de ces personnes au sein de la Ville de Nantes.

Nous avons bien conscience que l'aide sociale d'urgence relève d'abord de la responsabilité de la DDASS et de l'Etat. D'ailleurs le Président de la République vient d'annoncer un plan de 160 000 000 € pour améliorer la situation des sans-abri. Ce qui devrait, en tout cas, nous l'espérons, nous éviter votre couplet un peu lancinant sur le désengagement de l'Etat.

Mais nous sommes persuadés que la Ville est également sensible à cette problématique qui concerne entre 200 et 300 Nantais. Nous avons d'ailleurs bien pris note de la lettre que vous avez adressée au Préfet, à grand renfort de presse, et comme l'a souligné le Préfet, votre proposition d'ouvrir le Foyer Saint-Martin, est inadaptée et témoigne d'une vision « court-termiste » du problème, là où il s'agit au contraire d'inscrire ces personnes dans un parcours de réinsertion.

Je voulais attirer en particulier votre attention sur la question du lieu d'accueil de ces personnes. Certaines associations qui s'occupent des personnes sans-abri sont en effet déplacées régulièrement d'un lieu à l'autre. Elles engagent ainsi des frais très importants de mise aux normes des bâtiments : jusqu'à 100 000 euros pour une association qui a dû déménager quatre fois l'an dernier. Vous admettez sans doute qu'on peut faire une utilisation plus efficace de l'argent public !

Nous aimerions donc comprendre si la Ville a prévu de construire une réelle politique de long terme sur ce sujet, et en particulier pour favoriser l'installation pérenne d'un centre d'hébergement pour ces personnes.

Vous mettez à disposition gratuitement de nombreux locaux au profit des associations. Il est temps de faire preuve d'un peu de bonne volonté politique pour les personnes sans-abri.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Scilbo.

Mme SCILBO, Adjointe – Merci. Alors, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Maire, et mes chers Collègues.

Je note avec plaisir que les élus de l'Opposition reconnaissent la pleine compétence de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence. Mais quand même je regrette qu'ils n'abordent cette question des sans domicile, une fois de plus, uniquement sous l'angle de l'hébergement. Et surtout uniquement en cette période hivernale.

Mais cela fait longtemps, bien longtemps (mais vous êtes jeune Conseillère municipale) cela fait longtemps que la Ville a fait le choix d'intervenir très fortement sur ce champ-là, aux côtés de nos partenaires associatifs, je n'oserai pas vous dire pour pallier les carences de l'Etat, parce que c'est quelque chose que l'on dit un peu trop souvent d'après vous.

VI - 85

Alors, c'est un choix politique que nous avons fait, par respect envers la personne humaine, quel que soit son statut social, et quelle que soit, d'ailleurs, la période de l'année. Car nous ne nous préoccupons pas des personnes sans domicile seulement pendant l'hiver. Et nous ne nous préoccupons pas uniquement de la question de l'hébergement.

Notre engagement financier avoisine les 2 millions d'euros annuels : c'est quand même loin d'être anecdotique, quand on sait que cela relève, encore une fois, des compétences de l'Etat !

En ce qui concerne l'hébergement, puisque c'est ce qui vous intéresse donc plus particulièrement, la Ville de Nantes met à disposition des associations la quasi-totalité des locaux, ce qui représente quand même près de 100 000 € chaque année pour plusieurs logements et 5 foyers d'hébergements. Entre autres, vous avez la Maison de Coluche gérée par les Restos du Cœur, le 24 bis des Eaux Vives, le foyer Beau Rivage des Petits Frères des Pauvres ou encore le fameux foyer St Martin géré par la Protection civile.

Nous accordons, au titre de l'hébergement, près de 80 000 € de subventions aux associations que nous accompagnons sur des projets innovants, telles par exemple la Maison Relais pour des sans domicile vieillissants. Par ailleurs, nous assurons notre obligation légale de domiciliation, afin que les personnes sans domicile puissent recevoir leurs courriers et prestations diverses.

Je vous signale quand même que la domiciliation, c'est un flux de 800 personnes avec un socle de 600 personnes. Ce qui n'est quand même pas rien.

En qualité d'ailleurs de Présidente de l' AISL (Association Insertion Solidarité Logement), je mesure au quotidien l'investissement de la Ville pour trouver des solutions pérennes, et non pas forcément uniquement pour l'urgence, puisque les logements qui sont proposés le sont dans un cadre d'un dispositif avec un accompagnement social. C'est une réponse aux sans-abri pour passer de la rue à une stabilisation sociale.

Mais voyez, je suis longue, mais c'est parce que nous faisons aussi beaucoup de choses. Notre action ne se limite pas à cela, je le répète : nous accompagnons des actions d'information, pour la veille sociale. A ce titre, nous éditons le guide de l'urgence sociale - je vous en ferai passer un numéro, si vous voulez - qui permet aux personnes en difficulté, ainsi qu'à tous ceux qui les accompagnent de pouvoir être orientés. Nous subventionnons par ailleurs la Veille Sociale 44 et Aïda, dont le rôle est de centraliser les demandes et de coordonner les réponses à apporter.

A cela s'ajoutent bien sûr des aides plus concrètes pour faciliter la vie des sans-abri. Dans ces secteurs, nous soutenons des associations dans leurs projets innovants, comme la laverie sociale et la bagagerie, qui sont ouvertes toute l'année. Nous leur mettons des locaux à disposition (pour une valeur quand même de plus de 120 000 €). Nous subventionnons pour qu'ils puissent accueillir, nourrir et accompagner les sans-abri. Enfin, nous prenons également en charge directement certaines activités, comme les bains-douche ou le restaurant social Pierre Landais.

Nous intervenons également en médiation de rue, afin de venir au contact, de jour comme de nuit, de ceux qui ne se déplacent plus vers les accueils que nous proposons.

Enfin, vient le domaine le plus important, à savoir l'accompagnement social, et c'est véritablement sans accompagnement social. On a du mal à maintenir les gens, soit en stabilisation, soit en domicile.

Le Service d'accompagnement des personnes sans domicile est ouvert depuis février 2004. Il est actuellement financé entièrement par nos soins, pour plus de 450 000 € annuels.

Le Gouvernement, je le répète, n'estime pas utile d'intervenir sur le financement de l'accompagnement social. Pour notre part, nous pensons que les 14 personnes qui travaillent au sein de ce service accomplissent beaucoup pour faciliter la vie quotidienne des personnes sans-abri, leur permettre de faire valoir leurs droits sociaux et favoriser leur insertion sociale.

VI - 86

Régulièrement, nous interpellons les services de l'Etat pour leur demander des moyens plus importants pour construire des réponses justement à long terme, et non pas dans l'urgence, pour les plus démunis. Nous l'avons fait récemment pour le foyer du Petit Port, et la DDASS réfléchit en ce moment à la réouverture d'un certain nombre de places. Nous l'avons fait également pour le foyer St-Martin, mais - ma foi - sans résultat.

Alors, comme vous dites, on peut faire mieux. Oui, bien sûr. D'ailleurs, M. le Maire le dit souvent aussi, on peut toujours améliorer le système, on peut toujours faire mieux. Mais pour nous le combat contre la pauvreté serait quand même plus facile à gagner si nous étions tous mobilisés dans une véritable synergie et complémentarité de nos actions.

La Ville de Nantes prend toute sa part, et même davantage, dans ce combat. Nous souhaiterions que l'Etat en fasse de même, et ne se contente pas d'annonces médiatiques, de belles promesses dont on peine à savoir comment elles se concrétisent à Nantes et d'ailleurs comme ailleurs. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. J'ajoute que...

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci. Je note juste que vous avez oublié de mentionner dans vos actions le coût des grilles anti-SDF que vous avez posées en centre-ville au mois de septembre dernier.

Brouhaha dans la salle.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bon écoutez, ça ne mérite pas de réponse. Simplement, je voudrais ajouter quelque chose concernant...

Brouhaha dans la salle.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Chut... s'il vous plaît. Je voudrais ajouter quelque chose concernant le foyer St-Martin.

Le foyer St-Martin est en très bon état, et il est actuellement chauffé. Et je regrette que le Préfet n'ait pas voulu le rouvrir. Je rappelle quand même que tout cela, ce sont des crédits d'Etat : c'est une responsabilité, c'est une compétence de l'Etat. On ne fait que se substituer, mais devant la misère, on ne dit pas : « bah, on ne fait rien ». Mais c'est de la responsabilité de l'Etat. Mme Garnier, à travers sa question, montre qu'elle l'ignore. Mais c'est important de rappeler qui est responsable de quoi !

Alors, nous, nous avons des locaux qui sont gérés par nous en direct, ou par les associations, mais qui participent à la mise en œuvre d'une politique d'Etat. On est prestataire, en quelque sorte. Et donc, ce local, il est actuellement disponible, et il est chauffé, et il est en bon état ! On nous en a refusé l'ouverture, parce que c'est au Préfet de déléguer des crédits par la DDASS, alors je ne comprends pas pourquoi !

Il suffit de regarder le temps qu'il fait. Bien sûr, ce ne sont pas des chambres individuelles, ce sont des chambres de trois, quatre places. Mais c'est quand même mieux de proposer aux personnes qui le souhaitent - parce qu'on ne leur imposera pas, bien entendu, contrairement à ce que laissait entendre Mme Boutin - ce serait quand même mieux de pouvoir leur proposer cela, plutôt que d'être à la rue, dans des circonstances comme celles-là. Il faudra quand même trouver des explications, pourquoi on a reçu cette réponse ? Voilà, c'est tout !

Et moi j'invite ceux qui veulent visiter ce foyer, on fera une opération porte ouverte, si vous voulez ! Parce que, montrons-le, ce n'est pas un taudis, ce n'est pas... il n'y a pas d'argument. Et donc l'argument, pour moi, il est financier, c'est tout.

Monsieur Martineau, vous avez la parole.

VI - 87

M. MARTINEAU, Conseiller municipal – Ma question va rejoindre le débat que nous venons d'avoir.

Ici, nous venons de voir que la question des sans-abri n'a pas de saison, ce que nous ne découvrons pas à Nantes quand arrive le mois de décembre et nous savons que toute l'année ces hommes et ces femmes, souvent travailleurs pauvres, bénéficiaires de minima sociaux ou encore sans aucune ressource, vivent dehors.

On remarque, chaque année à pareille époque, que la question de l'hébergement des personnes sans domicile revient sur le devant de la scène, à l'occasion malheureusement de faits divers dramatiques. Avec l'arrivée des premiers frimas, l'Etat, comme cela a bien été dit, qui est le responsable de cette politique d'urgence, semble alors découvrir cette réalité. Merci de nous donner quelques renseignements sur le dispositif mis en place à Nantes cette année, pour répondre peut-être à une injonction de Mme Boutin, qui est de proposer que l'on rentre de force les sans-abri dans les foyers ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Martineau.

Madame Meunier.

Mme MEUNIER, Adjointe - Monsieur le Maire, chers Collègues.

Une deuxième partie de réponse sur le même sujet, pour dire que récemment, plusieurs personnes sans domicile fixe sont décédées à Paris, notamment. Et les températures très basses que nous avons connues ces derniers jours ont donc mis sous les feux médiatiques, si je peux dire ainsi, ces nouveaux drames.

Au regard de cette urgence, quelles sont les réponses qui ont été apportées par l'Etat ?

D'abord, une condamnation en justice. Le 24 novembre, l'association Droit au Logement (DAL) a été condamnée à une amende de 12 000 € pour avoir organisé l'installation de tentes pour les SDF à la fin de l'année 2007, rue de la Banque à Paris – cela ne s'invente pas. L'action en justice a été intentée par la préfecture de police de Paris, c'est-à-dire l'Etat, et le motif invoqué, « dépôt et abandon d'objets embarrassant la voie publique sans nécessité » ! Tout cela est particulièrement scandaleux.

C'est la première fois que l'on tente de pénaliser l'action de cette association, qui se bat, je le rappelle, depuis plus de 20 ans pour la dignité des personnes sans domicile.

Le Maire de Nantes a donc personnellement co-signé une lettre adressée au Premier Ministre, afin qu'il renonce à percevoir cette amende, lettre restée sans réponse à ce jour. Et je renouvelle ici, au nom de l'ensemble des membres de la Majorité municipale, notre soutien plein et entier à cette association, dans sa lutte en faveur d'un logement décent pour tous.

Autre réponse de l'Etat : le 26 novembre, après le décès d'une personne sans domicile, Mme Christine Boutin, Ministre du Logement - en effet, cher Collègue Martineau - a proposé de contraindre les sans-abri à aller dans les foyers d'hébergement d'urgence en période de grand froid, prouvant ainsi, s'il en était besoin, sa profonde méconnaissance des réalités.

Ces deux événements sont symptomatiques de la politique « de l'autruche » menée par le Gouvernement : celui-ci semble découvrir, en début d'hiver, l'existence des sans-abri. Et craignant d'être accusé de ne rien faire pour éviter aux pauvres de mourir, il préfère les cacher.

Plutôt que de s'interroger sur l'efficacité des mesures d'accueil et d'accompagnement des sans domicile, de reconnaître l'échec des politiques de prévention des situations de pauvreté et l'insuffisance chronique des crédits alloués à l'hébergement d'urgence et à la réinsertion, le Gouvernement préfère recourir à la contrainte, quitte à réintroduire le délit de « vagabondage ». Cela, au risque de pousser les sans-abri à se cacher davantage, dans des

VI - 88

conditions sanitaires encore plus précaires, empêchant par là même le travail des acteurs sociaux.

Il est irresponsable de traiter la question des sans-abri par la répression. S'il doit y avoir une contrainte, celle-ci doit s'imposer d'abord aux institutions, à l'Etat en premier lieu : accueillir décentement tous les sans-abri et les ménages en grande précarité.

Pour cela, et contrairement aux orientations budgétaires prévues en 2009 par le Gouvernement, il est indispensable d'augmenter les crédits en faveur du logement social, de développer les crédits alloués aux aides aux personnes qui permettent à plus de 6 millions de ménages de se loger, et d'augmenter les crédits d'Etat pour la lutte contre l'habitat indigne

A Nantes, nous l'avons évoqué lors de la question précédente, nous avons choisi de prendre nos responsabilités, même si l'urgence sociale ne relève pas forcément de notre compétence.

Nous avons fait le choix de mener une politique globale, et ce travail - cela vient d'être dit - nous le menons tout au long de l'année, avec nos partenaires associatifs.

Alors, bien sûr, une fois par an, et lorsque les conditions climatiques se détériorent, il y a donc un dispositif d'urgence, géré. Celui-ci s'appuie, une fois de plus, sur des moyens qui sont mis en place par la Ville, cela vient d'être dit : pour le Plan « Froid » nous mettons à disposition le foyer St-Martin et ses 14 places supplémentaires.

Et pour le Plan Grand Froid, nous mettrons gratuitement à disposition le gymnase Emile Morice plus adapté que le gymnase Léo Lagrange.

Pour ne pas reprendre les propos qui viennent d'être dits par le Maire, moi je vous invite simplement à une visite, avec moi, du foyer St-Martin. J'y étais la semaine dernière, et vous pourrez constater, plus que des mots, ce que ce foyer peut réserver comme accueil aux personnes qui n'ont pas un toit pour se loger.

Ces conditions d'accueil, vous le verrez, si elles ne sont pas optimales, sont quand même tout à fait adéquates pour des solutions d'urgence, et il y a urgence.

Oui, le dispositif des sans-abri existe à Nantes, en période hivernale. Et je regrette que l'Etat, qui ne s'empare pas de la difficile question des sans-abri tout au long de l'année, et qui ne s'en saisit que lorsqu'il y a décès et drames, ne nous accompagne pas avec les moyens qui sont nécessaires.

Encore une fois, nous avons plus besoin de moyens que d'annonces faites par le Gouvernement ou le Ministre.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Meunier.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – ... Monsieur le Maire, s'il vous plaît, juste deux secondes pour revenir sur les propos caricaturaux de Mme Meunier.

Lorsque le Gouvernement Jospin a quitté en 2001...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Attendez, vous vous...

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... il y avait 20 000 places d'hébergement pérennes. Aujourd'hui, il y a plus de 100 000 places pérennes, dont 80 000 ouvertes à l'année et 120 000 ouvertes en période hivernale. Il est donc faux de dire que l'Etat ne fait rien ! Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Attendez, Monsieur Bainvel, vous n'allez quand même pas nous dire qu'entre 2002 et 2008, il n'y aurait rien eu de fait du tout !

De toute façon, on n'a jamais dit qu'il n'y avait rien été fait ! Mais arrêtez de nous balancer des chiffres comme ça tout le temps ! Arrêtez de balancer des chiffres sur vos bilans. Aujourd'hui, il

VI - 89

y a un problème, reconnaissez-le, et puis n'essayez pas de nous envoyer la responsabilité ici à Nantes, comme vous l'avez fait dans votre question.

La parole est à Mme Jozan.

Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseiller municipale - Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, au grand dam des défenseurs du développement durable, de vastes parkings à ciel ouvert défigurent toujours le centre-ville, sur la place de la Petite Hollande et le long des berges de la Loire. Les Nantais en font l'amer constat chaque jour et c'est une mauvaise image, à la fois pour la volonté politique en faveur du développement durable et pour le lien que chacun voudrait établir avec le fleuve.

Par ailleurs, des responsables économiques évoquent l'idée d'un pôle à construire sur le site de la Petite Hollande, dans le but d'un renforcement de l'attractivité commerciale du centre historique, qui fait défaut. La réponse par la réhabilitation de Neptune ne nous semble pas suffisante, car, comme vous le savez, ce lieu reste peu attractif pour le chaland. D'ailleurs l'expérience passée l'a prouvé.

Le secteur sauvegardé ne doit pas être considéré comme immuable, même si le marché en plein air doit être, bien sûr, conservé. Ce concept d'une locomotive commerciale, qui intègre l'intervention importante de financements privés, semble retrouver un peu d'actualité, au moment de la crise.

Nous souhaiterions connaître votre position sur ce sujet, car aujourd'hui le centre-ville se sent délaissé par rapport au projet de l'île de Nantes. Or il est, ce centre-ville, ce qui devrait être le poumon économique de Nantes. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint - Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Les préoccupations que vous exprimez aujourd'hui autour de l'attractivité du centre-ville sont, vous le savez, depuis toujours, celles de la Majorité municipale. C'est même une orientation extrêmement forte développée dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est là pour rappeler à chacun d'entre nous que c'est une priorité incontestable.

L'équipe municipale, depuis de nombreuses années, poursuit son action pour permettre au centre-ville d'être la locomotive commerciale qu'il doit être. Cette politique, elle est déjà bien visible pour les Nantaises et les Nantais, mais également pour nos visiteurs, et nous ne manquons pas de nouveaux projets, ainsi que nous allons le voir.

Permettez-moi de rappeler cet enjeu dans son contexte et dans sa double logique, à la fois urbaine et à la fois commerciale.

Le renforcement de la centralité à Nantes passe depuis près de vingt ans par la requalification de l'espace public. Au cours du précédent mandat, la place Royale, l'îlot Boucherie, la place Sainte-Croix, les rues de Feltre et du Calvaire ont connu une renaissance de leur espace de vie et de leur attractivité commerciale.

Aujourd'hui, à court terme, plusieurs sites sont d'ores et déjà retenus pour accueillir de nouvelles implantations commerciales.

Vous avez cité l'exemple de Neptune, qui s'inscrit dans un programme beaucoup plus vaste de création d'un vaste plateau piétonnier de 2 ha, entre Feydeau Nord et Bouffay. Ce ne sera donc pas un îlot difficile d'accès, bien au contraire. C'est une véritable nouvelle dynamique qui va

VI - 90

s'opérer sur ce secteur, avec cette locomotive commerciale, mais également avec la requalification des espaces publics.

Mais, à plus long terme, plusieurs sites sont déjà retenus pour accueillir au total - on peut estimer à - 20 000 m² de surfaces commerciales supplémentaires, dans le centre-ville.

Permettez-moi de rappeler les principales opérations qui sont envisagées. Je vous rappelle d'abord les importants travaux de reconversion des ex-galeries Lafayette, rue du Calvaire : un potentiel de 4 500 m² de surface commerciale, avec une réouverture possible de ce site dès le début 2010.

Ce qui interviendra ensuite, c'est le programme Neptune dit « Carré Feydeau ». C'est 12 000 m² de surface commerciale pour l'année 2012.

A peu près, à la même échéance - 2012 - verront aussi le jour les 4 500 m² de surface commerciale du programme Santeuil-Pommeraye, lié, vous le savez, au site occupé actuellement par Presse Océan.

Enfin, nous travaillons à la requalification à terme des abords de l'Hôtel de Ville, ainsi que du site du square Fleuriot, qui pourrait aussi prévoir, dans l'avenir, un pourcentage significatif d'espaces commerciaux.

Cette liste n'est pas exhaustive. A ces 20 000 m² qui pourraient être livrés dans les années à venir, il faut aussi ajouter l'implantation de nouvelles enseignes hôtelières, la plus connue, évidemment, est celle qui se situera place Aristide Briand, dans l'ancien Palais de Justice, et puis l'amélioration de l'aspect esthétique des boutiques et magasins, qui seront accompagnés d'actions sur l'amélioration de l'habitat en centre-ville, on l'a vu à travers l'OPAH Bouffay-Decré, et également la poursuite de la mise en œuvre du « plan lumière ».

Sur le site de la Petite Hollande - l'idée n'est pas nouvelle - l'idée a été avancée, il y a déjà quelques temps, d'un développement commercial sur le modèle de Neptune, qui serait situé sur la Petite Hollande. Mais là encore, il faut remettre la question dans son contexte et mener une réflexion collective et constructive.

Pour aboutir, ce projet devrait répondre à trois exigences. Premièrement, l'implantation de constructions à cet endroit supposerait une révision complète du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Ce plan, certes, aujourd'hui, doit être adapté. Et nous y travaillons aujourd'hui dans le cadre d'une procédure de modification, qui est en cours, et qui va faire l'objet prochainement d'une enquête publique.

Tandis que s'agissant de la révision, qui serait nécessaire pour aboutir à ce projet, eh bien il faut d'abord engager une délibération qui sera prise en 2009. Mais cette procédure, elle se fait sous la conduite de l'Etat et elle demande beaucoup de temps : 6 à 7 ans sont nécessaires pour faire aboutir une telle procédure de révision.

La dernière révision du Plan avait demandé sept ans de travail et de concertation - je me permets de vous le rappeler. Et nous ne pensons pas que nous allons attendre 7 ans pour agir mais que c'est aujourd'hui qu'il faut agir sur le site où nous pouvons avancer rapidement.

Deuxième exigence concernant ce projet sur la place de la Petite Hollande, n'oublions pas, chers Collègues, qu'une partie de la Petite Hollande n'est pas constructible, à cause du tunnel ferroviaire qui la traverse.

Enfin, troisième élément, il faudra prendre en compte l'attachement sincère et profond des Nantais aux traces laissées par l'ancien lit du fleuve, qui a façonné cet espace, aujourd'hui occupé par un marché en plein air. En tout état de cause, on voit bien que ce dossier doit faire l'objet d'un suivi d'une concertation extrêmement étroite avec toutes les forces vives, et en particulier avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

VI - 91

Vous le voyez, l'équipe municipale travaille sur le dossier d'aménagement du centre-ville et sur la place du commerce, en centre-ville, et ce, il faut le dire, dans un contexte qui a été très nettement aggravé par la loi de Modernisation de l'Economie. Celle-ci a été votée durant l'été dernier à l'initiative de la Majorité gouvernementale. Et au bout de quelques mois seulement, reconnaissons ensemble que ce texte, qui nous contraint, joue au détriment des commerces du centre-ville et de proximité, et en faveur des commerces de périphérie.

Cette loi a été adoptée dans des conditions de précipitation. Ses impacts n'ont fait l'objet d'aucune évaluation, et cela va se traduire notamment par l'éviction des chambres de commerce, d'industrie et des métiers des commissions départementales d'aménagement commercial. Et d'ores et déjà, ça s'est traduit, sur l'agglomération nantaise, par plus de 17 000 m² d'ouverture de surfaces commerciales, par extension des centres commerciaux périphériques, rompant ainsi le fragile équilibre que nous nous efforçons, avec nos partenaires, de maintenir entre le centre et la périphérie.

Par ailleurs, sur les deux dossiers que j'ai cités : Neptune « Carré Feydeau » et le dossier Galeries Lafayette, nous venons d'apprendre, il y a quelques jours, que suite à l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, l'Etat avait décidé de différer le passage en commission départementale d'équipement commercial. Ces deux dossiers auraient dû normalement être validés dès le 19 décembre prochain. Et nous ne savons plus maintenant à quelle date ils pourront l'être.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point d'attractivité commerciale qui nous tient à cœur, au cœur de notre ville et du centre de l'agglomération.

Je vous en remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Notre question d'actualité porte sur « Estuaire 2009 : de surprenants mécènes, principe du pollueur – sponsor ».

Nous avons découvert, par voie de presse (Ouest-France du vendredi 28 novembre), une première liste des œuvres qui seront présentées pour l'édition d' « Estuaire 2009 », de juin à août.

D'ores et déjà, nous pouvons saluer la mise en œuvre d'un jardin terrasse sur la base à St-Nazaire, tout en regrettant que Nantes ne puisse également profiter d'une telle réalisation.

Bien entendu, nous sommes tout à fait favorables, par le biais du mécénat, à la participation au financement d'une telle manifestation par des entreprises privées.

Cependant, pourquoi cette mise à l'honneur de la Loire devrait-elle être subventionnée par des entreprises qui l'ont polluée cette année (Total 2 fois : 16 mars, jour du deuxième tour des élections municipales et 22 octobre 2008) et EDF (le 24 septembre 2008 par une fuite d'huile provenant de la centrale de Chinon), sans compter SUEZ qui a su tirer profit de la dépollution.

Quand nos grands groupes industriels cesseront-ils de considérer la Loire comme une variable d'ajustement économique, excluant qu'elle est l'élément vital des ligériens. Faut-il rappeler que la Loire représente 80 % de notre ressource en eau potable ?

Total, qui a engrangé un bénéfice de 12 milliards en 2007, a-t-il pris des mesures fondamentales pour prévenir une toute nouvelle fuite d'hydrocarbures dans notre fleuve ?

Pourquoi ne pas avoir retenu par exemple, l'idée proposée par Mme Fraud en septembre 2008 sur un forum de Nantes.maville, je cite : « d'isoler les bateaux en cours de chargement ou de

VI - 92

déchargement par un barrage flottant » ? Sachant que Total a besoin de plusieurs années jusqu'en 2013 pour procéder à la révision totale de ses tuyaux.

Ne sommes-nous pas là confrontés à un cas de « green washing » ou blanchiment écologique de la part de ces grands groupes pour se donner bonne conscience ?

Nous nous étonnons que nos élus locaux, qui envisagent un classement UNESCO de l'estuaire de la Loire que nous, élus MoDem, proposons pour la campagne, cautionnent cette mascarade en acceptant le concours financier de ses principaux pollueurs pour des manifestations mettant en valeur la Loire.

Ne devraient-ils pas se tourner vers des entreprises plus responsables de leur empreinte environnementale qu'elles laisseront aux générations futures ? Sinon, nous voyons là, pour notre part, le risque d'appliquer un nouveau principe, celui du pollueur sponsor !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Junique, vous avez la parole.

M. JUNIQUE, Adjoint - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Madame Loirat.

Comme vous le savez, les politiques culturelles participent désormais du développement territorial des Villes et Métropoles et Nantes est de ce point de vue très souvent citée en exemple au niveau européen et international pour sa politique culturelle, et les effets d'entraînement qu'elle peut générer tant en matière d'aménagement du territoire, qu'en termes de dynamisme économique.

La manifestation artistique et culturelle « Estuaire », répond pleinement à cette volonté de relier culture et urbain, culture et aménagement du territoire. Et les deux pages publiées cette semaine dans un grand quotidien national du soir témoignent du rayonnement culturel de notre Ville et de l'impact de cette manifestation « Estuaire », au-delà de Nantes.

Car, comme vous le savez, l'estuaire est un espace de vie multiple, divers, un espace naturel, urbain et industriel. Les collectivités territoriales ont réaffirmé leur volonté commune de valoriser l'estuaire, dans toutes ses composantes, de favoriser l'appropriation de la Loire par ses habitants, lors de la 4^{ème} Conférence Métropolitaine qui s'est tenue à Nantes le 21 novembre dernier.

La manifestation « Estuaire » contribue largement, par le regard et l'expression des artistes, à la connaissance de ce territoire, à en faire redécouvrir l'équilibre et la diversité, et j'irai même jusqu'à dire, Madame Loirat - car comme vous, nous partageons le souci de donner aux générations futures - toute la beauté et l'harmonie que représente ce lieu.

Aujourd'hui, comme pour toutes les grandes manifestations culturelles, la manifestation « Estuaire » bénéficie de soutiens publics et privés et nous devons nous en féliciter.

Il est en effet important que les principaux décideurs économiques, les entreprises concernées par le devenir de cet estuaire, s'associent à cet événement et en deviennent des acteurs importants, au même titre que l'Etat, les collectivités territoriales et les associations et notamment les associations environnementales, responsables de la préservation et de la valorisation de ce site naturel. 33 entreprises dont l'activité est concernée par l'estuaire ont répondu à cette volonté commune, 33 !

Nous ne pouvons que nous satisfaire de voir des partenaires économiques s'impliquer financièrement dans ce projet, pour sa réussite et par là même s'impliquer dans l'aménagement d'un paysage exceptionnel que nombre d'habitants doivent encore découvrir. La participation de ces entreprises ne peut que renforcer leur responsabilité morale, mais aussi environnementale à protéger un site exceptionnel dont ils tirent parti.

VI - 93

Je souhaiterais, avant de conclure, quand même vous dire que réunir près de 2 millions d'euros de mécénat pour une manifestation culturelle, soit près de 26 % du budget, doit être salué comme la réussite d'une équipe sachant mobiliser autour de son projet culturel, de dimension internationale, les forces économiques, citoyennes et associatives.

Ajoutons enfin que l'équipe autour de Jean Blaise travaille depuis 2006 avec la société SCE qui réalise pour la manifestation des études d'impact environnemental sur les sites naturels sensibles. Pour l'édition de 2009 le Conservatoire du Littoral et l'Association Estuarium seront fortement impliqués dans le volet pédagogique de la manifestation qui avait réuni plus de 30 établissements scolaires et plus de 1 400 élèves en 2007.

En conclusion, l'estuaire, la Loire nécessitent une implication de tous sur des projets ambitieux, clairement identifiés, des projets garants d'un développement équilibré solidaire et maîtrisé. La manifestation « Estuaire 2009 » contribuera à renforcer cette dynamique du territoire estuarien.

Et c'est bien pourquoi, sans revenir aux délibérations que nous avons présentées précédemment, nous soutenons cette initiative.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. On revient à une question oubliée, la question de Mme Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, chers Collègues.

Le 20 novembre dernier, l'Education Nationale a connu un mouvement social important obligeant, pour la deuxième fois depuis septembre, les communes à mettre en œuvre le Service Minimum d'Accueil des élèves. Cette mesure, adoptée par l'Assemblée nationale l'été dernier, fait débat dans les communes de droite, comme de gauche, depuis son entrée en vigueur.

Afin de rendre effective cette loi sur son territoire, la Ville de Nantes a été dans l'obligation de mobiliser d'importants moyens.

Vous serait-il possible aujourd'hui de nous dresser un bilan de la journée du 20 novembre, en terme d'accueil des enfants, et de nous détailler les coûts engendrés pour la collectivité ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe - Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Maire, chers Collègues.

Nantes, comme de nombreuses villes françaises, grandes et petites, urbaines et rurales, ont régulièrement pointé les incohérences portées par ce texte et les difficultés que représente sa mise en œuvre sur le terrain. Pour autant, en tant qu'élus républicains, responsables, nous nous sommes engagés à nous efforcer de faire respecter le Droit, et faire en sorte que cette loi soit effective sur le territoire de notre ville.

En tant qu'élus responsables, il est également de notre devoir d'assurer la sécurité pleine et entière des enfants accueillis dans les établissements scolaires de notre commune.

Notre collectivité s'est donc engagée à mettre en œuvre le SMA, tout en refusant de faire prendre des risques aux enfants. En partant du principe que la sécurité des élèves impose des normes et l'intervention de personnels formés aux métiers éducatifs.

Ce souci constant et nécessaire de la sécurité des jeunes élèves nantais rendant difficile l'application de ce dispositif conçu dans la précipitation et sans concertation, nous avons porté parallèlement la plus grande attention à fournir une information la plus précise possible aux familles concernées.

D'importants moyens de communication ont dès lors été déployés avec, en première ligne, les agents du service téléphonique Allo Nantes, qui ont renseigné plus d'une famille nantaise

VI - 94

concernée par le mouvement du 20 novembre sur deux. Au total, plus de 8 000 familles ont appelé cette plate-forme téléphonique que nous avons mise en place. Je tiens d'ailleurs, ici, à remercier ces agents pour leur professionnalisme.

Une autre difficulté majeure présentée par cette loi reste le délai fixé aux enseignants pour communiquer à l'Inspection leur intention de participer à la grève, avec, à charge ensuite, pour l'Inspection, de transmettre les informations au Maire. Ce délai de 48 h laisse un laps de temps très court pour organiser un accueil responsable et encore, quand il est respecté !

On peut ainsi noter que le 18 novembre, dans les délais impartis par la loi, l'Inspection d'Académie nous avait transmis 55 réponses, soit 20 réponses arrivées après les délais fixés par la loi, et au-delà de cette question législative, des difficultés encore ajoutées en matière d'organisation. Les informations finales faisaient état d'un potentiel de 99 écoles concernées par la mise en place du dispositif, c'est-à-dire 11 400 enfants à accueillir, soit 760 encadrants à mobiliser sur une journée, et ce, en moins de 36 h.

Un appel a alors été lancé aux animateurs de l'ACCOORD, de Nantes Accueil Périscolaire, aux ATSEM, aux animateurs sportifs et aux auxiliaires volontaires pour assurer le SMA.

Des préavis de grève déposés dans ces différentes structures, en soutien au mouvement enseignant, ont complexifié davantage encore la mise en œuvre de ce SMA.

Suite à une communication importante sur les difficultés évoquées ci-dessus, de nombreux parents ont finalement fait le choix de garder leurs enfants à la maison, ce jour-là. Et j'ajoute que les mécanismes de solidarité traditionnels qui existent encore heureusement dans notre société, ont aussi fonctionné. Cette journée a pu donc se dérouler à Nantes, sans difficulté majeure ni danger pour la sécurité des enfants.

Cependant, il n'en reste pas moins que si cette loi n'est pas modifiée, elle continuera de faire peser sur les communes un risque considérable : celui de connaître un accident, du fait de la précipitation que connaît à chaque fois l'organisation de ces SMA. Elle continuera également à faire peser, sur les collectivités locales que nous sommes, un poids financier important.

En effet, le nombre de personnes mobilisées les jours précédents pour le pilotage, le suivi du dispositif et sa mise en œuvre représentent un coût financier non négligeable, surtout en ces temps de désengagements financiers de l'Etat.

Ainsi, en additionnant le coût direct de l'encadrement des enfants, ainsi que les coûts indirects liés à l'organisation elle-même, une journée de SMA coûte aujourd'hui 36 200 euros à la Ville, pour une compensation financière de l'Etat de 13 875 euros. Au final, ce sont donc 22 325 euros qui restent à la charge de la collectivité, et qui donc ne pourront pas être utilisés pour les projets éducatifs que nous défendons.

La Ville se réserve d'ailleurs la possibilité d'engager une action pour mettre l'Etat en demeure de payer ce qu'il lui doit.

Une fois de plus, le Gouvernement montre son incapacité à comprendre la question éducative, faisant porter aux collectivités locales ses difficultés à engager un dialogue constructif avec l'ensemble des partenaires concernés.

Il nous semble urgent de replacer l'avenir des enfants au cœur du débat sur l'Ecole, dans un dialogue et un partenariat constructif, au moment où sont supprimés non seulement des milliers de postes d'enseignants mais où est programmée aussi, on a eu l'occasion d'en échanger aujourd'hui, la disparition des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés.

Toutes les réformes concernant les questions éducatives sont trop importantes pour que l'on puisse se passer de ce dialogue sérieux et approfondi, afin de prendre le temps de répondre, ensemble, aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain.

VI - 95

J'ajouterai, pour conclure, que les différentes associations de parents d'élèves et syndicats d'enseignants que nous rencontrons régulièrement, nous font part de leurs inquiétudes croissantes ; et que la stratégie récente du Gouvernement sur le SMA, qui vise à essayer d'opposer les petites et les grandes villes, ne semble à tous ni sérieuse, ni à la hauteur des enjeux.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Mazzorana-Kremer.

M. MAZZONARA-KREMER, Conseiller municipal - Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Le développement durable et les économies d'énergie ont connu ces derniers mois un regain d'intérêt certain auprès de nos concitoyens, et ce d'autant plus que le cours des matières premières subissait une envolée vertigineuse. Ne nous y trompons pas, les effets de la crise pétrolière, aujourd'hui un petit peu estompés, ne manqueront pas de se faire sentir à nouveau de manière prégnante dans les prochains mois et certainement de façon plus violente dès les premiers signes de reprise économique.

Dans ce contexte, les efforts en matière de protection de l'environnement et la mise en place d'une politique de maîtrise des dépenses énergétiques prennent tout leur sens.

Récemment, Nantes a accueilli de nombreuses animations dans le cadre de la Semaine de l'Energie, permettant ainsi à chacun de prendre connaissance d'initiatives innovantes en la matière.

Vous serait-il possible de nous présenter un bilan des actions et des réalisations mises en œuvre sur le territoire nantais, en termes de développement durable, et de nous dresser un premier bilan de cette Semaine de l'Energie ?

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Mazzorana-Kremer.

Madame Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe - Monsieur le Maire, chers Collègues.

Nantes et son agglomération mènent en effet depuis de nombreuses années une politique qui vise à protéger notre environnement. Cela passe par le développement des transports en commun, des modes doux de circulation, par la maîtrise de l'étalement urbain aussi. Egalement par la construction ou la rénovation de bâtiments performants, le développement des énergies renouvelables ou encore la création des poumons verts dans l'agglomération grâce aux forêts urbaines. C'est bien sûr cet ensemble qui participe à une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de nos citoyens.

L'adoption en 2005 d'un agenda 21 et son prolongement, sous la forme d'un plan climat en, 2007 qui traite des transports de l'urbanisme et de l'énergie, illustrent cette volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire. Nantes est même devenue l'un des leaders européens en la matière, en présidant le groupe sur le changement climatique au sein d'Eurocité.

Sur notre territoire, le premier responsable des émissions de gaz à effet de serre, je vous le rappelle, c'est le secteur du bâtiment existant et de la construction. D'ailleurs, ce matin, la présentation de M. Bolo a bien montré l'engagement de la Ville et toute la cohérence, en matière d'investissement pour améliorer la qualité du bâti.

La participation de Nantes, en effet, à la 3ème semaine de l'énergie qui s'est déroulée du 19 au 22 novembre dernier, s'inscrit donc pleinement dans ce cadre. En informant les Nantaises et les

VI - 96

Nantais, et en leur donnant les clés pour agir, nous souhaitons qu'ils deviennent les acteurs du changement que nous voulons organiser impérativement ensemble.

Cette manifestation qui a rassemblé un millier de personnes sur les stands installés place Sainte-Croix présentait des réponses concrètes sur l'isolation thermique et les économies d'énergie au quotidien. La sensibilisation du jeune public est aussi une priorité. Et d'ailleurs, l'année prochaine, je travaillerai avec ma Collègue, Johanna Rolland, sur la question des scolaires et de l'éducation sur les économies d'énergie. De nombreuses animations cette année, des jeux pédagogiques et des spectacles ont permis de les informer sur les éco-gestes.

Il y a eu également les visites des maisons économes ou équipées en énergies renouvelables qui ont connues une forte affluence. Plus de la moitié des communes de l'agglomération étaient partenaires, et les citoyens ont pu se rendre compte que le solaire thermique fonctionne à Chantenay et que l'éolien produit de l'électricité au Pellerin. De même, les réunions de concertation sur l'urbanisme à Thouaré, ou les ateliers sociaux organisés avec le CCAS à Sainte-Luce ont doublé le nombre d'inscrits.

Les associations qui ont été mobilisées pour organiser et participer à ces ensembles de conférences, aux animations qui étaient destinées aux scolaires, ont une fois encore répondu à la forte demande des habitants et du public concernant les problématiques énergétiques et environnementales.

Cette semaine se conclut donc sur un succès, qui aura permis à chacun de prendre la mesure des enjeux en matière énergétique et de connaître les programmes d'action déployés par Nantes Métropole, en partenariat avec l'ADEME, mais aussi la Région des Pays de la Loire. Je citerai le fonds communautaire pour la performance énergétique dans le logement social, qui permet de réduire les charges, qui permet, bien entendu, de faire des économies pour chaque locataire, et donc c'est une réponse aussi à l'augmentation du pouvoir d'achat. On pourra citer également la création des réseaux de chaleur, le développement du photovoltaïque, ou encore la thermographie aérienne.

Dans tous ces domaines liés à l'énergie que sont les transports, le bâtiment ou l'urbanisme, la Ville de Nantes et Nantes Métropole montrent ainsi l'exemple à suivre pour économiser l'énergie et optimiser les coûts de fonctionnement avec, et c'est bien essentiel, un changement nécessaire de nos habitudes. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Une question d'actualité moins lourde en politique, mais toujours intéressante.

Nous avons appris par les journaux - je vous pose déjà la question afin de savoir si c'est vrai - qu'en fin d'année, il avait été envisagé de supprimer les festivités habituelles du 31 décembre, en particulier le feu d'artifice et le concert en plein air. C'est vrai que les difficultés techniques qui sont rencontrées pour ces organisations sont tout à fait... on peut très bien les réaliser, on les connaît toutes très bien.

Cependant, c'est vrai aussi que beaucoup de Nantais que nous avons rencontrés, ces dernières semaines, étaient un petit peu déçus, en particulier pour le feu d'artifice, parce qu'ils considéraient ce feu d'artifice comme une tradition.

Nous aurions voulu savoir si d'abord cette information est une information réelle, véridique, ou simplement une rumeur qui courait au sein de Nantes.

Et puis, une deuxième observation : si cette rumeur n'est pas une rumeur, il est peut-être un peu dommage qu'en ce temps de crise - puisque vous parlez de crise depuis le début de la journée - nous ne soyons pas un petit peu optimiste. L'idée c'est quand même de donner un

VI - 97

petit peu d'optimisme à nos concitoyens, et c'est vrai qu'un feu d'artifice et éventuellement un concert, ça peut être des choses qui remettent du baume au cœur pour commencer l'année ensemble.

Voilà ma question.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Parfait. (rires).

Monsieur Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal - Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Vous le soulignez, les Nantais sont attachés aux festivités de fin d'année dans leur ville, festivités ponctuées depuis plusieurs années par un concert gratuit et un feu d'artifice, lors de la soirée du 31 décembre. Mais comment justifier le maintien de festivités de la Saint-Sylvestre, alors même que des conditions météorologiques difficiles les ont mises à mal dernièrement ?

Rappelons que ces manifestations ont été organisées pour fêter le passage à l'an 2000, l'entrée dans le 21^{ème} siècle en 2001, et pérennisées ensuite en raison du succès de cet évènement.

Mais vous n'êtes pas sans savoir que les années passées, la pluie et plus récemment le brouillard ont considérablement « gâché » la fête, n'engageant pas la population à venir assister au concert gratuit. Et si vous étiez présente le 31 décembre 2007, vous avez pu constater comme nous qu'aucune fusée n'a été visible !

Je rappellerai juste un petit souvenir personnel, il y a quelques années, lors du concert de Jacques Higelin, il y a trois ans, j'étais sous une pluie glacée, avec un vent très fort, et je n'ai pas pu tenir plus de dix minutes, parce que le parapluie a été arraché, au bout de dix minutes.

Compte tenu de ces éléments, il nous a semblé préférable, en cette année 2008, d'émettre des réserves sur l'engagement de fonds publics, et la mobilisation d'agents municipaux pour cette soirée de la Saint-Sylvestre. Ces réserves, suivies par le Comité des fêtes de Nantes Atlantique, ont abouti à l'arrêt des festivités du 31 décembre.

Cependant, l'équipe municipale souhaite, comme tous nos concitoyens, que la fin d'année reste une période festive et chaleureuse.

C'est pour cela que cette année encore de nombreuses manifestations sont prévues pour les derniers jours du mois de décembre et les vacances scolaires: illuminations de la ville, marchés de Noël, balade de Noël à vélo, Nant'arctique (opération Patinoire et piste de luge sur le cours Saint-Pierre), grande parade du Père Noël, randonnée de Noël aux lampions... autant d'évènements qui viendront égayer la fin 2008 marquée par ailleurs par de nombreuses animations dans les rues (Le Carrousel traditionnel, la maison du Père Noël...), dans les musées nantais, au Château des Ducs, ou encore dans certaines salles de spectacle. Les Galeries des Machines de l'Ile revêtiront également leurs atours de fête pour un nouveau Noël aux Nefs.

A souligner cette année l'organisation d'un marché de Noël des créateurs, le Marché de Léon, square Jean Daviais, à l'initiative de l'association d'insertion et d'économie sociale et solidaire « Les Petites Mains en scène » de Bellevue, du 12 au 24 décembre.

Enfin, c'est l'ensemble des commerçants du centre-ville qui est également mobilisé pour donner à cette fête de fin d'année un caractère féérique.

Cette année encore, le centre-ville de Nantes aura donc un air de fête. Les Nantais y auront d'ores et déjà goûté, puisqu'il y a une semaine, alors que s'illuminaient nos rues, le Marché de Noël s'est ouvert sur un franc succès de fréquentation. Donc, bonnes fêtes de fin d'année.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci beaucoup.

VI - 98

Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint - Monsieur le Maire, chers Collègues.

L'annonce par le groupe Tereos de la fermeture prochaine de l'usine Béghin-Say sur l'île de Nantes, alors même que ce groupe s'apprête à implanter un nouveau site en Espagne, a choqué, pour ne pas dire plus, nombre de Nantais. L'avenir industriel de L'Île de Nantes semble, une fois de plus, menacé par cette annonce. Ce sont 180 salariés (sans compter les sous-traitants) qui, si tel était le cas, perdraient leur emploi sur le site de Nantes. C'est de plus un mauvais coup pour l'activité du Port Autonome.

La réforme du règlement sucre par l'Union européenne, adoptée en 2006, visant à supprimer l'aide à la raffinerie et à réduire les quotas de production, pose la question de la survie de la production sucrière issue de la canne à sucre. Des propositions doivent être faites au plus vite pour garder le caractère industriel de l'Île de Nantes. L'Etat doit prendre ses responsabilités dans ce dossier et assurer la pérennité du site de Béghin-Say.

Garantir la mixité sur notre territoire, préserver l'emploi industriel au cœur de notre agglomération est tout à fait compatible avec l'aménagement de l'Île de Nantes. Notre économie locale ne peut reposer uniquement sur l'activité tertiaire. Quelle démarche la Ville entend-elle initier en ce sens ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint - Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Tout d'abord, je voudrais dire au nom des Nantais que je partage l'écœurement et la révolte des salariés et de leurs représentants syndicaux. Oui, nous les soutenons dans les actions qu'ils mènent !

Ce n'est sans doute pas pour rien que la grève de lundi dernier a été suivie par près de 100% des salariés.

Nantes et les Nantais sont très attachés à Béghin-Say, seule usine sucrière située sur la façade Atlantique française, spécialisée dans le raffinage de la canne à sucre.

Lorsque la Direction de l'entreprise avait demandé à rencontrer la Ville de Nantes en juin dernier, Jean-Marc Ayrault et moi-même, avons réitéré notre soutien au développement de l'entreprise et proposé que Nantes Métropole se mette à disposition pour l'accompagner dans ce développement.

Le soutien apporté à l'entreprise Tereos n'est pas nouveau. Le Maire de Nantes avait interpellé Monsieur Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, le 17 septembre 2007, sur sa situation, en insistant sur la nécessité d'une intervention de l'Etat pour l'attribution de fonds d'adaptation par une démarche industrielle offensive, puisqu'il y avait eu création de 28 millions de fonds d'adaptation de l'industrie sucrière. Ce courrier est resté sans réponse.

Lorsque le 12 novembre la Direction de Tereos a annoncé la fermeture du site nantais, il a été évoqué des motifs économiques. Comme tous les Nantais, nous avons été très affectés par cette décision.

La Direction de Tereos nous a informé que cette décision était une décision contrainte par la dégradation des résultats, consécutive à la Réforme du Règlement Européen sur le sucre, qui ne permettait plus de recevoir des subventions. La Direction a également mentionné que le maintien de son activité sur Nantes supposait de tripler la production et que cela était impossible. C'est ce que nous a confirmé le Président du Directoire de Tereos par un écrit le 12 novembre.

VI - 99

La Ville de Nantes a alors demandé au Préfet de tenir une table ronde avec les collectivités territoriales, l'entreprise et les syndicats pour débattre de la responsabilité sociale et économique de l'entreprise.

Quelle n'a pas été notre surprise en apprenant dans un communiqué de presse le partenariat entre Tereos et ACOR, en vue de transférer l'activité vers l'Espagne. Quel cynisme, puisque trois jours plus tard, je les recevais et ils nous disaient le contraire !

Alors que la Direction de Tereos a affirmé fermer l'usine pour des raisons macro-économiques, la réalité est tout autre. Tereos a refusé d'investir sur Nantes et a décidé de fermer le site en « délocalisant » l'activité de raffinage vers l'Espagne, ainsi que l'éclatement du conditionnement dans différents groupes Tereos !

Il s'agit d'une simple réorganisation du Groupe Tereos, sur le dos du site de Nantes et de ses salariés !

Nous avons immédiatement réitéré notre demande auprès du Préfet de tenir en urgence une table ronde et écrit au Président du Directoire de l'entreprise pour qu'il reconsidère sa position et propose une alternative à la fermeture du site. Nous attendons leur réponse.

Enfin, je souhaite clairement réaffirmer la vocation économique du site Tereos. Notre position est constante, l'Ile de Nantes a une vocation mixte. L'industrie est sur notre territoire un facteur d'équilibre et du développement majeur pour Nantes. Elle représente 15 % des emplois privés de notre agglomération, 22 000 emplois industriels à Nantes, sur les 33 000 de Nantes Saint-Nazaire.

Notre position est constante, et nous l'avons démontrée ailleurs. Nous avons soutenu par exemple le développement d'Airbus, la création de Technocampus.

Et lorsqu'un article de presse est paru en septembre dernier titrant « Valspar Nantes, l'usine dont personne ne veut ! », je suis intervenu auprès du Directeur pour le rassurer et le Maire de Nantes a rencontré sur place les dirigeants et les salariés pour confirmer l'attachement de Nantes à son activité industrielle. Ce qui est vrai dans le Bas de Chantenay, est vrai sur l'Ile de Nantes.

A Valspar comme à Béghin-Say, la Ville est très attachée à son activité industrielle !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rimbart. C'était donc la dernière question avec la dernière réponse.

Je vous remercie d'avoir participé à cette séance du Conseil municipal.

La séance est levée à 16 h 15.
